



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture 2024 - 2025

Carte des établissements de l'enseignement supérieur culture (ESC)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANNECY

1 École supérieure d'art Annecy Alpes

CLERMONT-FERRAND

2 École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSA-P)

3 École supérieure d'art de Clermont Métropole

GRENOBLE

4 ENSA

GRENOBLE — VALENCE

5 École supérieure d'art et design

LYON

6 ENSA

7 École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

8 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

9 CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE

10 ENSA

11 École supérieure d'art et design

12 École supérieure d'art dramatique de La Comédie

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON

13 Institut supérieur des beaux-arts

DIJON

14 École nationale supérieure d'art et de design

15 École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté

CHALON-SUR-SAONE

16 École média art du Grand Chalon

BRETAGNE

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES

17 École européenne supérieure d'art de Bretagne

RENNES

18 ENSA

19 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne

CENTRE-VAL DE LOIRE

BOURGES

20 École nationale supérieure d'art

ORLEANS

21 École supérieure d'art et de design

TOURS

87 École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans

GRAND EST

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque

CHARLEVILLE-MEZIERES

23 École nationale supérieure des arts de la marionnette - Margareta Niculescu / Pôle international de la marionnette

METZ — ÉPINAL

24/24 École supérieure d'art de Lorraine

NANCY

25 ENSA

26 École nationale supérieure d'art et de design

REIMS

[27](#) École supérieure d'art et de design

STRASBOURG

[28](#) ENSA

[29](#) École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg

STRASBOURG — MULHOUSE

[30/30](#) Haute école des arts du Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

AMIENS

[31](#) École supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole

CAMBRAI

[32](#) École supérieure d'art et de communication

DUNKERQUE — TOURCOING

[33](#) École supérieure d'art

LILLE

[34](#) École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP)

[35](#) Ecole du Nord - Ecole professionnelle supérieure d'Art Dramatique de la région Hauts-de-France

[36](#) École supérieure musique et danse Hauts-de-France – Lille

TOURCOING

[37](#) Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

VALENCIENNES

[38](#) École supérieure d'art et de design

ÎLE-DE-FRANCE

ASNIERES

[39](#) Le Studio - École supérieure de comédiens par alternance

BRY-SUR-MARNE

[40](#) INA Campus

CERGY

[41](#) École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy

LA COURNEUVE

[42](#) Pôle Supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France - Pôle Sup'93

LA PLAINE SAINT-DENIS

[43](#) Académie Fratellini, école supérieure de cirque

MARNE-LA-VALLEE

[44](#) ENSA de Paris-Est

NANTERRE

[45](#) École de danse de l'Opéra national de Paris

PARIS

[46](#) École de Chaillot

[47](#) ENSA de Paris-Belleville

[48](#) ENSA de Paris-La Villette

[49](#) ENSA de Paris-Malaquais

[50](#) ENSA de Paris-Val-de-Seine

[51](#) École du Louvre

[52](#) Institut national du patrimoine

[53](#) École nationale supérieure des arts décoratifs

[54](#) École nationale supérieure des beaux-arts

[55](#) École nationale supérieure de création industrielle — Les Ateliers

[56](#) Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

[57](#) Conservatoire national supérieur d'art dramatique

[58](#) La Fémis - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son

[59](#) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt – Pôle sup'92

ROSNY-SOUS-BOIS

[60](#) École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

VERSAILLES

[61](#) ENSA

NORMANDIE

CHERBOURG OCTEVILLE — CAEN

[62](#) École supérieure d'arts et médias

LE HAVRE — ROUEN

[63](#) École supérieure d'art et de design

ROUEN

[64](#) ENSA

[65](#) CEFEDM de Normandie

NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULEME — POITIERS

[67](#) École européenne supérieure de l'image

BIARRITZ

[68](#) École supérieure d'art du Pays Basque

BORDEAUX

[69](#) ENSAP

[70](#) École supérieure des beaux-arts de Bordeaux

[71](#) École supérieure de théâtre Bordeaux-Aquitaine

[72](#) Pôle d'enseignement supérieur musique et danse Bordeaux-Aquitaine

LIMOGES

[73](#) École nationale supérieure d'art et de design

[74](#) Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin

PAU

[75](#) École supérieure d'art et de design des Pyrénées

POITIERS

[76](#) Pôle Aliénor

OCCITANIE

MONTPELLIER

[77](#) ENSA

[78](#) École supérieure des beaux-arts de Montpellier Contemporain

[79](#) École nationale supérieure d'art dramatique Montpellier - Languedoc-Roussillon

NIMES

[80](#) École supérieure des beaux-arts

TARBES

[75](#) École supérieure d'art des Pyrénées

TOULOUSE

[66](#) Ecole supérieure des arts du cirque

[81](#) ENSA

[82/82](#) Institut supérieur des arts et du design

PAYS DE LA LOIRE

ANGERS

[83](#) École supérieure du Centre national de danse contemporaine

NANTES

[84](#) ENSA

[85](#) École des beaux-arts Nantes - Saint-Nazaire

[86](#) Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne — Pays de la Loire

ANGERS — LE MANS

[87](#) École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ARLES

[88](#) École nationale supérieure de la photographie

AVIGNON

[89](#) École supérieure d'art

AIX-EN-PROVENCE

[90](#) École supérieure d'art - Felix Ciccolini

[91](#) Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe et Méditerranée

CANNES — MARSEILLE

[92](#) École régionale d'acteurs - Cannes et Marseille

[93](#) Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower

MARSEILLE

[94](#) ENSA

[95](#) Institut national d'enseignement artistique Marseille - Méditerranée

NICE

[96](#) Villa Arson, école nationale supérieure d'art

TOULON

[97](#) École supérieure d'art et design Toulon - Provence – Méditerranée

OUTRE-MER

LA REUNION

[98](#) École supérieure d'art

[99](#) ENSA

MARTINIQUE

[100](#) Campus caribéen des arts

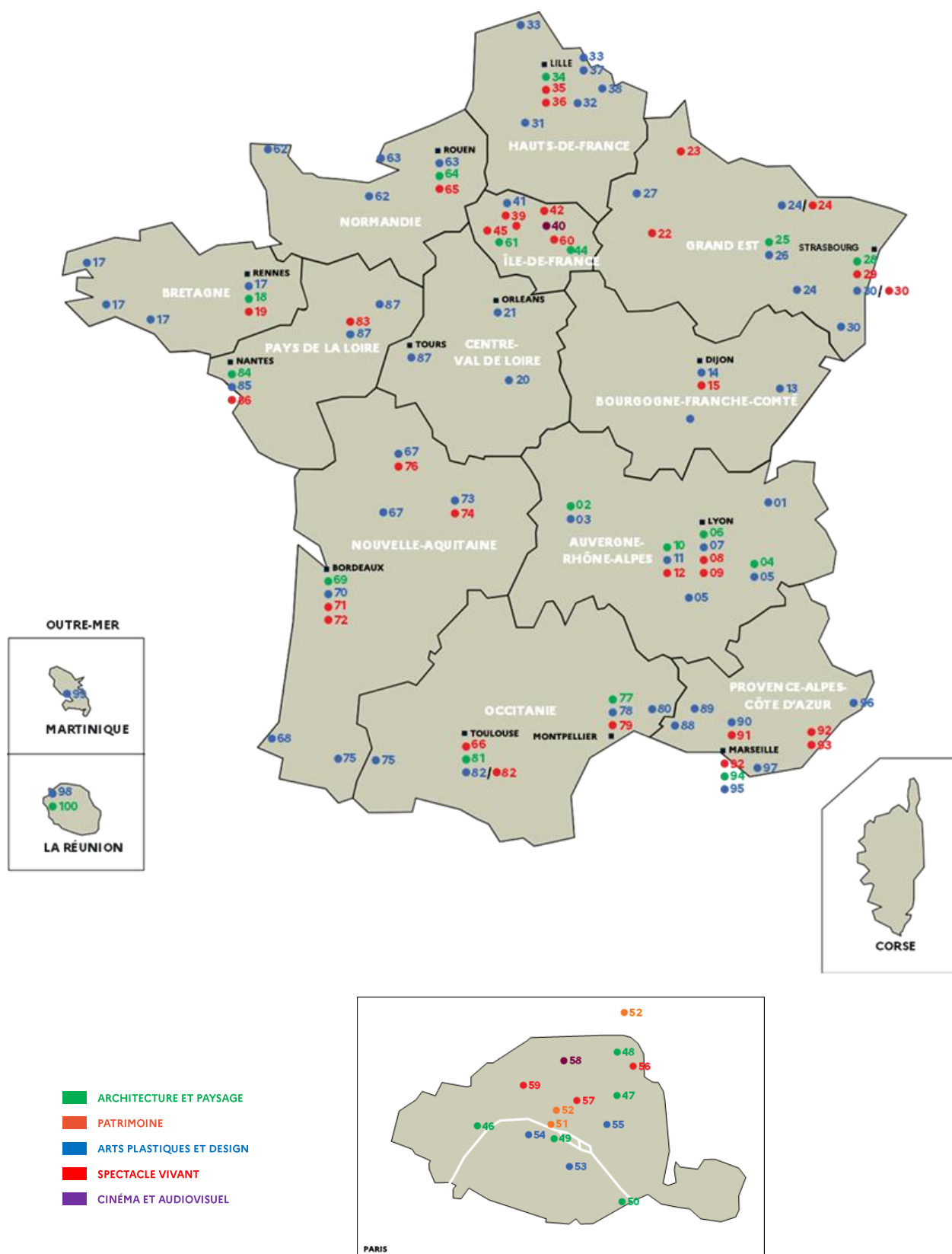
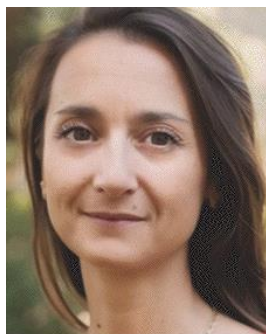


Figure 1 : carte des écoles de l'enseignement supérieur Culture par région

Éditorial de la directrice générale



Naomi PERES
Directrice générale
de la démocratie
Culturelle, des
enseignements et
de la recherche

Depuis sa création en 2021 la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) a permis de renforcer le pilotage stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture. L'année 2024-2025 a marqué son évolution vers une nouvelle Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGD CER), créée le 1^{er} septembre 2025.

Cette nouvelle direction assure un pilotage unifié de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture et intègre les missions dévolues aux politiques transversales et de démocratie culturelle.

Ce rapport annuel de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture 2024-2025 participe à cette ambition de donner une visibilité accrue aux enseignements et à la recherche artistiques et culturels. Il présente les différentes actions menées cette année en faveur de nos étudiants, de nos formations et de nos métiers ancrés au sein des évolutions de notre société et de ses transitions.

Vous découvrirez les riches actualités et activités développées cette année dans le cadre des deux grandes stratégies ministérielles de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture, qui structurent notre action.

En matière d'enseignement supérieur Culture, les enjeux concernent notamment le parcours des étudiants avant, pendant et à l'issue de leur cursus, en favorisant le développement de l'égalité des chances, la diversification des profils des étudiants, la professionnalisation des jeunes diplômés ou encore l'internationalisation.

Il s'agit de former des professionnels qui soient moteurs des transitions sociales et sociétales à l'œuvre ou à venir dans les six domaines de formation que nous portons : les arts et le design, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel.

Ce rapport est ainsi l'occasion pour vous, lecteurs, de découvrir les mesures prises en faveur de l'amélioration de la vie étudiante, de l'inclusion, de l'apprentissage, de l'insertion

professionnelle, de la transition écologique, de la reconnaissance des diplômes ou encore des établissements au sein du paysage de l'enseignement supérieur.

En matière de recherche Culture, outre le soutien à la production de recherche dans les différents domaines de la création, du patrimoine et de l'architecture, il s'agit de poursuivre activement la structuration de la recherche dans l'enseignement supérieur culture, l'articulation entre la recherche, la formation et les métiers et l'intégration des activités de la recherche Culture aux différents programmes de recherche nationaux et européens.

Le bilan ici présenté est le fruit d'un travail collaboratif entre le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), l'administration centrale, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les établissements, indispensable au bon déroulement des évolutions souhaitées. En 2025, le CNESERAC s'est d'ailleurs dotée d'une nouvelle commission d'étude spécialisée « Observatoire de l'enseignement supérieur culture, de l'insertion professionnelle, des métiers et des pratiques » dont l'objet est de recenser et de produire des données socio-démographiques des acteurs de nos établissements et de nos filières, pour mieux orienter l'évolution de nos dispositifs de préparation à l'entrée dans nos établissements et à nos formations initiales et continues.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce bilan, qui rend compte des travaux produits dans le cadre de la DG2TDC et trace les orientations du travail que nous allons désormais mener au sein de la DGD CER, et notamment au service des enseignements et de la recherche.

Sommaire

Carte des établissements de l'enseignement supérieur culture (ESC).....	2
Éditorial de la directrice générale	6
Les faits marquants 2024-2025.....	10
Les faits marquants du ministère de la Culture	10
Les faits marquants du CNESERAC.....	12
Les faits marquants au sein des établissements	14
Chiffres clés des établissements	17
Typologie des établissements de l'ESC.....	17
Statuts des établissements de l'ESC.....	17
Géographie de l'ESC	19
Les étudiants de l'ESC	19
Les classes prépa ESC	20
Les effectifs administratifs et enseignants (ETPT) de l'ESC.....	20
Autres chiffres clés de l'ESC	21
Chiffres clés de la recherche.....	22
Structures de recherche.....	22
Personnels titulaires de la filière scientifique et de recherche.....	23
Accord-cadre MC – CNRS	24
Les grandes orientations stratégiques ministérielles.....	25
La stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture (SMESC) 2024-2029	25
La stratégie ministérielle de la recherche (SMR) 2023-2027.....	29
Les effectifs de l'ESRC	32
Les effectifs étudiants	32
Les effectifs des personnels de l'ESRC.....	42
L'accréditation – habilitation des écoles.....	45
Les procédures d'accréditation.....	45
Les accréditations en 2025	47
Les habilitations en 2025	49
Les principaux diplômes de l'ESC	51
Historique et contexte.....	51
Les actualités de l'année 2024-2025.....	52
La liste des principaux diplômes des premiers et deuxièmes cycles de l'ESC	53
Le nombre de diplômés par diplôme.....	55

La validation des acquis de l'expérience	60
La diversification de l'accès à l'ESC	65
Les classes préparatoires.....	65
Le partenariat avec la fondation culture et diversité	69
Le partenariat avec les cordées de la réussite	71
L'accès à l'enseignement supérieur culture et Parcoursup.....	72
La structuration de l'ESRC et les regroupements universitaires	73
L'évolution du nombre d'école de l'ESC au sein d'un regroupement universitaire ..	74
Les regroupements auxquels participent les établissements de l'ESC.....	75
Les dispositifs d'aides financières en faveur de l'ESC.....	85
Les bourses sur critères sociaux	85
L'aide spécifique allocation annuelle Culture	86
L'aide à la mobilité Master	86
L'aide à la mobilité internationale	86
Le tutorat.....	87
Les mesures en faveur du handicap.....	87
La santé.....	90
La lutte contre les violences, harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) et les discriminations	91
L'international.....	92
La mesure de l'insertion professionnelle	95
Le dispositif CulturePro	98
L'apprentissage dans les établissements de l'ESC	101
Les autres dispositifs d'insertion professionnelle.....	103
La recherche Culture.....	107
La structuration de la recherche dans l'ESRC.....	108
Des programmes de recherche structurants.....	110
La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).....	117
Le budget de l'ESRC	124
Action 1 : les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur	124
Action 4 : les dépenses consacrées à la recherche	127
Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC).....	133
Rappel des axes politiques et stratégiques	133
Perspectives 2026	136
Principaux sigles.....	138
Table des illustrations	141

Les faits marquants 2024-2025

L'année 2024-2025 a été marquée par des évolutions fortes au niveau du ministère de la Culture, avec notamment la préfiguration d'une nouvelle direction générale chargée du pilotage de l'enseignement supérieur Culture, mais également au sein du CNESERAC et des établissements de l'enseignement supérieur Culture eux-mêmes.

Les faits marquants du ministère de la Culture

LA CREATION D'UNE DIRECTION CHARGÉE DU PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE CULTURE (ESRC)

En janvier 2025, la ministre de la Culture a annoncé sa volonté de créer une direction chargée de l'enseignement supérieur.

Cette annonce procède d'une réflexion de longue date sur la gouvernance de l'enseignement supérieur Culture et des conclusions d'une mission confiée en 2024 au secrétaire général et à l'Inspection générale des affaires culturelles, prolongée d'une mission de préfiguration confiée à François Hurard, inspecteur général des affaires culturelles et à Patricia Stibbe, administratrice.

La nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGD CER), a ainsi été créée le 1^{er} septembre 2025, après la consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), du Comité social d'administration (CSA) ministériel et du CSA d'administration centrale. Elle reprend l'intégralité des missions auparavant dévolues à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), notamment en matière d'accès et de participation de tous les habitants à la vie culturelle et d'aménagement culturel du territoire, auxquelles s'ajoute l'ensemble du pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture.

La mise en place de cette nouvelle DGD CER répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer la visibilité des enseignements et de la recherche culturels en créant une direction générale plus forte et mieux identifiée ;

- Assurer une gouvernance unifiée de l'enseignement supérieur en réunissant le pilotage de la politique d'enseignement supérieur et de recherche, la tutelle des écoles et la responsabilité budgétaire du programme correspondant ;
- Développer une politique plus ambitieuse et mieux coordonnée en faveur de la vie étudiante et consolider les dispositifs d'accompagnement des étudiants, tant sur le plan académique que social ;
- Simplifier les processus en matière de tutelle, dispersée entre plusieurs directions.

Cette nouvelle direction a également pour mission de développer les approches transversales et une culture commune de la tutelle pédagogique et administrative de tous les établissements d'enseignement supérieur, de mieux coordonner la politique de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche avec les objectifs de démocratie et de développement culturels des territoires et de mieux articuler les enseignements et les diplômes avec la recherche et les métiers.

L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE (SMESC) 2024-2029

L'année 2025 a été marquée par l'élaboration d'un plan d'actions de la stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture (SMESC) en collaboration avec le CNESERAC et validé par cette instance en décembre 2024. Ce plan d'actions, également validé par le conseiller de la ministre en charge de l'enseignement supérieur culturel est en cours de précisions en termes d'échéances et de priorisations, en collaboration avec les commissions d'études spécialisées du CNESERAC.

Certaines actions et sous-actions de ce plan sont d'ores et déjà engagées. L'état des lieux et les perspectives de l'enseignement supérieur sont déclinés dans le présent rapport pour chacun des axes et des enjeux de la SMESC.

LA PUBLICATION D'UN LIVRET RELATIF AUX FORMATIONS ET METIERS DE L'ESC

Un nouveau livret relatif aux formations et métiers de l'ESC a été publié sur le site du ministère de la Culture en janvier 2025. Ce document a pour objectif de présenter l'offre de formations, composée de plus de 40 diplômes nationaux, et les métiers de la culture à un large public.

Ce livret est également disponible en langue anglaise (*Careers and higher education courses in Culture 2024*).

Les faits marquants du CNESERAC

LA CREATION DE DEUX COMISSIONS D'ETUDES SPECIALISEES (CES) AU SEIN DU CNESERAC

En 2025, le CNESERAC s'est doté de deux nouvelles commissions d'études spécialisées (CES). Une CES intitulée « Transition numérique » a été créée : la première séance, qui s'est tenue le 13 mai 2025, a permis de présenter les orientations du ministère en la matière, les pratiques numériques dans l'ESRC et les impacts écologiques du numérique.

Une nouvelle CES « Observatoire de l'ESRC, de l'insertion professionnelle, des métiers et des pratiques », a également été créée, afin de mettre en commun, de produire et de diffuser des données sur les étudiants des écoles, sur les parcours des diplômés et sur les filières professionnelles dans le champ de l'ESRC.

L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE A 10 ANS DES ETUDIANTS DE L'ESC (CES OBSERVATOIRE)

Une enquête sur l'insertion professionnelle et les parcours professionnels à 10 ans des diplômés des écoles nationales de l'enseignement supérieur Culture a été réalisée en octobre 2024 (constitution des données entre avril et septembre 2024, résultats analysés en décembre 2024). Cette première enquête a porté sur les diplômés des années 2013 à 2016. Elle marque le lancement des travaux de l'Observatoire de l'ESRC, rattaché au CNESERAC.

Au total, 1544 anciens diplômés ont répondu à l'enquête : 73% ont entre 30 et 35 ans et 33% étaient boursiers lors de leurs études. 64% des répondants ont obtenu un diplôme dans les domaines de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage, 10% dans le patrimoine, 20% dans les arts plastiques, le design et le spectacle vivant et 6% dans l'audiovisuel.

Une décennie après leur diplôme, près de 90% des diplômés sont en activité professionnelle. Les diplômés actifs sont principalement en CDI dans le secteur privé. Les architectes sont majoritairement investis dans la conception, la réhabilitation et l'entretien des bâtiments. Près d'un tiers d'entre eux sont inscrits à l'ordre des architectes. Dans le domaine du patrimoine, les anciens diplômés travaillent principalement dans les secteurs de la conservation et de la restauration, avec des activités variées telles que la recherche, la régie des œuvres et le montage d'expositions. Les artistes et designers exercent en premier lieu dans le design de produit ou en tant qu'enseignants. Du côté du spectacle vivant, ils occupent majoritairement la scène musicale (69%). Dans l'audiovisuel, le cinéma s'impose comme le secteur phare, avec des activités orientées vers la conception artistique mais aussi l'encadrement technique et l'administration.

27% des anciens diplômés en activité exercent d'autres activités complémentaires, particulièrement ceux des arts plastiques et du spectacle vivant, et plutôt dans le même domaine de leur diplôme.

En termes de parcours depuis le diplôme, deux-tiers des diplômés ont fait le choix de prolonger leur formation, majoritairement en lien avec le domaine de leur diplôme initial. Une petite minorité a bénéficié d'un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (13%), avec une surreprésentation parmi les diplômés du spectacle (23%).

L'ENQUETE SUR LA VIE ETUDIANTE (CES VIE ETUDIANTE)

Afin d'établir un bilan des actions conduites en termes de vie étudiante, une enquête a été conduite en 2025 auprès des établissements de l'ESC. Les résultats ont été présentés lors de la CES Vie étudiante du CNESERAC du 21 mai 2025.

Au total, 65% des établissements représentant 75% des effectifs étudiants ont répondu au questionnaire communiqué le 12 février, autour des quatre thématiques suivantes : santé et bien-être étudiant, lutte contre les VHSS, égalité et lutte contre toutes les discriminations, étudiants à besoins particuliers.

Cette enquête a notamment permis de recueillir les informations suivantes :

- **Santé et bien-être des étudiants** : plus de 75% des établissements disposent d'un service de santé interne ou externe. Plus de 90% des établissements conduisent des campagnes d'information et de communication sur les dispositifs de santé étudiants existants et 84% organisent chaque année une ou plusieurs campagnes de prévention en matière de santé, soit près de 14 000 étudiants impactés. 20% des établissements disposent d'une association étudiante d'aide alimentaire. Les besoins identifiés par les établissements concernent particulièrement la prise en charge des problématiques de santé mentale.
- **Lutte contre les VHSS** : 90% des établissements ont mis en place ou rédigent actuellement une charte dédiée, disposent d'une cellule interne de signalement et conduisent des campagnes de sensibilisation. Une grande part des étudiants et des personnels administratifs et enseignants a été formée à cette problématique.
- **Actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations** : 8 établissements bénéficient du label Diversité et 6 du label Egalité. Plus de 70% des établissements conduisent des campagnes d'information et/ou de communication en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.
- **Inclusion des étudiants en situation de handicap** : 94% des établissements ont mis en place un accompagnement personnalisé. Moins de 50% des établissements reconnaissent des statuts pour les étudiants à besoins particuliers (sportifs et artistes de haut niveau, étudiants-salariés, étudiants-chargés de famille).

L'ENQUETE TRANSITION ECOLOGIQUE (CES TRANSITION ECOLOGIQUE)

Dans le cadre de la CES « Transition écologique » du CNESERAC, une enquête sur la prise en compte de la transition écologique dans les enseignements, menée en partenariat avec la Mission transition écologique du ministère de la Culture, a été lancée auprès des établissements de l'ESC au début de l'année 2025.

A l'été 2025, 61 % des établissements sollicités avaient répondu au questionnaire en ligne, offrant une base solide et représentative pour évaluer l'intégration des enjeux de la transition écologique dans leurs enseignements. Parmi ces répondants, près de 79 % déclarent connaître le Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture, soulignant une appropriation importante de la stratégie environnementale du ministère de la Culture. Plus de la moitié des répondants ont créé un enseignement spécifiquement lié à la transition écologique. 70 % des enseignements liés à la transition écologique, nouvellement créés ou transformés, sont obligatoires et évalués dans les cursus. Enfin, la grande majorité des répondants organisent des actions de sensibilisation innovante, telles que des ateliers collaboratifs, des projets participatifs ou des fresques écologiques, qui favorisent une appropriation collective des enjeux par toute la communauté de l'établissement et participent à ancrer la transition écologique dans la culture des écoles.

Les faits marquants au sein des établissements

L'EVOLUTION DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE (ESC)

L'année 2025 a été marquée par la signature de l'accord sur les rémunérations des enseignants contractuels du ministère de la Culture, collectif aux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P), aux écoles nationales d'art et aux Conservatoire nationaux.

Divers faits marquants concernent par ailleurs les moyens accordés aux ENSA-P :

- Le 1^{er} mars 2025, l'ENSA de La Réunion est devenue une école nationale supérieure d'architecture de plein exercice, constituant la 21^e ENSA-P et la première en Outre-mer. Reconnue pour son expertise en matière de conception architecturale, urbaine et paysagère en milieu tropical, l'ENSA de La Réunion offre à ses étudiants un enseignement en prise avec les enjeux de la transition environnementale et énergétique. L'école a développé de nombreux partenariats et des collaborations scientifiques, valorisés dans le cadre d'une biennale internationale d'architecture en milieu tropical dont la 3^e édition est prévue en 2026 ;
- Le projet Transitions Archi-paysage, visant à créer un écosystème innovant en faisant évoluer les formations en architecture et paysage porté notamment par

les 21 ENSA-P, a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir en 2025. Coordonné par l'ENSA de Normandie, il fédère toutes les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P), les Instituts nationaux des sciences appliquées de Strasbourg et de Centre Val de Loire, l'Ecole de Chaillot (architectes du patrimoine), Amàco (association développant des activités de formation, de recherche et d'expérimentation en écoconstruction), le Conseil national de l'Ordre des Architectes et le REFC'A (Réseau pour la formation continue des architectes). Ce projet bénéficiera d'un financement de 5 M€ dans le cadre du dispositif France 2030. Il vise la formation de près de 64 000 personnes sur la période 2025-2030 pour répondre aux défis des transitions numérique et écologique en architecture et paysage.

- Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle pédagogique à l'ENSAP de Bordeaux a été lancé. La commission d'appel d'offres a désigné le lauréat du marché de maîtrise d'œuvre. L'objectif est une ouverture de la halle pédagogique en septembre 2026.
- L'ENSA de Lyon a lancé le chantier de réhabilitation énergétique de son bâtiment Jourda Perraudin. L'école a signé en décembre 2024 le marché de conception-réalisation, et a réalisé en juillet 2025 le diagnostic sur l'état des charpentes et des coques des ateliers. Le début du chantier est décalé à l'été 2026.
- L'opération de rénovation énergétique de la façade Nord de l'ENSA de Paris-Est a été finalisée durant l'été 2025.
- Enfin le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'ENSA de Versailles a été validé par la Direction de l'immobilier de l'État.

On peut également souligner les projets immobiliers suivants, concernant cette fois les écoles de la création artistique :

- Le lancement à l'été 2024 du chantier du nouveau bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone de l'école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (livraison prévue en 2026) ;
- Le classement « monuments historiques » des bâtiments du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) situés dans le 9e arrondissement de Paris en novembre 2024 ;
- L'inscription à l'inventaire des monuments historiques de la Villa Arson et ses jardins en novembre 2024 ;
- L'engagement des travaux de création d'une voie piétonne visant à favoriser l'accès des publics au Centre national des arts du cirque ;
- La contractualisation du Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon avec le maître d'œuvre en avril 2025 concernant la première phase d'études et de travaux du projet de campus artistique ;
- La finalisation des travaux pour la réouverture à l'automne 2025 des bâtiments de L'Académie Fratellini, après trois ans de travaux.

LES CHANTIERS PEDAGOGIQUES

Un chantier de réécriture de l'arrêté du 16 juillet 2013 sur les cursus des diplômes nationaux d'arts visuels (DNA et DNSEP) est en cours, après leur réinscription en 2022 au RNCP. Parallèlement, les conditions d'agrément des classes préparatoires publiques ont fait l'objet de deux rapports de l'inspection de la création artistique (l'un portant sur les arts plastiques et l'autre sur le spectacle vivant).

Les enregistrements RNCP de quatre diplômes supérieurs, en musique (le diplôme d'État de professeur de musique) et en danse (le Certificat d'Aptitude de professeur de danse, le diplôme d'État de professeur de danse et le DNSP d'artiste-interprète en danse), ont été renouvelés à la fin de l'année 2024.

LE DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ESC

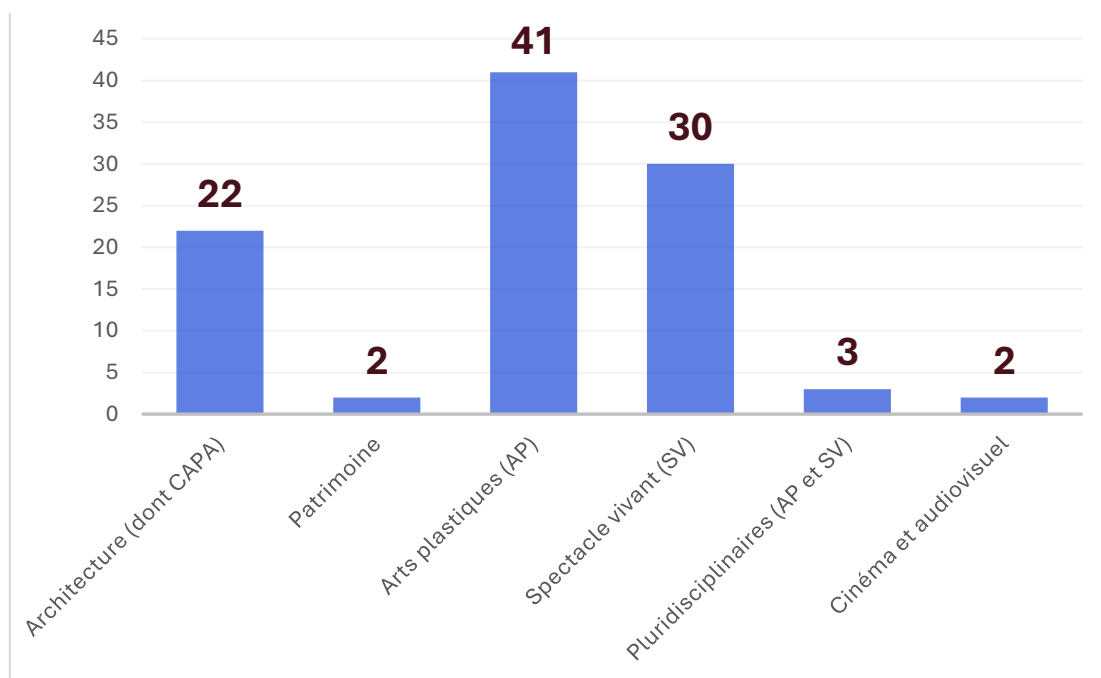
Le programme « égalité des chances », qui vise à faciliter l'accès des études aux lycéens issus de milieux sociaux modestes, permettant ainsi une diversification du profil des étudiants, mis en œuvre en collaboration avec la Fondation culture et diversité, a été renforcé depuis la rentrée 2024 :

- En collaboration avec le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris (CNSMDP), un treizième programme permet ainsi à des élèves danseurs des DROM-COM de bénéficier de ce dispositif.
- Les ENSA de Paris-Belleville, Lyon et Nancy ont par ailleurs rejoint le programme « Égalité des chances en école d'architecture ». 20 ENSA-P sont dorénavant engagées dans ce programme.

Chiffres clés des établissements

Typologie des établissements de l'ESC

100
établissements

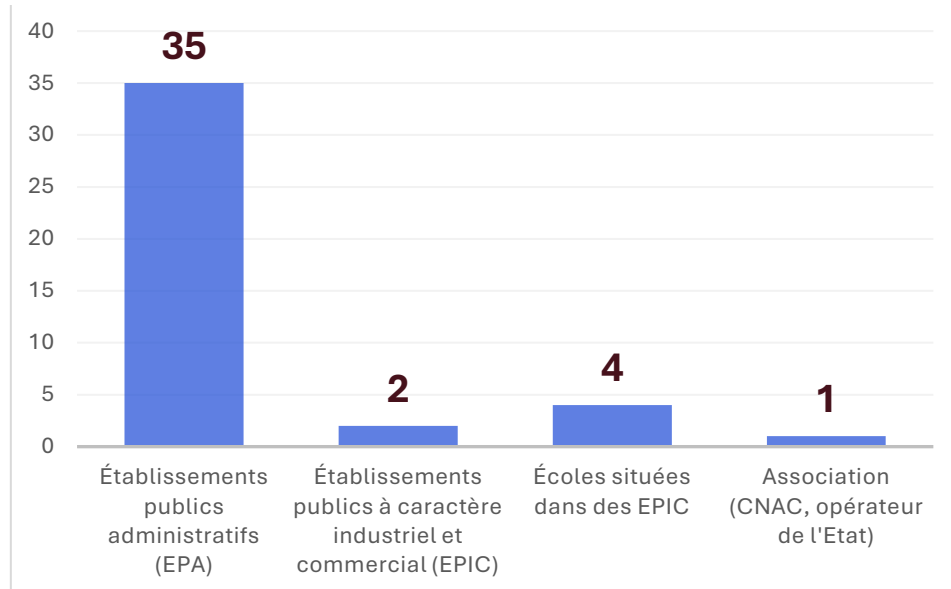


Source : SDPTEVER

Statuts des établissements de l'ESC

42

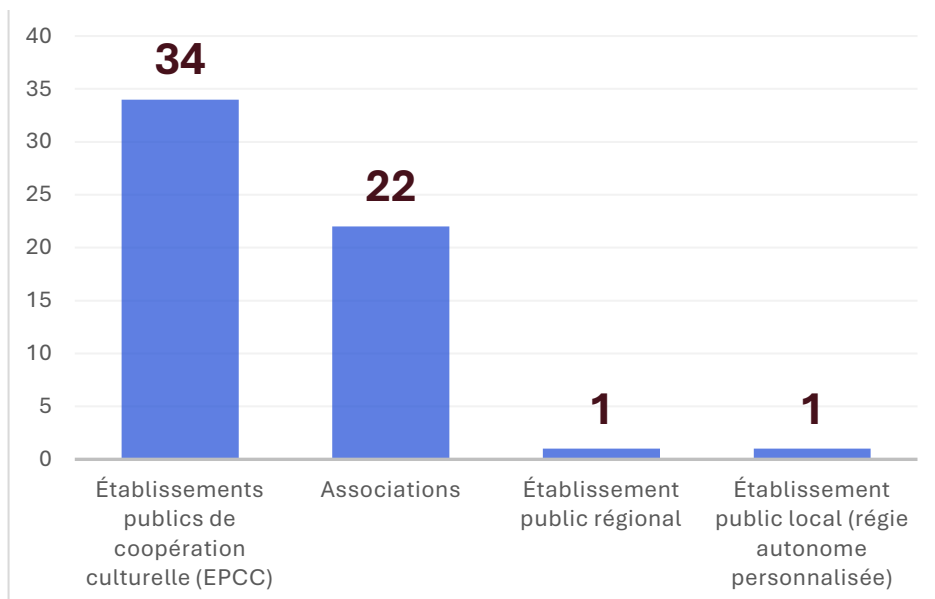
écoles nationales



Source : SDPTEVER

58

écoles territoriales



Source : SDPTEVER

Géographie de l'ESC

Source : SDPTEVER



23 écoles
en Île-de-France



77 écoles
en région y compris
Outre-mer



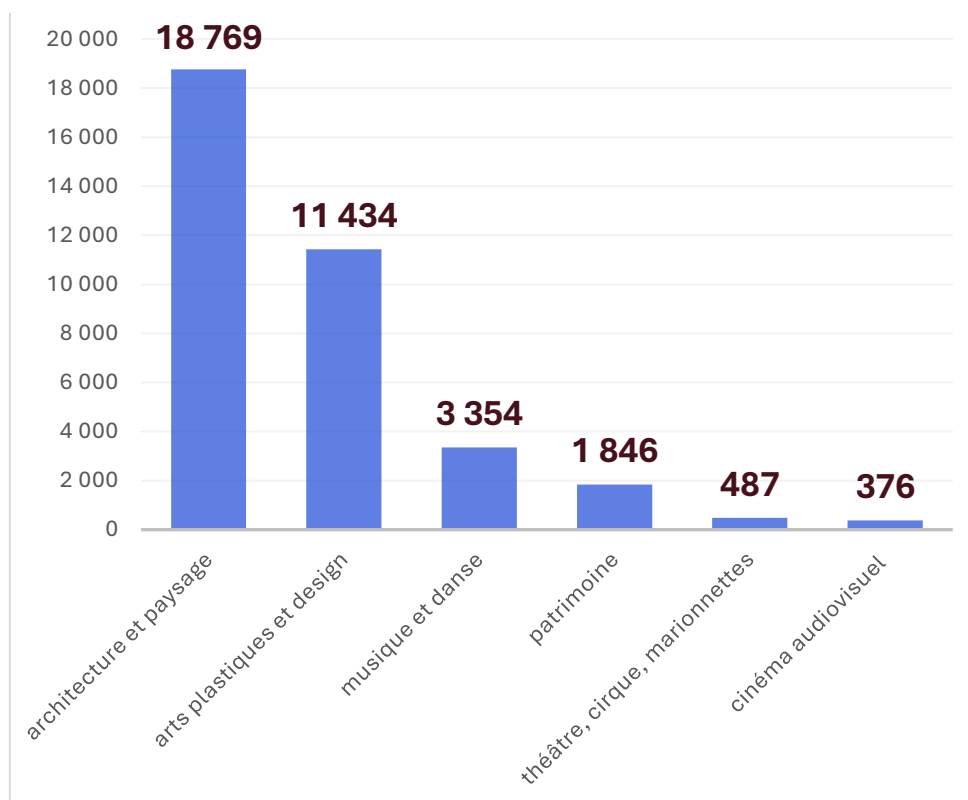
53

écoles participent à un regroupement universitaire

Les étudiants de l'ESC

36 266

en 2024-2025



Source : SDPTEVER

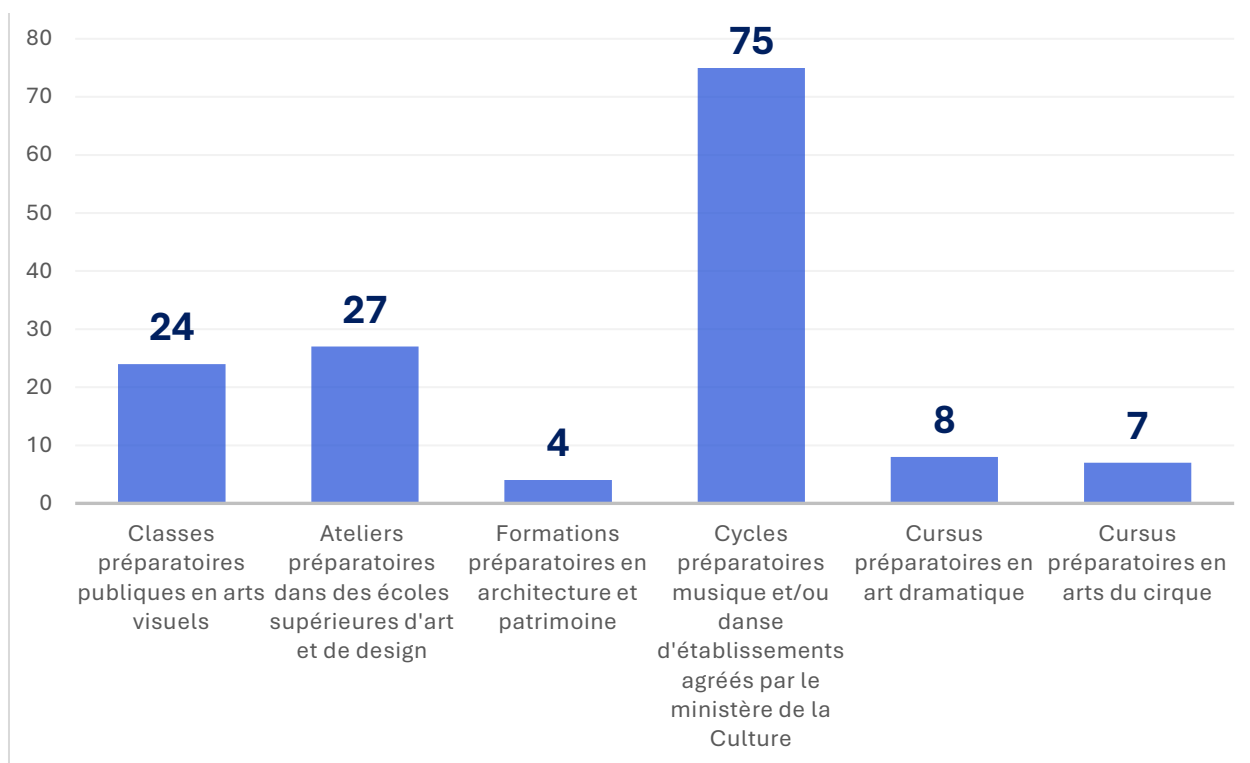
66%
d'étudiantes

34%
d'étudiants

29%
d'étudiants
boursiers
(10 645)

14%
d'étudiants
étrangers

Les classes prépa ESC



Source : SDPTEVER

Les effectifs administratifs et enseignants (ETPT) de l'ESC

Source : PAP 2025

4 553

ETPT dont

2 518

ETPT titre 2

2035

ETPT titre 3

Autres chiffres clés de l'ESC

Source : SDPTEVER

48

écoles participent aux programmes Égalité des chances de la Fondation Culture & Diversité

90%

d'insertion professionnelle 3 ans après le diplôme

26

écoles participent au dispositif « Cordées de la réussite »

89

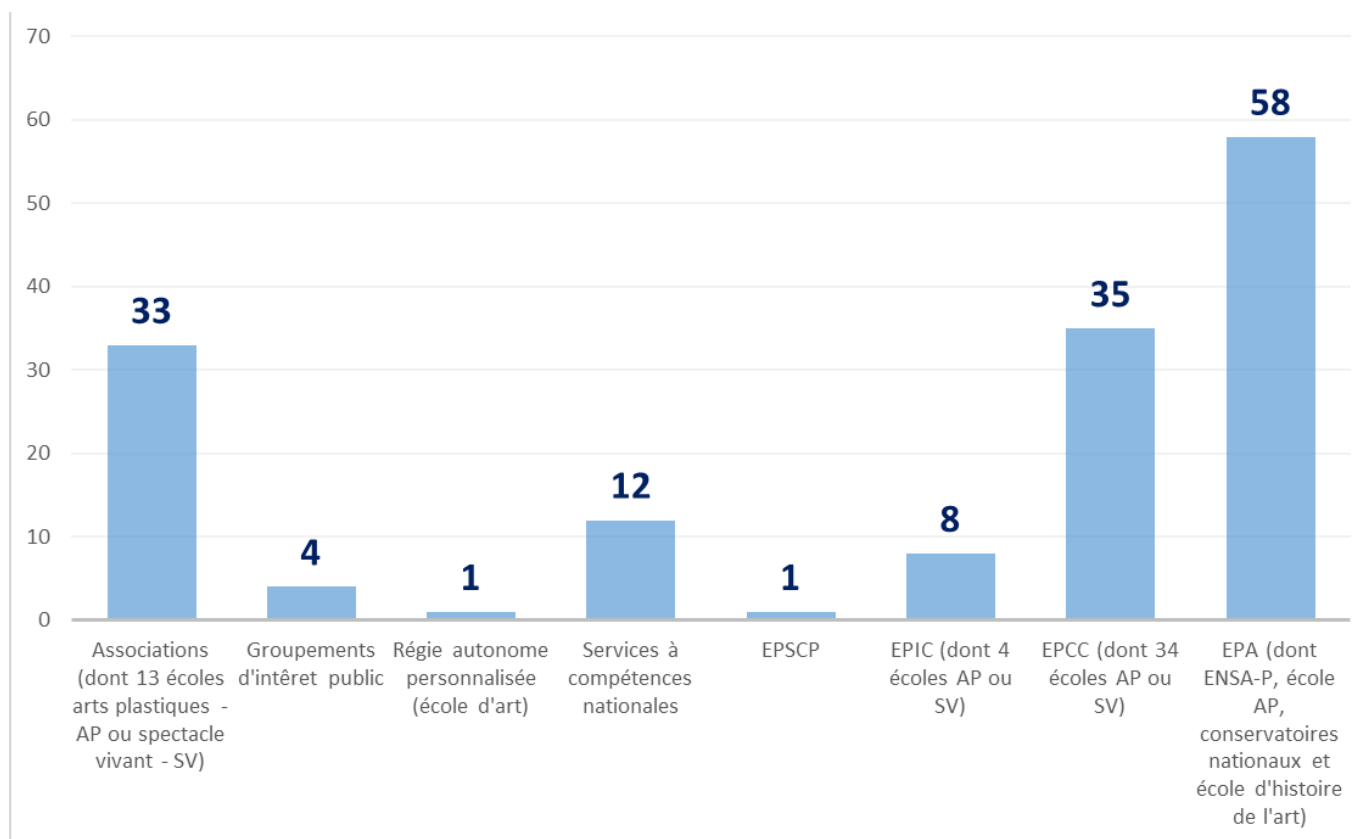
écoles sont signataires de la charte Erasmus+ 2021-2027

Chiffres clés de la recherche

Structures de recherche

152

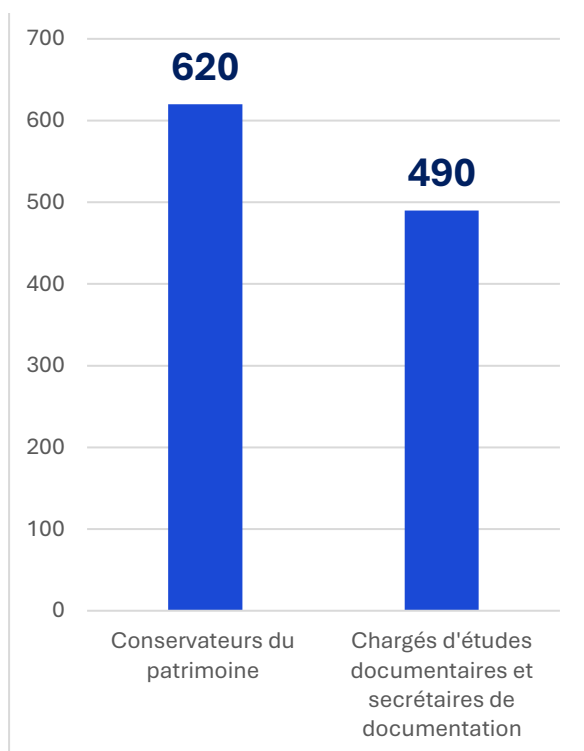
structures relevant du ministère de la Culture
exercent une activité de recherche



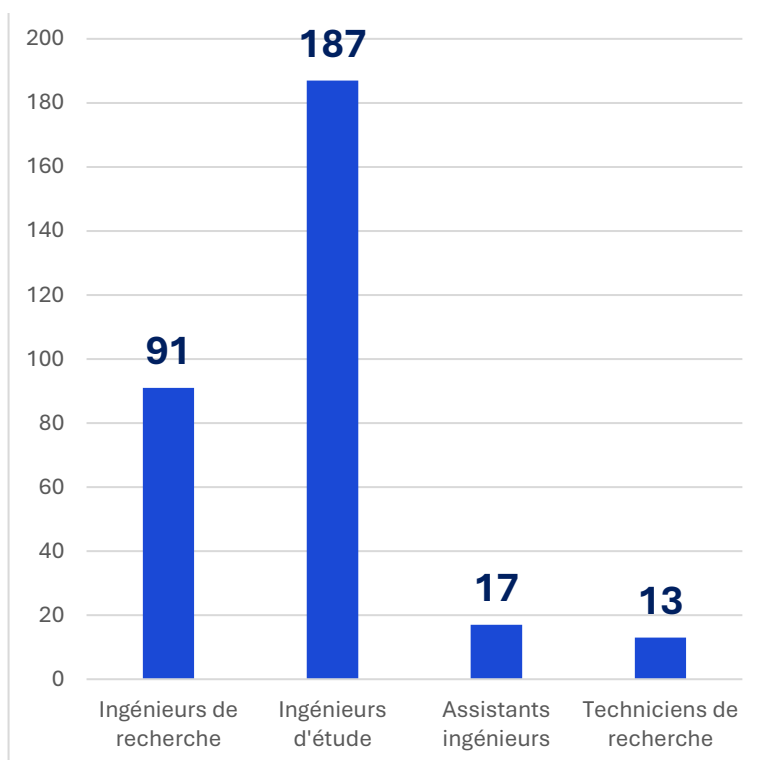
Source : SDPTEVER

Personnels titulaires de la filière scientifique et de recherche

Personnels scientifiques

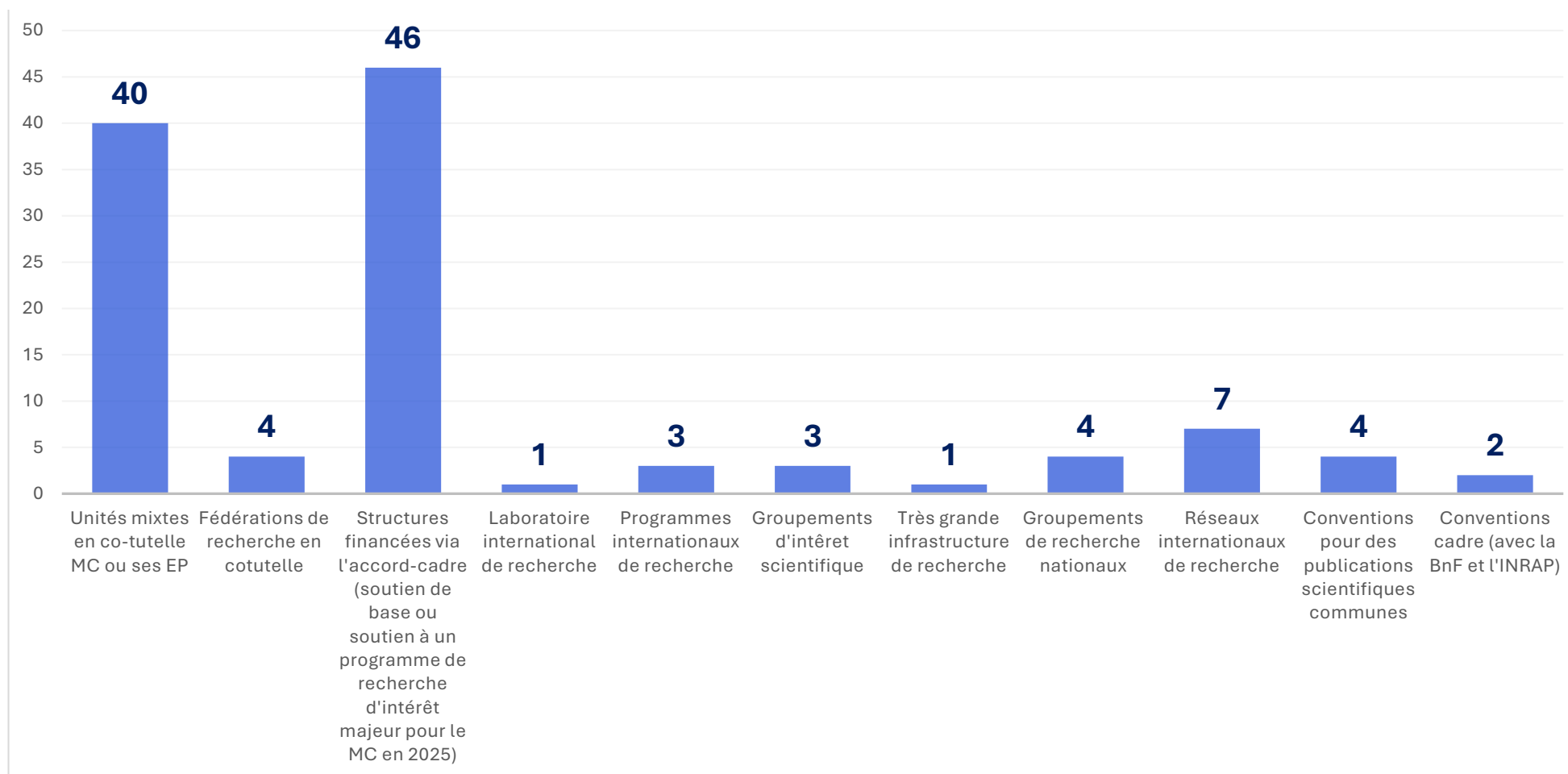


Personnels de recherche



Source : SDPTEVER

Accord-cadre MC – CNRS



Source : SDPTEVER

Les grandes orientations stratégiques ministérielles

La stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture (SMESC) 2024-2029

La stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture a été validée par le Conseil National Supérieur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels (CNESERAC) le 27 juin 2024.

ENJEUX DE LA SMESC 2024-2029

Cette Stratégie Ministérielle de l'Enseignement Supérieur Culture 2024-2029 (SMESC 2024-2029) positionne les établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) comme des acteurs clés des filières professionnelles et vise à former des professionnels de la culture qui soient moteurs des transitions sociales et sociétales à l'œuvre ou à venir.

Elle porte une dynamique ministérielle et une vision d'ensemble centrée sur le parcours des étudiants, avant, pendant et à la sortie de leur cursus et fixe les orientations prioritaires d'une évolution en faveur de l'égalité des chances, de la diversification des étudiants, de la professionnalisation des jeunes diplômés, de l'internationalisation et de la territorialisation des compétences métiers.

Cette SMESC 2024-2029 a pour objectif de relever différents défis et de répondre aux 8 enjeux suivants:

- Offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur culture;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants (précarité financière, enjeux de santé, questions liées aux discriminations et à la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence);

- Favoriser une insertion professionnelle adaptée aux métiers de la culture et aux territoires;
- Renforcer l'internationalisation des écoles et des formations;
- Renforcer la reconnaissance des formations publiques de l'enseignement supérieur culture et l'intégration des diplômes dans le schéma LMD;
- Inscrire les établissements de l'enseignement supérieur au sein des regroupements universitaires et des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation selon les préconisations de l'IGAC;
- Consolider les modèles de gestion des établissements des écoles territoriales ;
- Inscrire les enjeux des transitions sociétales, écologiques et numériques au cœur même des pratiques et des enseignements.

AXES PRIORITAIRES DE LA SMESC 2024-2029

Cette stratégie se compose de 5 axes, 13 objectifs et 47 actions :

- Axe I : Rendre l'enseignement supérieur culture accessible à tous dans les territoires
- Axe II : Former des acteurs de la culture aux défis contemporains et à venir et améliorer leur insertion professionnelle
- Axe III : Améliorer la qualité de vie étudiante
- Axe IV : Favoriser l'internationalisation et renforcer la visibilité de l'ESC dans les territoires
- Axe V : Réformer ou améliorer la gestion et le pilotage stratégiques des établissements

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SMESC

La mise en œuvre de la SMESC progresse de manière soutenue, avec des résultats concrets en matière d'accessibilité, de qualité de vie étudiante, de développement de l'apprentissage. Les chantiers restant à engager sont principalement structurels comme la diversification sociale, la structuration de la VAE, le développement de la formation continue, mais aussi une réflexion plus large sur les statuts, la gouvernance et les modèles économiques des établissements.

AXE 1 : RENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE ACCESSIBLE A TOUS DANS LES TERRITOIRES (21 sous-actions)	
Statut	Sous-actions
Réalisées (8)	Publication d'un livret ESRC FR/EN ; présence annuelle au Salon des formations et métiers artistiques (L'Étudiant) ; mise en valeur des écoles via le Pass Culture ; participation massive aux programmes « Égalité des chances » et « Cordées de la réussite » ; accompagnement des aménagements liés aux handicaps ; développement et animation du réseau des référents handicap ; adaptation des concours pour les candidats en situation de handicap ; mise à disposition de formations au handicap ; partage de documents sur les étudiants à besoins spécifiques en lien avec le MESR
En cours (8)	Réflexion sur l'accès aux écoles (prépas, vœu unique ENSA, diversité) ; intégration des objectifs de diversité dans COP/lettres de mission des directeurs ; mise à jour du recensement des sites accessibles ; recensement des concours

	adaptés et des cours de remises à niveau ; développement de partenariats inter-écoles ; actions dans le cadre « Campus territoire de culture »
A engager (5)	Développement des compétences de médiation et reconnaissance de l'engagement étudiant ; augmentation du taux d'étudiants boursiers dans les écoles nationales ; construction de cursus pour étudiants à besoins spécifiques ; déploiement de la VAE (intégration plateforme France VAE et accès doctorat) ; diffusion massive du livret ESRC
AXE II : FORMER DES ACTEURS DE LA CULTURE AUX DEFIS CONTEMPORAINS ET A VENIR ET AMELIORER LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE (28 sous-actions)	
Statut	Sous-actions
Réalisées (7)	Lancement et reconduction d'un AMI apprentissage ; rédaction et publication d'un guide de l'apprentissage ESC ; soutien financier à la mobilité internationale ; animation d'un réseau de référents internationaux ; enquête sur la prise de compte de la transition écologique dans les enseignements ; soutien à la structuration de l'ESC (regroupements universitaires) ; évaluation du dispositif CulturePro
En cours (11)	Réflexion sur la place des stages dans les maquettes pédagogiques ; développement des partenariats pour stages et mobilités ; développement des cours de langues ; développement de la mobilité étudiante, enseignante et administrative ; élaboration d'un plan de formation pour les enseignants ; intégration des compétences liées aux transitions écologique/numérique dans les fiches RNCP ; intégration de tous les diplômes nationaux du MC dans le schéma LMD ; structuration et développement des doctorats-création/doctorats par le projet ; intégration de la recherche dans les niveaux L et M ; valorisation des pratiques pédagogiques expérimentales ; recensement, valorisation et incitations des collaborations territoriales (tiers-lieux, incubateurs, résidences)
A engager (10)	Rédaction et publication d'un guide pour les apprentis et maîtres d'apprentissage ESC ; structuration de réseaux régionaux de structures d'accueil stage/apprentissage ; révision des programmes pédagogiques selon les filières ; communication sur le dispositif de la césure ; renforcement du lien DRAC/Régions/Rectorats ; participation à la construction de contenus pédagogiques de niveau doctoral ; rédaction d'un guide national d'accès aux parcours doctoraux des artistes ; mettre en place un réseau d'incubateurs ; développement structuré de la formation continue ; création d'un réseau national d' <i>alumni</i>
AXE III : AMELIORER LA QUALITE DE VIE ETUDIANTE (18 sous-actions)	
Statut	Sous-actions
Réalisées (7)	Mise en ligne d'une plateforme de ressources partagée ; rencontre annuelle ministères/CNOUS/écoles ; renforcement de la communication vers les étudiants ; application de la Loi Lévi ; recensement et diffusion des dispositifs de santé CNAM ; formation et prévention VHSS et discriminations, rédaction d'un modèle de charte des relations pédagogiques
En cours (5)	Bilan du plan santé dans les ENSA et extension aux autres écoles ; actions de prévention nutrition et contre les addictions ; travail national sur le rythme étudiant ; campagne et formations de lutte contre les discriminations ; évaluation des procédures de signalement
A engager (6)	Mise en œuvre d'un relais-santé étudiants (reconnaissance via ECTS) ; simplification numérique (API SI étudiant) ; recensement référents vie étudiante au sein des personnels ; développement de formations spécifiques pour les étudiants référents ; intégration d'engagements éthiques dans les conventions de stage ; formation pour les élus étudiants et identification d'un référent engagement

AXE IV : FAVORISER L'INTERNATIONALISATION ET RENFORCER LA VISIBILITE DE L'ESC DANS LES TERRITOIRES (18 sous-actions)	
Statut	Sous-actions
Réalisées (5)	Publication d'un livret ESRC (FR/EN) ; valorisation des projets territorialisés dans les établissements ; construction du réseau DRAC ESR ; proposition d'une mission IGAC sur l'internationalisation des établissements de l'ESC ; recensement des partenariats internationaux dans le cadre d'Erasmus+
En cours (8)	Recensement des expositions/événements/productions territoriales ; développement des thèses en cotutelle internationale ; incitation à la participation à d'autres programme européens (hors Erasmus+) ; renforcement de la participation des personnels administratifs, enseignants et scientifiques à Erasmus+ ; recensement des cours langues ; bilan des dispositifs d'accueil des étudiants internationaux ; recensement des cours FLE ; bilan des dispositifs de mise à niveau
A engager (5)	Réalisation d'une carte interactive nationale des écoles et diplômes ; développement de la formation continue territoriale ; adaptation de l'offre de formation à la spécificité des territoires ; invitations et mutualisation des interventions d'enseignements/experts étrangers ; création d'un support d'accueil national pour étudiants internationaux
AXE V : REFORMER OU AMELIORER LA GESTION ET LE PILOTAGE STRATEGIQUES DES ETABLISSEMENTS (23 sous-actions)	
Statut	Sous-actions
Réalisées (7)	Recrutement d'un informaticien pour le projet TAIGA/OGESCA, suivi partagé des projets CPER ; accord de mars 2025 sur la revalorisation salariale des enseignants contractuels ENSA-P, ENSArt et Conservatoires nationaux ; création d'une CES Observatoire de l'ESRC (CNESERAC) ; publication d'un arrêté sur les modalités de recrutement et les missions des personnels pédagogiques des Conservatoires nationaux
En cours (9)	Diagnostics écologique/numérique ; analyse financière des modèles économique des établissements territoriaux ; évaluation du coût réel des formations par étudiant ; consolidation du suivi immobilier/SPSI ; mise en œuvre d'un outil stratégique de répartition des SEC ; analyse comparative des statuts des établissements ; intégration des enjeux de diversité et de vie étudiante dans les COP/lettres de mission directeurs ; finalisation du statut des PEN ; assimilation des statuts des maitres de conférences et professeurs ENSA-P à ceux du MESR
A engager (7)	Plans d'action intégration transitions écologique et numérique ; réflexion sur des modèles économiques et ressources propres des établissements ; analyse des organigrammes des établissements ; réforme des statuts PEAT ; réforme des statuts du CNESERAC ; plan de valorisation des travaux de la CES Observatoire de l'ESRC ; Construction d'un réseau de tutelles national / territorial

La stratégie ministérielle de la recherche (SMR) 2023-2027

La stratégie ministérielle de la recherche (SMR) détermine le cadre et les priorités des actions conduites par le ministère et ses opérateurs dans le champ de la recherche. Elle pose un diagnostic sur ses atouts et ses points de vigilance et préconise des mesures permettant de renforcer son développement et son impact sur la société. Elle a été publiée au mois de mai 2024.

LES OBJECTIFS ET LES AXES DE LA STRATÉGIE

La stratégie de recherche 2023-2027 soutient la spécificité et la place de la recherche culture parmi les grands domaines de la recherche nationale. Elle a pour objectifs de renforcer la structuration et l'animation de ses réseaux, de mieux accompagner ses acteurs, notamment dans la recherche de financements et de partenariats, et de valoriser ses résultats.

Cinq axes prioritaires la composent :

- Axe I : l'inscription et le développement de la recherche au sein des institutions patrimoniales (musées, sites archéologiques, monuments, archives, bibliothèques) et de la création (écoles, opérateurs nationaux, scènes nationales, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux, centres dramatiques nationaux) ;
- Axe II : le renforcement de la présence de la recherche culture dans les réseaux européens et internationaux ;
- Axe III : la structuration de la recherche dans l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) ;
- Axe IV : la formation à et par la recherche avec une attention particulière aux méthodes de la recherche-crédation et de la recherche par le projet ;
- Axe V : les approches participatives et la co-construction des savoirs qui mettent en communication le monde de la recherche et la société dans toutes ses composantes.

LA STRUCTURATION DE LA STRATÉGIE 2023-2027

Des thématiques transversales et interdisciplinaires ont orienté l'élaboration de la stratégie et la déclinaison de ses quatre enjeux prioritaires : Création, Patrimoine et Innovation ; Transformation numérique et intelligence artificielle ; Développement durable, éco-responsabilité et transition écologique ; Transmissions, territoires, sciences et société.

Dans ce cadre, il s'agit pour le ministère de la Culture :

- D'accompagner les acteurs de la recherche culture dans le montage de projets et la constitution de réseaux nationaux et européens et encourager l'accès aux financements croisés européens et transnationaux pour renforcer la place des acteurs culturels dans les grands programmes de soutien à la recherche ;
- De renforcer le financement des programmes doctoraux et postdoctoraux dans l'ESC sur des thématiques stratégiques prioritaires ou d'intérêt majeur pour le MC ;
- De consolider les filières scientifiques et de recherche du ministère de la Culture, en centrale et dans les services à compétence nationale (SCN), les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les établissements publics, en mettant l'accent sur leur expertise.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE SES MESURES ET OBJECTIFS

Enjeu 1, mesure 1

Aider à la mise en place d'une organisation, d'une gouvernance et d'un pilotage de la recherche, adaptés aux orientations, autour de pôles forts et bien identifiés et faire de la recherche une composante inhérente aux projets pédagogiques.

Actions : Intégration systématique des enjeux liés à la recherche dans les COP des établissements ; création de nouvelles unités de recherche propres aux écoles ; institution de partenariats avec le monde académique ; création de Conseils Scientifiques et pédagogiques (CSP), évaluation des activités de recherche et partage des bonnes pratiques, labellisation par le ministère de réseaux scientifiques et pédagogiques en architecture en phase avec les enjeux de transitions.

Enjeu 2, mesure 7

Renforcer la position et la présence du ministère de la Culture dans les programmes de recherche, en les coconstruisant avec l'ANR et avec d'autres ministères (ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace) et conserver une veille sur les appels à projets (AAP).

Actions: Promouvoir et renforcer la présence du ministère de la Culture dans les comités de pilotage des programmes de recherche dans un dialogue interministériel constant ; renforcer la présence des thématiques culture dans les AAP.

Enjeu 3, mesure 12

Lancer une nouvelle génération de réseaux scientifiques et pédagogiques nationaux internationaux, en collaboration avec les Unités Mixtes internationales (UMI), les Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (UMIFRE) et les écoles françaises à l'étranger (Villa Médicis, Fukuyama, Albertine, de Velasquez, etc.).

Actions : favoriser le fonctionnement en réseau aux niveaux européen et international, tout en valorisant l'excellence de la recherche française et la vitalité de ses réseaux.

Enjeu 4, mesure 7

Mobiliser la recherche culturelle pour la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), en lien avec la médiation scientifique et culturelle portée par Universcience, pour le développement des liens art-science et pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) et aux médias et travailler au rapprochement avec le domaine des Industries Culturelles et Créatives.

Actions : Participer à la diffusion de la CSTI, en lien avec les thématiques et les domaines d'intérêt du ministère. Favoriser des études et de recherches sur la médiation scientifique et culturelle, l'EAC et sur l'impact de ces actions.

PERSPECTIVES DE LA SMR 2023-2027

Pour les années à suivre, les priorités seront de poursuivre les actions en faveur :

- des dispositions statutaires des enseignants des écoles nationales d'art, de design et des conservatoires ;
- d'une cartographie des structures de recherche permettant d'identifier les thématiques, objets de recherche, champs scientifiques et les rattachements ;
- de la structuration de la recherche (un séminaire sur le doctorat et la recherche par la pratique se tiendra en décembre 2025 et donnera lieu à une publication) ;
- de la formation aux dispositifs CIFRE ;
- de la valorisation de la communauté scientifique du ministère de la Culture ;
- de la structuration de la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture par l'élaboration d'un feuille de route ;
- de la reconnaissance des activités de recherche de nos structures par nos collaborations avec le CNRS dans le cadre de l'accord-cadre ;
- de l'ancrage des travaux de recherche au sein des programmes européens (comme « Resilient Cultural Heritage »)
- du développement de la CSTI au sein des territoires.

Les effectifs de l'ESRC

Les effectifs étudiants

En 2024-2025, 36 266 étudiants ont été formés dans les 100 établissements de l'ESC (soit une très légère baisse - 60 étudiants - par rapport à l'année précédente). L'effectif étudiant est composé de 66 % de femmes et 34 % d'hommes et de 14 % d'étudiants étrangers.

Ces données sont issues de l'enquête SISE (Système d'Information du Suivi de l'Étudiant) mise en place et pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cette enquête annuelle recense la totalité des inscriptions dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture. Le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture, établit ses propres enquêtes sur le périmètre SISE. Ce périmètre regroupe les écoles publiques et privées de formation supérieure spécialisées dans le domaine artistique et culturel soit 289 établissements (déployés sur 329 sites de formation) dont 100 établissements qui relèvent de l'enseignement supérieur Culture (ESC).

Les informations ci-dessous ont été extraites de l'enquête SISE Culture 2024-2025.

EFFECTIFS ETUDIANTS 2024-2025

Source : enquête SISE 2024-2025 (MESR - ministère de la Culture)

DISCIPLINES DES ÉCOLES DE L'ESC	EFFECTIFS ÉTUDIANTS	NOMBRE DE SITES	% FEMMES	% ÉTRANGERS
EFFECTIFS ÉTUDIANTS DE L'ESC SELON LA SPÉCIALISATION DISCIPLINAIRE DES ÉTABLISSEMENTS (2024-2025)				
Architecture et Patrimoine	20 615	26	65	14
dont architecture (ENSA-P et Campus mauricien de l'ENSA Nantes + Chaillot)	18 769	23	64	14
dont patrimoine	1 846	3	81	5
Arts plastiques et arts appliqués	11 434	57	72	15
Spectacle vivant	3 841	35	50	19
dont musique et danse	3 354	20	50	19
dont théâtre/cirque/m Marionnettes	487	15	53	16
Cinéma et Audiovisuel	376	2	56	6
TOTAL	36 266	120	66	14

Figure 2 : Effectifs étudiants de l'ESC selon la spécialisation disciplinaire des établissements (2024-2025)

Ce tableau présente les effectifs par discipline tandis que le tableau suivant les présente par école, des différences de chiffres s'expliquent par l'existence d'établissements pluridisciplinaires et/ou multisites.

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
ARTS PLASTIQUES : 41 ÉCOLES / 52 SITES				
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	École supérieure d'art Annecy Alpes	156	78	17
	École supérieure d'art et design Grenoble - Valence (2 sites)	219	147	28
	Grenoble	90	69	22
	Valence	129	78	6
	École nationale supérieure des beaux- arts de Lyon	291	71	25
	École supérieure d'art et design de Saint-Étienne*	359	68	16
	École supérieure d'art de Clermont Métropole	172	78	10

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	École media art – Fructidor de Chalon-sur-Saône	39	62	13
	École nationale supérieure d'art de Dijon	189	76	15
	Institut supérieur des beaux-arts de Besançon	196	75	15
BRETAGNE	École européenne supérieure d'art de Bretagne (4 sites)	823	309	32
	<i>Rennes</i>	279	79	9
	<i>Brest</i>	198	72	6
	<i>Lorient</i>	166	74	10
	<i>Quimper</i>	180	84	8
CENTRE-VAL DE LOIRE	École nationale supérieure d'art de Bourges	168	64	29
	École supérieure d'art et de design d'Orléans	323	72	18
GRAND EST	École supérieure d'art et de design de Reims	227	75	5
	École nationale supérieure d'art de Nancy	227	68	18
HAUTS-DE-FRANCE	École supérieure d'art et de communication de Cambrai	86	73	12
	École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing (2 sites)	305	143	61
	<i>Tourcoing</i>	216	75	22
	<i>Dunkerque</i>	89	69	39
	Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains (Tourcoing)	45	36	44
	École supérieure d'art et de design de Valenciennes	19	63	5
	École supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole	202	74	14
ÎLE-DE-FRANCE	École nationale supérieure d'art de Paris Cergy	207	67	20
	École nationale supérieure des beaux-arts (Paris)	603	60	21
	École nationale supérieure des arts décoratifs (Paris)	671	65	11
	École nationale supérieure de création industrielle – Les Ateliers (Paris)	364	60	7

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
NORMANDIE	École supérieure d'arts et médias Caen / Cherbourg (2 sites)	302	149	20
	Caen	269	79	20
	Cherbourg	33	70	nc
	École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (2 sites)	299	144	20
	Rouen	160	73	11
	Le Havre	139	71	9
NOUVELLE AQUITAINE	École nationale supérieure d'art et de design de Limoges	177	89	15
	École européenne supérieure de l'image Angoulême Poitiers (2 sites)	250	138	11
	Angoulême	136	70	7
	Poitiers	114	68	4
	École supérieure d'art du Pays Basque (Biarritz)	66	67	nc
	École supérieure des beaux-arts de Bordeaux	259	77	16
	École supérieure d'art des Pyrénées – Pau Tarbes (2 sites)	248	152	17
	Pau	158	79	8
	Tarbes	90	73	9
OCCITANIE	École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération	163	79	9
	École supérieure des beaux-arts de Nîmes	132	74	16
PAYS DE LA LOIRE	École supérieure des beaux-arts de Nantes-Saint Nazaire	496	69	26
	École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans (3 sites)	654	213	24
	Angers	264	73	7
	Le Mans	216	66	8
CENTRE-VAL DE LOIRE	Tours	174	74	9

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	École supérieure d'art d'Aix-en-Provence - – Felix Ciccolini	170	76	17
	École nationale supérieure de la photographie (Arles)	87	49	18
	École supérieure d'art d'Avignon	121	84	17
	École supérieure d'art et de design Marseille- Méditerranée	352	75	19
	École nationale supérieure d'art de Nice – Villa Arson	215	66	25
	École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée	191	80	7
RÉGIONS D'OUTRE-MER	École supérieure d'art Le Port – La Réunion	115	83	5
	Campus caribéen des arts (Fort de France) – Martinique	152	70	nc
TOTAL		10 340		

Figure 3 : Arts plastiques : 41 écoles / 52 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
ÉCOLES PLURIDISCIPLINAIRES : 3 ÉCOLES / 8 SITES				
GRAND EST	Haute école des arts du Rhin Strasbourg- Mulhouse	723	201	64
	<i>Strasbourg (musique)</i>	148	50	26
	<i>Mulhouse (arts plastiques)</i>	110	80	22
	<i>Strasbourg (arts plastiques)</i>	465	71	16
	École supérieure d'art de Lorraine	274	218	27
	<i>Metz (arts plastiques)</i>	131	73	18
	<i>Épinal (arts plastiques)</i>	84	81	nc
	<i>Metz – CEFEDM Lorraine</i>	59	64	9
OCCITANIE	Institut supérieur des arts de Toulouse	405	135	22
	<i>Département Beaux-Arts</i>	304	75	14
	<i>Département Spectacle vivant</i>	101	60	8
TOTAL		1 402		

Figure 4 : Écoles pluridisciplinaires : 3 écoles / 8 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
MUSIQUE ET DANSE : 15 ECOLES / 17 SITES				
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	639	49	18
	CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes (Lyon)	77	51	14
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ancien PESM)*	96	52	9
HAUTS-DE-FRANCE	École supérieure de musique et danse Nord de France (Lille)	131	57	13
ÎLE-DE-FRANCE	Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Pôle sup'93 (La Courneuve)	135	57	16
	École de danse de l'Opéra national de Paris (Nanterre)	57	51	30
	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	1170	43	22
	Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt	206	49	16
NORMANDIE	CEFEDM Normandie (Rouen)	49	49	27
NOUVELLE AQUITAINE	Pôle enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine	73	69	7
	Centre d'études supérieures de musique et de danse Poitou-Charentes – Pôle Aliénor	73	80	8
	Poitiers	60	57	8
	Tours	13	23	0
PAYS DE LA LOIRE	Centre national de danse contemporaine (Angers)	20	60	50
	Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant – Bretagne Pays de la Loire (2 sites)	131	145	0
	Nantes	45	93	0
	Rennes	86	51	nc
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe Méditerranée (Aix-en-Provence)	107	48	17
	Pôle national supérieur danse Rosella Hightower	82	66	61
TOTAL		3 046		

Figure 5 : Musique et danse : 15 écoles / 17 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
THÉÂTRE, CIRQUE, MARIONNETTES: 15 ÉCOLES/ 15 SITES				
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	École supérieure d'art dramatique de La Comédie de Saint-Etienne	31	45	nc
BRETAGNE	École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne	20	50	0
GRAND EST	École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg	53	62	9
	Centre national des arts du cirque (Châlons-en-Champagne)	37	46	43
	École nationale supérieure des arts de la marionnette - Margareta Niculescu du Pôle international de la marionnette (Charleville-Mézières)	16	69	31
HAUTS-DE-FRANCE	École du Nord – École professionnelle supérieure d'art dramatique Hauts-de-France (Lille)	19	58	0
ILE-DE-FRANCE	Le Studio - École supérieure de comédiens par alternance (ESCA d'Asnières)	47	47	4
	Conservatoire national supérieur d'art dramatique (Paris)	110	56	15
	Académie Fratellini - École supérieure de cirque (La Plaine Saint-Denis)	26	46	39
	École nationale des arts du cirque (Rosny- sous-Bois)	13	39	nc
NOUVELLE AQUITAINE	École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine	22	46	nc
	Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin (Limoges)	16	50	nc
OCCITANIE	Ésacto'Lido	24	54	63
PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR	École supérieure d'art dramatique de Montpellier	12	42	nc
PACA	École régionale d'acteurs de Cannes***	41	54	0
TOTAL		487		

Figure 6 : Théâtre, cirque, marionnettes : 15 écoles/ 15 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
PATRIMOINE : 2 ÉCOLES / 3 SITES				
ÎLE-DE-FRANCE	École du Louvre	1677	81	5
	Institut national du patrimoine	169	164	
	Département des conservateurs	75	75	nc
	Département des restaurateurs	94	89	nc
TOTAL		1 846		

Figure 7 : Patrimoine : 2 écoles / 3 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
CINÉMA, AUDIOVISUEL : 2 ÉCOLES / 2 SITES				
ÎLE-DE-FRANCE	INA Campus (Bry-sur-Marne)	171	55	5
	La Fémis (Paris)	205	56	7
TOTAL		376		

Figure 8 : Cinéma, audiovisuel : 2 écoles / 2 sites

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
ARCHITECTURE : 22 ÉCOLES / 23 SITES				
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	ENSA de Grenoble	880	57	14
	ENSA de Lyon	870	69	11
	ENSA de Saint-Étienne*	574	65	9
	ENSA de Clermont-Ferrand	605	55	10
BRETAGNE	ENSA de Bretagne	646	63	9
GRAND EST	ENSA de Strasbourg	743	65	19
	ENSA de Nancy	630	65	14

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	ÉTUDIANTS	% FEMMES	% ÉTRANGERS
ARCHITECTURE 22 ÉCOLES/ 23 SITES				
HAUTS-DE-FRANCE	ENSA-P de Lille	778	61	9
ÎLE-DE-FRANCE	ENSA de Versailles	1185	60	13
	ENSA de Paris-Est	665	61	8
	ENSA de Paris-Belleville	1156	64	23
	ENSA de Paris-Malaquais	843	66	17
	ENSA de Paris-La Villette	1877	63	19
	ENSA de Paris-Val de Seine	1735	69	16
	École de Chaillot	102	53	10
NORMANDIE	ENSA de Normandie	683	62	10
NOUVELLE AQUITAINE	ENSA-P de Bordeaux	982	65	12
OCCITANIE	ENSA de Toulouse	631	68	13
	ENSA de Montpellier	686	68	10
LA RÉUNION	ENSA de La Réunion	178	73	nc
PAYS DE LA LOIRE	ENSA de Nantes	1207	103	106
	Nantes	1085	56	14
	Île-Maurice	122	47	92
PACA	ENSA de Marseille	1113	69	12
TOTAL		18 769		

Figure 9 : architecture 22 écoles/ 23 sites

Les effectifs des personnels de l'ESRC

EFFECTIFS ENSEIGNANTS

Source : SRH / BPER – ministère de la Culture ; RAP 2024 sauf pour l'école de Chaillot, l'INA Campus, l'école de l'Opéra de Paris et l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS) qui sont intégrés plus largement dans un établissement national (signalés par une *) et qui ne disposent pas d'un plafond d'emploi en propre.

Établissements	Domaine	T2	T3 (sous plafond)
EFFECTIFS ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX ETPT T2 – T3 AU 31/12/2024			
Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage	Architecture	1 854	751
École de Chaillot*	Architecture	0	0
Écoles d'art en région (Bouges, Dijon, Nice, Cergy, Arles, Limoges et Nancy)	Arts et design	251	101
École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)	Arts et design	0	64
École nationale supérieure des arts décoratifs	Arts et design	58	151
École nationale supérieure des beaux-arts (Paris)	Arts et design	93	102
Ina Campus Bry-sur-Marne*	Audiovisuel	0	74
La Fémis – École nationale supérieure des métiers de l'image et du son Paris	Audiovisuel	0	62
École du Louvre	Patrimoine	52	32.3
Institut national du patrimoine Paris (INP)	Patrimoine	0	73
Conservatoire national supérieur d'art dramatique Paris (CNSAD)	Spectacle Vivant	17	41
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	Spectacle Vivant	87	347
Conservatoire national supérieur de musique et de danse Lyon	Spectacle Vivant	0	205
École de danse de l'Opéra national de Paris Nanterre*	Spectacle Vivant	0	46
École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS)*	Spectacle Vivant	0	10

École nationale supérieure des arts du cirque du Centre national des arts du cirque (opérateur de l'État)	Spectacle Vivant	0	37
<i>Total</i>		2429	2 064

Figure 10 : Effectifs enseignants des établissements nationaux ETPT T2 - T3 au 31/12/2024

Source : SRH/BPER - Ministère de la Culture

Domaine	Professeurs	Part de femmes (%)	Maîtres de conférences	Part de femmes (%)	Total
RÉPARATION DES ENSEIGNANTS RÉMUNÉRÉS PAR LE MINISTÈRE – 2023					
Architecture	168	32 %	786	38 %	954
Art et design	116	40 %	-	0 %	116
TOTAL	284	35 %	786	38 %	1 070

Figure 11 : Répartition des enseignants titulaires par domaine – au 31/12/2024

PERSONNELS SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE

Source : SRH/BPER - Ministère de la Culture

TYPE DE STRUCTURE	INGENIEUR DE RECHERCHE (IR)	INGENIEUR D'ETUDES (IE)	ASSISTANT INGÉNIEUR (AI)	TECHNICIEN DE RECHERCHE (TR)	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES (CHED)	SECRÉTAIRE DOCUMENT-LISTE	Total
RÉPARTITION DES AGENTS EN ACTIVITÉ (TITRE 2)								
Administration centrale	21	20	3	3	91	24	8	170
Services déconcentrés et autres services*	15	125	6	6	315	156	26	649
SCN	37	24	5	2	135	120	30	353
EPA	18	18	23	2	79	92	34	246
EPIC								—
Autres ministères**								—
TOTAL	91	187	17	13	620	392	98	1418

Figure 12 : répartition des agents en activité, par types de structure – au 31/12/2024

POSITION	IR	IE	AI	TR	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	CHED	SECRÉTAIRE DOC	Total
RÉPARTITION DES AGENTS MIS À DISPOSITION (TITRE 2)								
Mis à disposition	7	8	0	3	155	74	14	261

Figure 13 : répartition des agents mis à disposition au 31/12/2024

Genre	IR	IE	AI	TR	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	CHED	SECRÉTAIRE DOC	Total
RÉPARTITION FEMMES-HOMMES PAR CORPS (TITRE 2)								
Femmes	46	113	12	4	383	302	70	930
Hommes	45	74	5	9	237	90	28	488
TOTAL	91	187	17	13	620	392	98	1418

Figure 14 : répartition femmes-hommes par corps au 31/12/2024

L'accréditation – habilitation des écoles

Les procédures d'accréditation

Les campagnes d'évaluation menées par le HCERES suivent un rythme quinquennal. Les établissements concernés sont répartis en 5 zones géographiques appelées vagues, selon le classement géographique des contrats État - Région. La vague D (2023-2024) correspond aux établissements parisiens et la vague E (2024-2025) correspond aux établissements des régions Ile-de-France (hors Paris), Hauts-de-France et Outre-Mer (La Réunion, Mayotte).

Selon l'article L.759-2 du Code de l'Éducation, les écoles de l'ESC délivrant un ou des diplômes nationaux conférant un grade universitaire (LMD) sont évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Le CNESERAC et le CNESER sont consultés pour avis, avant que l'accréditation soit conférée par un arrêté de la ministre de la Culture.

Selon l'article L. 752-1 du code de l'éducation, les écoles nationales supérieures d'architecture et paysage sont exemptées de l'avis du CNESERAC.

Les procédures d'accréditation des établissements de l'ESRC

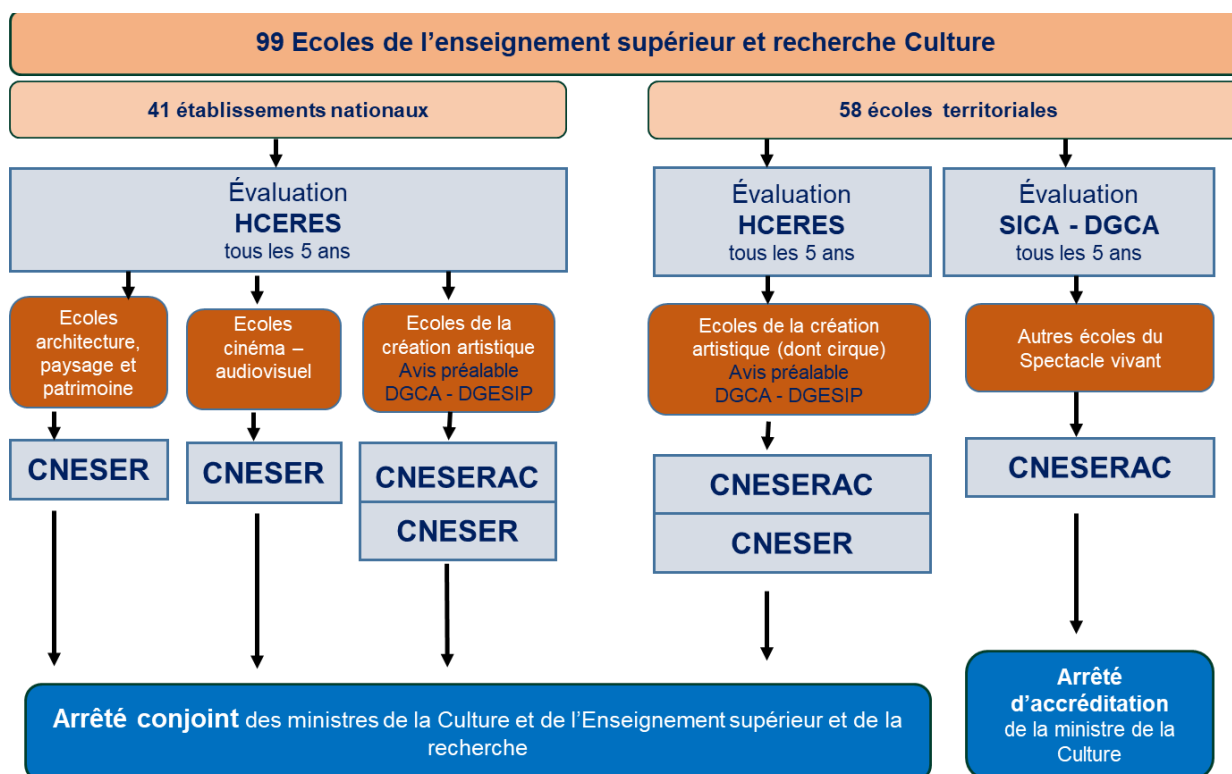


Figure 15 : processus d'accréditation des écoles sous tutelle du ministère de la Culture (SICA : service de l'inspection de la création artistique).

Les écoles de l'ESC (hors ENSA-P) qui délivrent des diplômes nationaux ou d'établissement sont évalués par les experts du ministère de la Culture. Un avis du CNESERAC est requis avant arrêté de la ministre de la Culture. L'accréditation est conférée aux établissements ayant conclu un contrat pluriannuel avec l'État.

Cet arrêté emporte habilitation des établissements à dispenser une formation permettant de délivrer des diplômes d'établissement et des diplômes nationaux du ministère de la Culture.

Les établissements de l'ESC ont la possibilité de conclure avec d'autres d'établissements de formation des conventions de coopération en vue d'assurer la formation initiale et continue, comme la délivrance conjointe de diplômes de troisième cycle avec des universités.

Les dossiers sont examinés au premier semestre de l'année pour une mise en vigueur à la rentrée qui suit.

Les accréditations en 2025

En 2025, la campagne d'accréditations a concerné les établissements situés en vague D selon le classement MESR.

Dans le domaine de l'architecture, les Écoles nationales supérieures d'architecture de Paris-Val de Seine et Paris-La Villette ont été accréditées pour cinq ans pour la délivrance du diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant grade de licence et du diplôme d'Etat d'architecte (DEA) conférant grade de master. L'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion a été accréditée pour un an pour les mêmes diplômes et intégrée à la vague A pour être accréditée à compter de 2027-2028.

Dans le domaine du spectacle vivant, les accréditations de cinq établissements ont été renouvelées : le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, le Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris-Boulogne-Billancourt, le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse Bordeaux Aquitaine, soit 31 formations en musique, 4 formations en théâtre, 5 formations en danse et 1 formation aux fonctions de directeur d'établissement.

Dans le domaine des arts plastiques et du design, les accréditations de cinq établissements ont également été renouvelées : l'École nationale supérieure des beaux-Arts de Paris, l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, l'École nationale supérieure de création industrielle, l'École nationale supérieure d'art de Bourges, l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, soit 27 formations.

Par ailleurs, l'École supérieure d'art Pays Basque a été accréditée pour une première autorisation à délivrer le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP).

Écoles examinées par le CNESERAC en 2025

DATES	ÉCOLES EXAMINÉES	DOMAINES	AVIS CNESERAC
Écoles accréditées			
3 mars 2025	Conservatoire national supérieur d'art dramatique	Spectacle vivant	5 ans – 2025 / 2030 Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien
	Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB)		5 ans – 2025 / 2030 Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique DNSP de musicien DNSP de danseur DNSP de comédien DE de professeur de théâtre
	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)		5 ans – 2025 / 2030 DE de professeur de musique DNSP de musicien Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique DNSP de danseur CA aux fonctions de directeur d'établissement Diplômes de 2 ^e cycle supérieur musique conférant grade de master

			Diplômes de 2 ^e cycle supérieur danse conférant grade de master
	Pôle d'enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine (PESMD BA) – clause de revoyure		3 ans / 2025-2028 DE de professeur de musique DNSP de musicien
	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) – clause de revoyure		2 ans – 2025 / 2027 Diplôme de 2 ^e cycle supérieur « Musicien-performeur » conférant grade de master
7 mars 2025	École nationale supérieur des Beaux-Arts (ENSBA)	Arts visuels	5 ans – 2025 / 2030 Diplôme de premier cycle de l'École nationale supérieure des Beaux-arts conférant grade de licence Diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) conférant grade de master
	École nationale supérieur des Arts décoratifs (ENSAD)		5 ans – 2025 / 2030 Diplôme de premier cycle de l'École nationale supérieure des arts décoratifs conférant grade de licence Diplôme de deuxième cycle de l'École nationale supérieure des arts décoratifs conférant grade de master
	École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire		3 ans – 2025-2028 Diplôme national d'art (DNA), option art, conférant grade de master
	École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI- Les Ateliers)		5 ans – 2025-2030 Diplôme de Créateur industriel conférant grade de master Diplôme de Designer textile conférant grade de master
	École nationale supérieure d'art de Bourges (ENSA Bourges)		4 ans – 2025-2029 DNA, option art, conférant grade de master DNSEP, option art, conférant grade de master
	École supérieure d'art Pays Basque		3 ans – 2025-2028 DNSEP, option art, conférant grade de master

Figure 16 : Écoles examinées par le CNESERAC en 2025

Les douze établissements délivrant des DNSP de musicien se sont engagés auprès du ministère de la Culture dans la procédure de reconnaissance de conférant grade de licence de ce diplôme par le MESR. La procédure a été instruite favorablement par le MESR. Le CNESERAC a émis un avis favorable à ce projet le 7 juillet 2025, ainsi que le CNESER, le 15 juillet 2025.

Les habilitations en 2025

Le diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse est délivré par le préfet de Région en raison du caractère réglementé de la profession. Par conséquent, les écoles souhaitant dispenser cette formation doivent être habilitées par le ministère de la Culture.

Un organisme souhaitant être habilité doit faire une déclaration auprès du ministère de la Culture. La décision d'habilitation est prise après avis circonstancié du Directeur régional des affaires culturelles compétent et de l'Inspection de la création artistique, sur la base de critères relatifs aux locaux, au personnel pédagogique, à la viabilité économique de l'organisme ou encore au suivi de la formation (conformément à l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse).

Les écoles habilitées à dispenser la formation au DE de professeur de danse sont au nombre de 23 en 2024 – 2025, réparties sur tout le territoire :

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	STATUT	OPTIONS
STRUCTURES HABILITÉES À PRÉPARER LE DE DE PROFESSEUR DE DANSE			
NOUVELLE AQUITAINE	Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse – Bordeaux	Association	Classique Contemporain Jazz
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Centre de formation Danse DÉSOBLIQUE	Association	Classique Contemporain Jazz
	Centre national de la danse – Lyon – Institut de pédagogie et de recherche chorégraphiques	EPA	Contemporain
	Association La Manufacture	Association	Contemporain
	Centre de formation ARTYS'TIK	Association	Classique Contemporain Jazz
	Centre Chorégraphique CALABASH	Association	Jazz
GRAND EST	Pôle Musique et Danse (École Supérieure d'Art de Lorraine – ESAL)	EPCC	Classique Contemporain Jazz

ÎLE-DE-FRANCE	Centre National de Danse (formation continue)	EPA	Classique Contemporain Jazz
	Rencontres internationales de danse contemporaine (RIDC)	Association	Contemporain
	Choréia	Société Anonyme Simplifiée	Contemporain Jazz
	Espace Pléiade – Ballet jazz paris	Association	Jazz
	Académie internationale de la Danse (AID)	Association	Classique Contemporain Jazz
OCCITANIE	EPSEDANSE	Association	Contemporain Jazz
	CREPS Montpellier	Université	Classique Contemporain Jazz
	La Danseuse Centre chorégraphique James Carlès	SARL	Contemporain Jazz
	ISDAT	EPCC	Classique Contemporain Jazz
HAUTS-DE-FRANCE	École Supérieure de Musique et de Danse (ESMD)	EPCC	Classique Contemporain Jazz
PAYS DE LA LOIRE	Le Pont Supérieur	EPCC	Classique Contemporain Jazz
PACA	Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower	Association	Classique Contemporain Jazz
	Centre CAFEDANSE	Association	Classique Contemporain Jazz
	Danse Mouvance	Association	Classique Contemporain Jazz
CORSE	Université de Corse Pasquale Paoli (Département STAPS)	Université	Contemporain Jazz
LA RÉUNION	Le Santyé	Association	Jazz

Figure 17 : structures habilitées à préparer le DE de professeur de danse

Les principaux diplômes de l'ESC

Historique et contexte

Les écoles de l'ESC connaissent depuis une dizaine d'années un large mouvement de structuration par leur intégration dans le processus de Bologne et leur rapprochement avec les universités dans le cadre de la politique de sites.

Adopté en 1999 par 29 pays européens, dont la France, le processus de Bologne impose l'autonomie juridique et pédagogique des établissements et l'évaluation des formations et des diplômes, afin de faire reconnaître leur équivalence sur le plan européen.

Les écoles nationales supérieures d'art sont ainsi devenues des établissements publics et les écoles territoriales, régies municipales, ont été érigées en établissements publics de coopération culturelle à l'exception de 2. Les cursus de formation ont dans le même temps été ajustés et complétés pour correspondre au système licence-master-doctorat (LMD). Leurs diplômes de premier cycle (diplôme national d'art) et de deuxième cycle (diplôme national supérieur d'expression artistique) ont ainsi été reconnus comme conférant respectivement grade de licence et de master par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les écoles d'architecture et de paysage ont intégré très tôt ce processus et délivrent le diplôme d'étude en architecture (conférant grade de licence) et le diplôme d'État d'architecte (conférant grade de master).

Les deux écoles du secteur du patrimoine et les deux écoles du secteur du cinéma et de l'audiovisuel délivrent également des diplômes conférant grade de licence et/ou master.

Ces établissements sont ainsi soumis au processus d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et bénéficient d'une double accréditation par le ministère de la Culture et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette accréditation leur permet de disposer du label Qualiopi qui, depuis le 1er janvier 2022, est exigé pour percevoir les financements de la formation professionnelle.

Les écoles du spectacle vivant ne délivrent pas encore de diplômes conférant grade, à l'exception des établissements délivrant le diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque conférant grade de licence. Les autres diplômes nationaux supérieurs professionnels sont à ce stade systématiquement délivrés conjointement avec une licence universitaire.

Que les diplômes nationaux confèrent grade ou non, ces derniers sont tous enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'ensemble de ces dispositions confèrent aux étudiants de l'ESC des équivalences disciplinaires et internationales leur permettant de valoriser leur formation et leurs compétences en France et à l'étranger.

Les actualités de l'année 2024-2025

L'année 2025 marque l'attribution du conférant grade de licence au diplôme national supérieur professionnel de musicien.

Les travaux de réingénierie des diplômes supérieurs de la création artistique se sont poursuivis, avec notamment :

- une réécriture en cours de l'arrêté du 16 juillet 2013 concernant les cursus des diplômes nationaux d'arts visuels (diplôme national d'art et diplôme national supérieur d'expression plastique) après leur réinscription en 2022 au RNCP ;
- une réflexion sur l'actualisation des conditions d'agrément des classes préparatoires publiques, qui ont fait l'objet d'un rapport de l'inspection de la création artistique ;
- la préparation des textes réglementaires relatifs au diplôme d'État de professeur de danse et la réévaluation du diplôme au niveau 6 (Bac +3) conformément au dispositif LMD (cf. arrêté du 21 novembre 2024 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation).

À ce stade, la proposition de loi visant à professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques qui a été adoptée à l'Assemblée nationale le 7 mars 2024 a été enregistrée à la Présidence du Sénat. Le ministère de la culture est dans l'attente de l'examen à venir de cette proposition de loi.

Par ailleurs, les fiches RNCP du diplôme d'État de paysagiste ainsi que de quatre diplômes supérieurs du spectacle vivant (le certificat d'aptitude de professeur de danse, les diplômes d'État de professeur de danse et de musique et le diplôme national supérieur professionnel de danseur) ont également été renouvelées en 2024-2025.

La liste des principaux diplômes des premiers et deuxièmes cycles de l'ESC

Sources : DG2TDC – SDFR

ARCHITECTURE ET PAYSAGE	
Bac + 3	Diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant grade de licence
Bac + 5	Diplôme d'État d'architecte (DEA), conférant grade de master Diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant grade de master
Bac + 6	Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMNOP)
Post 2 ^e cycle	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) – 4 mentions Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) Mastères spécialisés
Bac + 8	Doctorat en architecture, en lien avec une université

Figure 18 : diplômes en architecture et paysage

PATRIMOINE	
Bac + 3	Diplôme de 1 ^{er} cycle de l'École du Louvre, conférant grade de licence
Bac + 4	Diplôme de muséologie de l'École du Louvre
Bac + 5	Diplôme de 2 ^e cycle de l'École du Louvre conférant grade de master Diplôme de restaurateur du patrimoine (Institut national du patrimoine), conférant grade de master
Bac + 8	Diplôme de 3 ^e cycle de l'École du Louvre (recherche approfondie) Cycle doctoral en lien avec une université (Institut national du patrimoine)

Figure 19 : diplômes en patrimoine

ARTS PLASTIQUES (ART, DESIGN, COMMUNICATION)	
Bac + 3	Diplôme national d'art (DNA), conférant grade de licence – 3 options
Bac + 5	Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), conférant grade de master – 3 options Diplômes d'écoles nationales (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), conférant grade de master
Post-2 ^e cycle	Diplômes supérieurs de recherche en art (DSRA) ou en design (DSRD) validés par les établissements
Bac + 8	Cycles doctoraux en lien avec des universités

Figure 20 : diplômes en arts plastiques et design

SPECTACLE VIVANT (THÉÂTRE, DANSE, MUSIQUE, CIRQUE, MARIONNETTES)	
Bac + 2	Diplôme d'État (DE) de professeur de théâtre
Bac + 3	Diplôme d'État (DE) de professeur de musique, de cirque et danse Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque, conférant grade de licence Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musique, conférant grade de licence Diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) d'artiste-interprète (comédien, danseur, acteur-marionnettiste), délivré conjointement avec un diplôme universitaire
Bac + 5	Diplômes de 2ème cycle des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon, conférant grade de master Certificat d'aptitude (CA) de professeur de musique et de danse Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique Diplôme de 2 ^e cycle du CNSAD, conférant grade de master
Bac + 8	Cycles doctoraux en lien avec des universités

Figure 21 : diplômes en spectacle vivant

CINÉMA, AUDIOVISUEL	
Bac + 1	Diplôme Classe alpha (INA Campus)
Bac + 2	Technicien supérieur audiovisuel – 2 options (INA Campus)
Bac + 3	Ingénierie sonore – 2 options (INA Campus) Documentaliste multimédias (INA Campus) Motion design – conception graphique animée (INA Campus)
Bac + 5	Production audiovisuelle (INA Campus), conférant grade de master Patrimoines audiovisuels (INA Campus), conférant grade de master Diplômes de La Fémis (2 parcours), conférant grade de master
Bac + 6	Diplômes de La Fémis – (7 spécialités)
Post-2e cycle	Écritures et création de série TV (La Fémis)
Bac + 8	Cycle doctoral en lien avec une université (La Fémis)

Figure 22 : diplômes en cinéma et audiovisuel

Le nombre de diplômés par diplôme

En 2022-2023, l'enseignement supérieur Culture a compté 10 952 diplômés :

- *5 781 diplômés en architecture et paysage ;*
- *2 954 diplômés en arts plastiques (art, design et communication) ;*
- *700 diplômés en patrimoine ;*
- *1 368 diplômés en spectacle vivant ;*
- *149 diplômés en audiovisuel.*

Les données détaillées ci-dessous comprennent les diplômés de 86 établissements de l'enseignement supérieur Culture, répondant à l'enquête SISE-Culture Diplômés 2022-2023. 14 écoles de l'ESC n'ont pas participé à l'enquête SISE-Diplômés 22/23. Pour 7 d'entre elles, l'absence de participation s'explique par le fait qu'elles n'aient pas de diplômés au titre de cette année-là.

Source : SISE Diplômés 2022, SIES-MESRI/Deps - ministère de la Culture, 2024

Intitulé diplôme	Nombre de diplômés
ARCHITECTURE	
DIPLOME D'ETAT D'ARCHITECTE (DEA)	2 210
DIPLOME D'ETUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)	2 206
HABILITATION A LA MAITRISE D'OEUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP)	1 173
DSA - DIPLOME DE SPECIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN ARCHITECTURE, MENTION ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	68
DIPLOME D'ETAT DE PAYSAGISTE	35
CERTIFICATS D'ECOLE EN GENIE CIVIL - BAC A BAC+3	25
MASTERS SPECIALISES - BAC+5 A BAC+6 ET PLUS	22
DSA - DIPLOME DE SPECIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN ARCHITECTURE, MENTION ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN	19
MASTER VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS	9
DSA - DIPLOME DE SPECIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN ARCHITECTURE, MENTION MAITRISE D'OUVRAGE ARCHITECTURALE ET URBAINE	6
DSA - DIPLOME DE SPECIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN ARCHITECTURE, MENTION ARCHITECTURE ET RISQUES MAJEURS	nc
DOCTORAT ARCHITECTURE	53
TOTAL	5 834

Figure 23 : nombre de diplômés en architecture 2023

NC : non communicable (effectif inférieur à cinq ou non communicable afin de ne pas pouvoir déduire un effectif inférieur à 5) pour des raisons de confidentialité statistiques. De ce fait, les totaux des tableaux, qui intègrent les chiffres NC en tant que tels, ne sont pas égaux à la somme des lignes de ce tableau.

ARTS PLASTIQUES, ARTS APPLIQUÉS	
DNA - DIPLOME NATIONAL D'ART, OPTION ART	1038
DNSEP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE, OPTION ART	679
DNA - DIPLOME NATIONAL D'ART, OPTION DESIGN	448
DNSEP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE, OPTION DESIGN	215
DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS	132
DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'ARTS PLASTIQUES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE	95

DES BEAUX ARTS DE PARIS	
DNA - DIPLOME NATIONAL D'ART, OPTION COMMUNICATION	84
DIPLOME DE PREMIER CYCLE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE PARIS	77
DNSEP – DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE, OPTION COMMUNICATION	54
DIPLÔME DE CRÉATEUR INDUSTRIEL DE L'ENSCI LES ATELIERS	38
CERTIFICATS D'ECOLES EN CINEMA, AUDIOVISUEL - BAC+5 A BAC+6 ET PLUS	23
EXPERT EN STRATÉGIE D'INNOVATION PAR DESIGN (MASTER SPÉCIALISÉ) – ENSCI LES ATELIERS	22
DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE PHOTOGRAPHIE D'ARLES	19
MASTERS OF ARTS - BAC+4 A BAC+5	10
CRÉATEUR DE PRODUIT TECHNOLOGIQUE (MASTER SPÉCIALISÉ) – ENSCI LES ATELIERS	7
DIPLOME DE DESIGNER TEXTILE DE L'ENSCI LES ATELIERS	5
ARTS, ARTS PLASTIQUES (DOCTORAT)	NC
CERTIFICATS D'ECOLES EN ARTS - BAC+5 A BAC+6 ET PLUS	NC
TOTAL	2 954

Figure 24 : nombre de diplômés en arts plastiques et design 2023

CINÉMA, AUDIOVISUEL	
DIPLOME DE LA FEMIS (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON) – CURSUS PRINCIPAL	38
DIPLÔME DE GESTION DE PATRIMOINES AUDIOVISUELS DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL	17
DIPLÔME DE DOCUMENTALISTE MULTIMÉDIAS DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL	16
DIPLÔME DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL	16
MONTEUR AUDIOVISUEL (INA)	13
DIPLÔME DE MOTION DESIGN DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL	12
DIPLOME DE LA FEMIS (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON) - CURSUS DISTRIBUTION/EXPLOITATION	11
TECHNICIEN(NE) D'EXPLOITATION SON (INA)	8

DIPLÔME DE LA FEMIS (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON) - CURSUS CRÉATION DE SÉRIES TÉLÉVISUELLES	NC
DIPLOME DE LA FEMIS (ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES METIERS DE L'IMAGE ET DU SON) - CURSUS SCRIPTE	NC
TOTAL	149

Figure 25 : nombre de diplômés en cinéma et audiovisuel 2023

Intitulé diplôme	Nombre de diplômés
PATRIMOINE	
DIPLÔME DE 1 ^{ER} CYCLE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE	271
DIPLÔME DE MUSEOLOGIE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE	184
DIPLÔME DE 2 ^E CYCLE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE	167
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (NATIONAL, TERRITORIAL OU DE LA VILLE DE PARIS) – CONCOURS EXTERNE OU 1 ^{ER} CONCOURS	30
DIPLÔME DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE	21
CERTIFICATS D'ECOLE EN ARTS PLASTIQUES, ARTS APPLIQUES - BAC+5 A BAC+6 ET PLUS	10
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (NATIONAL, TERRITORIAL OU DE LA VILLE DE PARIS) – CONCOURS INTERNE OU 2 ^E CONCOURS	10
DIPLÔME DE 3 ^E CYCLE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE	NC
DIPLOME LIBRE DE 3 ^{EME} CYCLE DE L'ECOLE DU LOUVRE	NC
DIPLOMES INTERNATIONAUX EN PATRIMOINE - BAC+3 A BAC+5	NC
TOTAL	700

Figure 26 : nombre de diplômés en patrimoine 2023

SPECTACLE VIVANT	
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN	368
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	314
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE COMEDIEN	98

DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE	91
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE DANSEUR	91
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, INTERPRETE DE MUSIQUE (CURSUS UNIQUE) DU CNSMD PARIS	79
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICIEN-INTERPRETE DU CNSMD LYON	70
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	36
DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL D'ARTISTE DE CIRQUE - DNSP	34
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, INTERPRETE DE MUSIQUE (MULTI-CURSUS) DU CNSMD PARIS	33
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE THEATRE	29
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE PEDAGOGIE ET FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DU CNSMD PARIS	20
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, ECRITURE DU CNSMD PARIS	15
CERTIFICATS D'ECOLES EN SPECTACLE VIVANT - BAC+5	14
DIPLOME DE 1ER CYCLE SUPERIEUR DE DANSE, NOTATEUR DU MOUVEMENT DU CNSMD PARIS	13
CERTIFICATS D'ECOLES EN SPECTACLE VIVANT - BAC+3 A BAC+5	9
CERTIFICATS D'ECOLES EN SPECTACLE VIVANT - BAC A BAC+3	8
CERTIFICATS D'ECOLES EN SPECTACLE VIVANT - BAC+5 A BAC+6 ET PLUS	8
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE CIRQUE	8
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, DIRECTION DE CHOEUR DU CNSMD LYON	8
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, CREATION MUSICALE DU CNSMD LYON	7
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICOLOGIE DU CNSMD PARIS	6
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE DANSE, NOTATEUR DU MOUVEMENT DU CNSMD PARIS	NC
MASTER ARTS DE LA SCENE ET DU SPECTACLE VIVANT	NC
ARTS, ARTS PLASTIQUES, MUSICOLOGIE	NC
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICIEN-INGENIEUR DU SON DU CNSMD PARIS	NC
TOTAL	1 368

Figure 27 : nombre de diplômés en spectacle vivant 2023

La validation des acquis de l'expérience

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les diplômes nationaux et les diplômes des établissements de l'enseignement supérieur Culture, inscrits au RNCP, peuvent donc être obtenus par cette voie, à l'exception de tous les diplômes délivrés dans le domaine de l'architecture par les ENSA-P, pour lesquels un dispositif spécifique existe : la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP).

Chaque année, les établissements de l'enseignement supérieur Culture proposent l'obtention de leurs diplômes par la VAE. En 2024, 28 établissements ont instruit des dossiers de VAE.

LES DOSSIERS DE VAE TRAITES PAR LES ETABLISSEMENTS DE L'ESC DE 2020 A 2024

Source : ministère de la Culture, pour l'enquête VAE 2024 du ministère du Travail – DARES

2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ESC AYANT TRAITÉ DES DOSSIERS DE VAE				
19	21	29	29	28
NOMBRE DE DOSSIERS ET DE VALIDATIONS				
271 dossiers déposés	678 dossier déposés	832 dossier déposés	535 dossier déposés	433 dossier déposés
168 dossiers recevables	529 dossiers recevables	737 dossiers recevables	524 dossiers recevables	349 dossiers recevables
394 candidatures étudiées par les jurys	449 candidatures étudiées par les jurys	518 candidatures étudiées par les jurys	372 candidatures étudiées par les jurys	445 candidatures étudiées par les jurys
209 validations totales	228 validations totales	290 validations totales	189 validations totales	238 validations totales
120 validations partielles	143 validations partielles	163 validations partielles	147 validations partielles	137 validations partielles

DIPLOMES POUR LESQUELS LE PLUS GRAND NOMBRE DE DOSSIERS A ÉTÉ DÉPOSÉ				
DE de professeur de musique (59 % des demandes)	DE de professeur de musique (50 % des demandes)	DE de professeur de musique (70 % des demandes)	DE de professeur de musique (50 % des demandes)	DE de professeur de musique (60% des demandes)
DNSEP (11 % des demandes)	DE de professeur de théâtre (12 % des demandes)	CA aux fonctions de professeur de musique (14 % des demandes)	CA aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique (16 % des demandes)	DE de professeur de théâtre (10% des demandes) (10% des demandes)
DE de professeur de théâtre (7 % des demandes)	DE de professeur de danse (11 % des demandes)	DNSEP (7 % des demandes)	DE de professeur de théâtre (10 % des demandes)	DNSEP (8% des demandes)
DE de professeur de danse (5 % des demandes)	DE professeur de cirque (7 % des demandes)	DE de professeur de théâtre (6 % des demandes)	DE professeur de cirque (6 % des demandes)	DE professeur de cirque (7% des demandes)
DE de professeur de cirque (3 % des demandes) Directeur d'exploitation cinématographique (3 % des demandes)	DNSEP art (5% des demandes)	DE professeur de cirque (5 % des demandes)	DNSEP (5 % des demandes)	DNA (4% des demandes)
RÉGIONS DANS LESQUELLES LE PLUS GRAND NOMBRE DE DOSSIERS A ÉTÉ PRÉSENTÉ				
Bourgogne-Franche Comté (32 %)	Provence Alpes Côte-d'Azur (29 %)	Occitanie (32,6 %)	Normandie (24,2 %)	Provence - Alpes - Côte d'Azur (28,7 %)
Nord-Pas de Calais – Picardie (29 %)	Normandie (25 %)	Île-de-France (16 %)	Île-de-France (23,7 %)	Hauts-de-France, Nord Pas de Calais – Picardie dans le tableau de la DARES (20%)
Île-de-France (12 %)	Île-de-France (11 %)	Provence Alpes Côte-d'Azur (14,3 %)	Provence Alpes Côte-d'Azur (21 %)	Pays de la Loire (20%)
Provence – Alpes – Côte d'Azur (9 %)	Nouvelle Aquitaine (11 %)	Bretagne (12 %)	Nouvelle-Aquitaine (10,2 %)	Ile de France (9,6%)
Languedoc-Roussillon- Midi Pyrénées (7 %)	Auvergne Rhône-Alpes (10 %)	Auvergne Rhône-Alpes (11,4 %)	Auvergne Rhône-Alpes (7,8 %)	Grand Est (7,7%)

Figure 28 : dossiers de VAE traités depuis 2020

Sur les 5 années observées, les diplômes pour lesquels le plus grand nombre de dossiers a été déposé sont les diplômes d'État (DE) – et notamment le DE de professeur de musique (le plus demandé depuis 5 ans) - et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP).

En moyenne, sur 2020-2024, les régions les plus concernées par l’acquisition de diplôme par la voie de la VAE sont la région Provence-Alpes-Côte d’Azur qui regroupe trois écoles du spectacle vivant et six écoles d’arts visuels et la région Île-de-France qui regroupe 8 écoles de spectacle vivant, 4 écoles d’arts visuels, 2 écoles de cinéma et audiovisuel et 2 écoles du patrimoine. En 2024, la région PACA est celle dans laquelle le plus grand nombre de dossiers a été présentés.

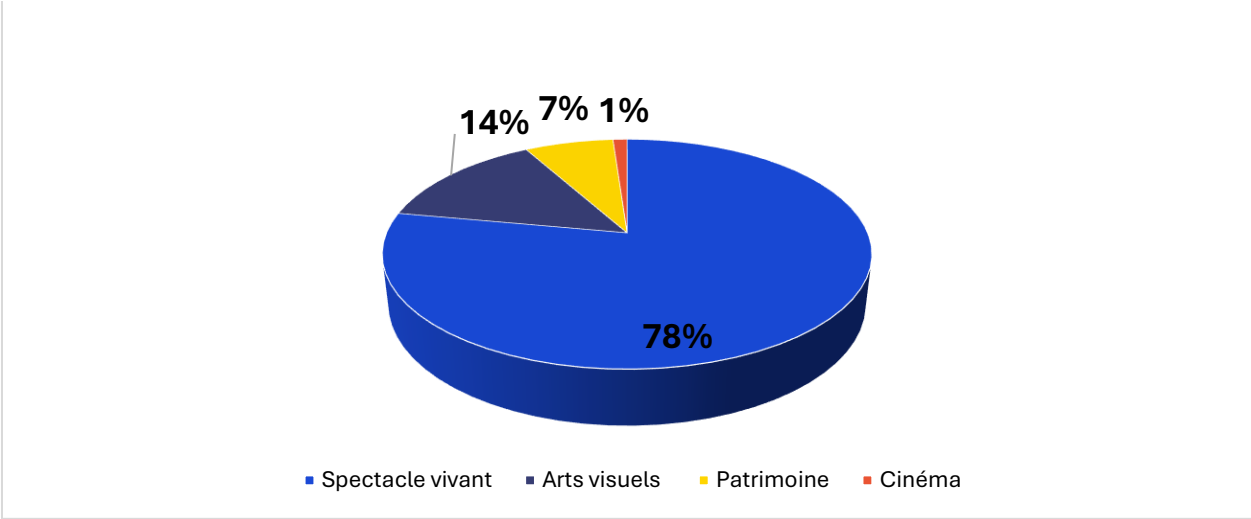


Figure 29 : répartition des demandes de VAE, au niveau national, par discipline, dans les établissements de l’ESC (en %)

En 2024, comme en 2023 et à l’instar des années précédentes, le secteur le plus concerné par la VAE est le spectacle vivant (78%). Au sein de cette catégorie, le DE de professeur de musique représente la majorité des demandes.

PROFILS DES CANDIDATS A LA VAE DANS LES ETABLISSEMENTS DE L’ESC

	2020		2021		2022		2023		2024	
	REPARTITION FEMMES-HOMMES									
	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme
Femmes	51,2%	49,2%	54,0%	55,0%	46,0%	47,0%	50,4%	55,0%	54,7%	50,8%
Hommes	48,8%	50,8%	46,0%	45,0%	54,0%	53,0%	49,6%	45,0%	45,3%	49,2%

Figure 30 : répartition femmes - hommes des candidats à la VAE depuis 2020

Nota : une partie des répondants n’a pas été en mesure de transmettre les données relatives au profil des candidats. L’analyse ci-dessous est donc partielle et repose sur les données fournies par les établissements.

Sur les 5 années observées, la répartition femmes-hommes parmi les candidatures recevables est relativement homogène. Pour l'année 2023, on note toutefois un taux de recevabilité et de validation plus important chez les femmes, à l'instar 2020 et 2021.

	2020		2021		2022		2023		2024	
	ÂGE DES CANDIDATS									
	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme
<25 ans	0,6%	0,0%	1,0%	0,0%	1,0%	0,0%	0,6%	1,6%	1,1%	0,0%
[25-30[	4,7%	4,2%	8,0%	8,0%	8,0%	3,0%	7,8%	6,3%	7,6%	2,8%
(30-40[	35,1%	34,6%	39,0%	32,0%	33,0%	32,0%	29,0%	34,4%	32,8%	31,7%
[40-50[	43,3%	44,5%	36,0%	43,0%	39,0%	41,0%	37,8%	41,8%	38,9%	40,7%
≥ 50 ans	16,4%	16,8%	17,0%	16,0%	19,0%	24,0%	17,4%	15,9%	19,0%	24,10%

Figure 31 : répartition par âge des candidats à la VAE depuis 2020

Sur les 5 années observées, le groupe des 40-50 ans est le plus représenté parmi les candidats recevables (à l'exception de l'année 2021, pour laquelle le groupe des 30-40 est légèrement plus représenté) et parmi les candidats ayant validé l'intégralité du diplôme visé.

	2020		2021		2022		2023		2024	
	SITUATION DES CANDIDATS									
	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme
Demandeur d'emploi	23,2%	15,0%	19,0%	25,0%	16,0%	17,0%	13,4%	21,2%	16,4%	17,2%
En emploi	75,6%	85,0%	80,0%	74,0%	74,0%	78,0%	78,4%	77,2%	74,0%	78,3%
Inactif	1,2%	0,0%	1,0%	1,0%	2,0%	2,0%	0,8%	0,0%	1,9%	1,7%

Figure 32 : situation par rapport à l'emploi des candidats à la VAE

Quelle que soit l'année d'observation, on note que les personnes en emploi constituent une large majorité des candidats recevables et ayant validé l'intégralité du diplôme.

	2020		2021		2022		2023		2024	
	NIVEAU DE FORMATION DES CANDIDATS									
	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme	Recevables	Ayant validé l'intégralité du diplôme
Niveau 1 ou 2 (niveau 3e)	9,2%	6,6%	10,0%	5,0%	5,0%	4,0%	4,6%	5,8%	5,4%	4,5%
Niveau 3 (niveau lycée)	8,6%	8,3%	6,0%	6,0%	3,0%	3,0%	2,7%	1,1%	3,4%	3,1%
Niveau 4 (niveau bac et sans diplôme bac+2)	26,4%	30,6%	16,0%	22,0%	16,0%	17,0%	18,7%	12,2%	15,9%	16,9%
Niveau 5 (diplôme niveau bac+2)	10,4%	9,9%	23,0%	20,0%	13,0%	12,0%	14,9%	19,0%	13,3%	11,7%
Niveau 6 (Diplôme niveau bac + 3, licence, maîtrise)	34,4%	36,4%	18,0%	26,0%	25,0%	30,0%	25,0%	23,8%	25,0%	30,0%
Niveau 7 ou 8 (Diplôme niveau bac+5, master et plus)	11,0%	8,3%	27,0%	21,0%	29,0%	25,0%	26,1%	16,4%	28,8%	24,8%

Figure 33 : niveau de formation des candidats à la VAE

Si les titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou 5 sont assez représentés parmi les candidats à la VAE dans l'ESC, on note cependant une représentation particulièrement marquée des titulaires d'un diplôme de niveau 6, 7 ou 8 depuis l'année 2021.

La diversification de l'accès à l'ESC

Les classes préparatoires

Le ministère de la Culture soutient un réseau de classes préparatoires publiques, alternatives aux classes préparatoires privées dont l'offre est en pleine expansion. Le passage par une classe préparatoire n'est en aucune façon une obligation préalable pour intégrer une école supérieure de la Culture.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES PUBLIQUES EN ARTS VISUELS¹

24 classes préparatoires publiques sont agréées par le ministère de la Culture² dont certaines sont intégrées à des écoles supérieures d'art :

- L'école d'art du Grand Angoulême ;
- L'école supérieure d'art d'Annecy Alpes (ESC) ;
- L'école des beaux-arts du Genevois, Annemasse ;
- L'école supérieure d'art du Pays-Basque, Bayonne (ESC) ;
- L'école des Beaux-arts de Beaune ;
- L'école d'art du Beauvaisis, Beauvais ;
- L'école d'art Gérard Jacot, Belfort ;
- L'école d'art Le Concept, Calais ;
- L'école des Beaux-Arts de Carcassonne ;
- L'école municipale des beaux-arts de Châteauroux ;
- L'école supérieure d'art et médias de Caen-Cherbourg (ESC) ;
- L'école d'art du Choletais, Cholet ;
- L'école d'art IDBL intercommunale, Digne-les-Bains ;
- Le service arts visuels de Grand - Paris Sud, Évry-Courcouronnes ;
- L'école municipale des beaux-arts/galerie Edouard Manet, Gennevilliers ;
- L'école d'art des Arcades, Issy-les-Moulineaux ;

¹ Source : rapport n° SIE 2023 004 du Service de l'inspection de la création artistique et circulaire Bourses MC 2024/25.

² Les classes ou cycles préparatoires reconnus par le ministère de la Culture bénéficient d'une procédure d'agrément fondée sur l'article D. 759-1 du code de l'éducation (décret 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique) et l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique (désormais suivie par les directions générales des affaires culturelles).

- L'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ESC) ;
- L'école supérieure d'art et de design de Marseille Méditerranée (ESC) ;
- L'école supérieure d'art et de design d'Orléans (ESC) ;
- Les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris (Paris-ABA) ;
- L'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris, La Via Ferrata (ESC) ;
- L'école des beaux-arts Emile Daubé, Saint-Brieuc ;
- L'école des beaux-arts de Nantes-Saint-Nazaire (ESC) / les ateliers de l'Estuaire Saint-Nazaire ;
- L'école des beaux-arts de Sète.

Une réflexion est en cours avec les DRAC et les classes préparatoires agréées pour faire évoluer les critères et la procédure d'agrément, notamment en ce qui concerne l'inscription sur Parcoursup ou encore la délivrance d'ECTS.

LES ATELIERS PRÉPARATOIRES ANTE BAC AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET DE DESIGN, ACCESSIBLES AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE

De nombreuses écoles supérieures d'art et de design (ÉSAD) relevant du ministère de la Culture proposent, en leur sein, des ateliers destinés aux lycéens souhaitant s'orienter vers des études en art ou en design et préparer, en particulier, les concours d'entrée des ÉSAD. Ces préparations se distinguent des cours et ateliers publics en ce qu'ils visent spécifiquement les lycéens, notamment de première et terminale.

Ces ateliers prennent la forme de cours hebdomadaires (dessin, volume, couleur...) et/ou de stages intensifs lors des vacances scolaires. Ils ont vocation à permettre aux lycéens de mieux connaître les différentes voies possibles, à constituer le portfolio du futur candidat et de le préparer aux épreuves des concours. Le coût de ces ateliers est compris entre 100 € et 800 €, selon les établissements et les formules.

Ils sont organisés dans les 27 établissements suivants :

- École nationale supérieure des Beaux-arts de Lyon ;
- École supérieure d'art d'Annecy Alpes ;
- École supérieure d'art de Clermont-Ferrand ;
- École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne ;
- Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon ;
- École supérieure d'art et de design de Grenoble-Valence ;
- École européenne supérieure d'art de Bretagne ;
- Haute école des arts du Rhin de Strasbourg-Mulhouse ;
- École supérieure d'art de Lorraine d'Épinal et Metz ;
- École supérieure d'art et de communication de Cambrai ;
- École supérieure d'Art de Dunkerque-Tourcoing ;
- École supérieure d'art et de design du Havre et Rouen ;
- École supérieure d'arts et médias Caen / Cherbourg ;
- École supérieure d'art et de design des Pyrénées- Pau-Tarbes ;
- École supérieure d'art du Pays Basque – Les Rocailles ;
- École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux ;
- École supérieure des Beaux-arts de Nîmes ;
- Institut supérieur d'art de Toulouse ;

- École supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire ;
- École supérieure des Beaux-arts de Tours-Angers-Le Mans ;
- École supérieure d'art d'Avignon ;
- École supérieure d'art d'Aix-en-Provence – Félix Ciccolini ;
- Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée – Beaux-Arts de Marseille ;
- École supérieure d'art et de design Toulon-Provence-Méditerranée ;
- École nationale supérieure des beaux-arts de Paris ;
- École nationale supérieure des arts décoratifs ;
- École nationale supérieure d'art et de design de Limoges.

LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES EN PATRIMOINE

Si dans le domaine de l'architecture, il n'existe pas de classes préparatoires à proprement dit, il existe des Prépas talents pour l'Ecole du Louvre et l'INP.

LES CYCLES PRÉPARATOIRES EN SPECTACLE VIVANT³

Musique et danse

Les cycles préparatoires à l'enseignement supérieur culture de 75 établissements (conservatoires à rayonnement régional, départemental, intercommunal, communal ou établissements d'enseignement artistique en musique, danse et théâtre) sont agréées par le ministère de la Culture, en application de la procédure d'agrément de l'article D.759-11 du code de l'éducation.

Par ailleurs, certains établissements d'enseignement supérieur proposent également des préparations intégrées, notamment les deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et l'école de danse de l'Opéra national de Paris. Le dernier cycle d'enseignement initial dispensé par le Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (Provence – Alpes – Côte d'Azur) constitue également une bonne voie d'accès à l'enseignement supérieur en danse.

Art dramatique

Les établissements suivants, agréés par le ministère de la Culture, permettent de suivre un cursus préparatoire en vue de préparer aux concours d'entrée dans les treize écoles supérieures d'art dramatique :

- L'École supérieure d'art dramatique de La Comédie de Saint-Etienne (ESC) - dans le cadre du programme égalité des chances ;
- Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (ESC) en partenariat avec la MC93, les CRD de Bobigny et Pantin - dans le cadre du programme égalité des chances ;
- L'École départementale de théâtre de l'Essonne ;
- Le Théâtre national de Strasbourg (ESC) en partenariat avec La Filature de Mulhouse – dans le cadre du programme égalité des chances ;
- L'École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille (ESC) ;

³ Source : brochure DGCA « enseignement supérieur création artistique » (novembre 2023) et circulaire bourses 2024-2025 (annexe 1).

- L'École supérieure de théâtre de l'Union à Limoges (ESC) - classe préparatoire intégrée dédiée aux élèves d'outre-mer ;
- L'École supérieure de théâtre Bordeaux – Aquitaine (ESC) - classe préparatoire intégrée, en complémentarité avec le CRR de Bordeaux ;
- La Comédie de Béthune.

Cirque

Les établissements suivants, agréés par le ministère de la Culture, permettent de suivre un cursus préparatoire en vue de préparer aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur dédiés aux arts du cirque :

- Le Pôle national cirque et Arts de la Rue Jules Verne d'Amiens ;
- L'Arc en cirque, Centre régional des arts du cirque de Chambéry ;
- L'École nationale de cirque de Châtellerauld (ENCC) ;
- La Piste d'azur Centre régional des arts de cirque de La Roquette-sur-Siagne ;
- Le Centre régional des arts du cirque de Lomme ;
- L'École de cirque / MJC Ménival de Lyon ;
- L'École Balthazar, centre des arts du cirque de Montpellier.

Le partenariat avec la fondation culture et diversité

Créée en 2006, la Fondation Culture & Diversité, a pour mission de permettre aux jeunes issus de milieux modestes l'accès aux arts et à la culture. Elle met en place des programmes en faveur de l'égalité des chances pour l'accès aux écoles de la culture. Le ministère de la Culture est partenaire de la Fondation Culture & Diversité depuis 2007.

La Fémis, l'INA Campus, l'École du Louvre, l'Institut national du patrimoine (INP), le Conservatoire national supérieur d'art dramatique – PSL (CNSAD-PSL), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, l'École supérieure d'art dramatique de La Comédie de Saint-Etienne, l'École Supérieure professionnelle de Théâtre de l'Union ainsi que 20 écoles supérieures d'art et de design et 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage participent aux programmes Égalité des Chances. Au total, 48 établissements de l'enseignement supérieur culture (ESC) participent au dispositif.

Les programmes Égalité des Chances reposent sur la conviction que la diversité culturelle et sociale est indispensable à l'enrichissement de la création contemporaine et nécessaire à la cohésion sociale. Ils sont fondés sur une démarche structurée en cinq étapes :

- Informer les collégiens et les lycéens sur des formations supérieures d'excellence et de leurs débouchés professionnels ;
- Préparer les élèves les plus motivés aux concours d'entrée des grandes écoles de la culture lors de « Stages Égalité des Chances » ;
- Aider les élèves une fois admis dans les écoles partenaires, grâce à un soutien financier, une aide au logement, une aide pédagogique et une aide à l'ouverture culturelle ;
- Accompagner les élèves dans leur insertion professionnelle par des offres de stage et d'emploi, des ateliers, des mises en réseau, la diffusion de leurs œuvres et des résidences de création et de découverte ;
- Permettre aux anciens élèves de s'engager pour aider les nouvelles générations.

En moyenne, depuis la création du programme, 65 % des élèves ayant participé aux Stages Égalité des Chances et ayant passé les concours d'entrée en école supérieure d'art ont intégré une école.

C'est également le cas pour 63 % des élèves présentant un concours d'entrée en école d'architecture (contre un taux national de 36,8 %), pour 20 % des élèves présentant un concours d'entrée à La Fémis (contre un taux de sélection de 3,6 %), pour 38 % des élèves présentant le concours du département des restaurateurs de l'INP (contre un taux de réussite de 21,7 %), et enfin pour 29 % des élèves présentant la sélection de l'École du Louvre (pour un taux de réussite de 19,4 %). En moyenne, 49 % des élèves candidats ont été admis à l'un de ces concours.

En quinze ans, plus de 36 200 élèves issus de milieux modestes ont été sensibilisés aux études supérieures artistiques et culturelles et aux professions auxquelles elles conduisent. 3 302 ont participé aux Stages Égalité des Chances. 2 812 élèves se sont présentés aux concours des grandes écoles de la Culture et 1 371 ont été admis.

410 jeunes professionnels issus des programmes Égalité des Chances ont été diplômés des grandes écoles de la Culture. 87 % des élèves sont en activité (activité professionnelle, formation, poursuite d'études ou doctorat).

Dans le cadre des 20 ans de la Fondation Culture & Diversité (prévue en octobre 2026) la fondation initie une étude d'impact des programmes Égalité des Chances dans les différentes écoles partenaires.

Le partenariat avec les cordées de la réussite

Les cordées de la réussite font de l'accompagnement à l'orientation vers l'enseignement supérieur un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème à la classe de terminale, par des étudiants de l'enseignement supérieur.

Le dispositif se traduit par un partenariat entre des établissements scolaires (collèges et lycées), dits « établissements encordés » et des établissements d'enseignement supérieur, dits « établissements de tête de cordée ». 26 établissements relevant de l'ESC ont intégré le dispositif et sont têtes de cordée :

- L'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy via le regroupement ARTEM
- Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique
- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
- L'École du Louvre
- L'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges
- L'École nationale supérieure d'architecture de Nantes
- L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est
- L'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
- L'École nationale supérieure d'architecture de la Réunion
- L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles
- L'École nationale supérieure des arts décoratifs
- L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
- L'École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais Dunkerque-Tourcoing
- L'École supérieure d'art de Clermont Métropole
- L'École supérieure d'art et de design Le Havre Rouen
- L'École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée
- L'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS)
- La Villa Arson (Université Côte d'Azur)
- L'Ecole supérieure d'arts et médias Caen-Cherbourg
- L'Institut supérieur des arts et du design de Toulouse
- L'Ecole supérieure d'art et de communication de Cambrai
- La Haute école des arts du Rhin Strasbourg-Mulhouse
- L'école des Beaux-Arts de Nantes-Saint Nazaire
- Le Centre de ressources professionnelles et d'enseignement supérieur artistique - Auvergne Rhône-Alpes (CEFEDM AURA) ;
- L'Ecole nationale supérieure d'art Paris-Cergy (ENSAPC) ;
- L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Le partenariat entre l'établissement d'enseignement supérieur et le collège ou le lycée donne lieu à un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans ou à l'extérieur du collège ou du lycée encordé : accompagnement à l'orientation, à l'ouverture sociale et culturelle, tutorat/ mentorat. A titre d'exemple, peuvent être

organisées des visites dans un établissement d'enseignement supérieur, des activités culturelles (visites de musée, conférences...), des ateliers de renforcement des compétences psychosociales (confiance en soi, prise de parole en public). L'ensemble constitue un programme d'accompagnement global adapté aux besoins des élèves, aux ressources territoriales ainsi qu'aux capacités de la tête de cordée.

L'accès à l'enseignement supérieur culture et Parcoursup

Parcoursup, la plateforme destinée à recueillir et gérer les vœux d'orientation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur public français a été mise en place par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur en 2018 dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants, remplaçant le précédent système Admission Post-Bac (APB).

Les écoles d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture qui recrutent immédiatement après le baccalauréat doivent, comme l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur public, figurer sur cette plateforme.

L'intégration des écoles d'architecture et de paysage est effective depuis la création de la plateforme, celle des écoles d'art s'est réalisée progressivement au cours des quatre dernières années.

Enfin, depuis la rentrée 2024, les écoles du spectacle vivant sont visibles en affichage dans Parcoursup. Le processus de sélection reste toutefois organisé en dehors de la plateforme, conformément à la dérogation réglementaire prévue.

La structuration de l'ESRC et les regroupements universitaires

L'intégration des écoles de l'enseignement supérieur culture dans les regroupements universitaires permet de mettre en place des programmes communs d'enseignement et de recherche, de favoriser l'innovation pédagogique, de renforcer le soutien à la vie étudiante, de mutualiser les fonctions support et de développer les relations avec le monde économique et social. Elle permet également de mieux faire connaître et valoriser les établissements membres auprès des étudiants et du grand public.

La variété des formes de regroupement est à la mesure des besoins des écoles et des universités partenaires pour mener à bien leurs missions de formation et de recherche.

Trois modes de regroupement sont prévus à l'article L.718-3 du code de l'éducation :

- La fusion, pour ne former qu'une seule université de droit commun ;
- Les communautés d'universités et établissements (ComUE), à l'organisation verticale, gouvernée par un Conseil d'Administration, un Conseil des membres ainsi qu'un Conseil Académique ;
- L'association par convention, correspondant à une organisation horizontale (les établissements conservent leur autonomie financière ainsi que leur personnalité morale).

L'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 permet la mise en place d'établissements publics expérimentaux et formalise les rapprochements par conventions, étendant ainsi la logique de l'intégration. La publication de ce texte, ainsi que l'intensification de la concurrence internationale dans le secteur de l'enseignement supérieur – incarnée par la place grandissante des classements internationaux – a ainsi entraîné une évolution très rapide du paysage universitaire.

Dans ce contexte, le ministère de la Culture a souhaité éditer de grandes orientations, formalisées par une recommandation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), adoptée le 28 mars 2019.

Afin d'accompagner les écoles dans leurs démarches de rapprochement avec d'autres structures d'enseignement supérieur, le CNESERAC recommande de :

- S'appuyer avant tout sur un projet avant de construire un cadre institutionnel ;
- S'assurer que la participation sera cohérente avec le projet de l'établissement ou de la structure d'ESRC et sera bénéfique au développement de ses activités ;
- S'assurer que la participation sera bénéfique aux étudiants et aux personnels (en particulier les personnels enseignants, scientifiques et de recherche) ;
- Soumettre le projet de participation aux instances consultatives compétentes de l'établissement ou de la structure d'ESRC ;
- S'assurer de la préservation systématique de la personnalité morale de chaque établissement et structure de l'ESRC concernés ;
- S'assurer de la préservation de l'identité et des spécificités des écoles et structures de l'ESRC ;
- S'assurer de la représentation adaptée des établissements et structures de l'ESRC au sein des diverses instances de gouvernance du regroupement ;
- Analyser la pertinence des partages ou des transferts de compétences des établissements et structures de l'ESRC vers le regroupement ;
- S'assurer de l'adéquation entre les montants des contributions et des cotisations dues par les établissements de l'ESRC au regroupement et les services effectivement apportés en retour dans le cadre du regroupement ;
- Encourager les établissements et structures de l'ESRC à entreprendre d'autres formes de partenariats avec les établissements de l'ESR, en particulier les universités, lorsque la participation à un regroupement n'est pas possible ou ne paraît pas opportune ;
- Évaluer la participation des établissements et structures de l'ESRC aux regroupements d'ESR.

L'évolution du nombre d'école de l'ESC au sein d'un regroupement universitaire

Au 30 juin 2025, plus de la moitié des écoles de l'ESC est impliquée dans ces regroupements universitaires et scientifiques, ce qui représente 61 % de l'effectif total étudiant. Ces écoles participent à 28 regroupements parmi lesquels 3 ComUE, dont 1 ComUE expérimentale, 13 établissements publics expérimentaux, 4 associations d'établissements, 4 conventions de coordination territoriale et 4 grands établissements pour l'année universitaire 2024-2025⁴.

⁴ L'évolution rapide du paysage des regroupements universitaires nécessite des mises à jour régulières.

Source : DG2TDC/SDFR

	2017	2018	2019	2020	21-22	22-23	23-24	24-25
Nombre total d'écoles participant à un regroupement	39	48	66	67	51	49	48	53

Figure 34 : Nombre d'écoles de l'ESC participant à un regroupement universitaire

La baisse observée du nombre d'écoles participant à un regroupement depuis 2020 s'explique en partie par la dissolution de plusieurs communautés d'universités et d'établissements.

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, le ministère de la Culture a accompagné 40 de ses établissements par la mesure « structuration de l'enseignement supérieur » pour un montant de près de 800 000 euros afin d'encourager leur participation à des regroupements universitaires et renforcer leur ancrage territorial.

Les regroupements auxquels participent les établissements de l'ESC

Source : DG2TDC/SDFR

Nom du regroupement	Type de regroupement	Base(s) juridique(s)	Région	Nom de l'école de l'ESC membre	Domaine	Statut juridique	Statut de l'école dans le regroupement	Formations et mutualisations
Université Grenoble-Alpes	Grand établissement	Décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 modifié portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts et Décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes	AUVERGNE RHÔNE ALPES	ENSA Grenoble	Architecture	EPA	Etablissement composante	DEEA et DEA et études poliques (Sciences Po /ENSAG/ IUGA). Licence Parcours Sciences et Design / Master Design
COMUE Lyon Saint-Etienne	COMUE expérimentale	Décret n° 2024- 17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements "ComUE Lyon Saint-Etienne"	AUVERGNE RHÔNE ALPES	ENSA Lyon	Architecture	EPA	Etablissement membre de la ComUE	Double cursus architecte-ingénieur / ingénieur-architecte
				Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	Spectacle vivant (Musique et danse)	EPA	Établissement associé par une convention d'association	Doctorat de musique Recherche et pratique adossé à l'École doctorale
				École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon	Arts Plastiques	EPCC	Établissement associé par une convention d'association	Doctorat UR Numérique Art et design (ÉSAD St Etienne)
Université Clermont-Auvergne	EPEX	Décret n° 2020-1527 du 7décembre 2020 modifié portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts et Décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n° 2020-1527 du 7 décembre	AUVERGNE RHÔNE ALPES	École supérieure d'art de Clermont Métropole	Arts Plastiques	EPCC	Établissement associé par une convention de coordination territoriale	-

		2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts		ENSA Clermont-Ferrand	Architecture	EPA	Établissement composante de l'institut LSHS (à partir du 1er janvier 2024)	Double cursus Ingénieur et Architecte DEA / DIGC (Polytech Clermont)
Université Jean Monnet	EPEX	Décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts	AUVERGNE RHÔNE ALPES	ENSA Saint-Etienne	Architecture	EPA	Etablissement composante	Master Ville et environnement urbain (Lyon 2)
				École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne	Arts Plastiques	EPCC	Etablissement associé par une convention d'association	Doctorat UR Numérique Art et design (ENSBA Lyon)
				École supérieure d'art dramatique de la Comédie - Saint-Étienne	Spectacle vivant (Théâtre)	Association	Etablissement associé par une convention d'association, membre de l'institut ARTS (statuts - art 5)	Licence Arts du Spectacles Parcours Arts dramatiques (ENS Lyon, U Jean Monnet)
Université de Rennes	EPEX	Décret n° 2022-1474 du 24 novembre 2022 portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts	BRETAGNE	ENSA Bretagne	Architecture	EPA	Etablissement associé par une convention d'association	-
Nantes Université	EPEX	Décret n°2021- 1290 du 1er octobre 2021 portant création de Nantes université et approbation de ses statuts	PAYS DE LA LOIRE	École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire	Arts Plastiques	EPCC	Établissement composante	-
				ENSA Nantes	Architecture	EPA	Établissement composante	Double Coursus architecte-ingénieur (Centrale Nantes)

Université de Bourgogne Europe	EPEX	Décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté	Spectacle vivant (Musique)	Association	Établissement composante	-
				École nationale supérieure d'art de Dijon	Arts Plastiques	EPA	Établissement composante	-
Université de Strasbourg UNISTRA	Association d'établissements	Décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'université de Strasbourg, Décret n° 2015-528 du 12 mai 2015 portant association d'établissements du site alsacien (ENSAS) et Décret n° 2016-1112 du 11 août 2016 modifiant le décret n° 2015-528 du 12 mai 2015 portant association d'établissements du site alsacien (HEAR)	GRAND EST	Haute école des arts du Rhin (Strasbourg-Mulhouse)	Pluri-disciplinaire	EPCC	Établissement associé et signataire du contrat de site	-
				ENSA Strasbourg	Architecture	EPA	Établissement associé	Master Archéologie, sciences pour l'archéologie (parcours : architecture et archéologie)
Université de Reims Champagne Ardennes	Association d'établissements	Décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois	GRAND EST	École nationale supérieure de cirque du CNAC	Spectacle vivant (Cirque)	Association	Établissement associé	Licence Arts Parcours Arts du Spectacle / Licence mention Arts - Parcours Arts du spectacle – Option Arts du cirque, Programme « Art & Philosophie »
				École supérieure d'art et de design de Reims	Arts Plastiques	EPCC	Établissement associé	Programme « Art & Philosophie »

Université de Lorraine	Association d'établissements	Décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine	GRAND EST	École nationale supérieure d'art et de design de Nancy	Arts Plastiques	EPA	Partenaire (alliance ARTEM)	Partage des enseignements avec l'IECA / Au niveau scientifique : partenariat de l'École Doctorale
				ENSA Nancy	Architecture	EPA	Rapprochement de l'alliance ARTEM en cours	-
Université de Lille	EPEX	Décret n° 2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts	HAUTS-DE-FRANCE	ENSAP Lille	Architecture	EPA	Établissement composante	Master Urbanisme et Aménagement Parcours Conception et Maîtrise d'ouvrage (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille)
Université Polytechnique Hauts-de-France	EPEX	Décret n°2019- 942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique HDF et de l'INSAHDF et approbation des statuts de l'Epex	HAUTS-DE-FRANCE	École supérieure d'art et de design du Nord-Pas-de-Calais (Valenciennes)	Arts Plastiques	EPCC	Établissement composante	-
				École supérieure d'art et de communication de Cambrai	Arts Plastiques	EPCC	Établissement composante	-
Université Paris-Lumière	COMUE (dissoute à l'été 2024)	Décret n° 2024-749 du 6 juillet 2024 portant dissolution de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Université Paris Lumières » Les établissements membres fondateurs de la ComUE Paris	ILE-DE-FRANCE	Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine Saint-Denis La Courneuve (Pôle Sup'93)	Spectacle vivant (Musique et danse)	Association	Établissement associé jusqu'au 6 juillet 2024	-

		Lumières, les universités Paris Nanterre et Paris 8 et le CNRS, ont acté la dissolution de la ComUE UPL et la création d'une alliance via une convention de coordination territoriale est en cours.		Académie Fratellini - École supérieure de cirque (La Plaine Saint-Denis)	Spectacle vivant (Cirque)	Association	Établissement associé jusqu'au 6 juillet 2024	-
Université Paris - Panthéon - Assas	Grand établissement	Décret n° 2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts	ILE-DE-FRANCE	INA Campus	Audiovisuel	Dans un EPIC	Établissement composante (à venir)	Pôle universitaire de référence sur les médias et la communication
CY Cergy Paris Université	EPEX	Décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts et Décret n°2020-1478 du 30 novembre 2020 portant association d'établissement à CY Cergy Paris Université dénommée CY Alliance	ILE-DE-FRANCE	École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy	Arts Plastiques	EPA	Établissement associé	Formation doctorale par le projet de l'École Universitaire de Recherche (EUR) Humanités, Création, Patrimoine en partenariat avec la graduate school CY Arts et Humanités (CY, INP, ENSA, ESNAPC)
				ENSA Versailles	Architecture	EPA	Établissement associé	
				Institut national du patrimoine	Patrimoine	EPA	Participation à l'EUR	
Université de recherche Paris Sciences et Lettres	Grand établissement	Décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL)	ILE-DE-FRANCE	École nationale supérieure des Beaux-Arts Paris	Arts Plastiques	EPA	Établissement partenaire	Participation au doctorat SACRe
				Conservatoire national supérieur d'art dramatique	Spectacle vivant (Théâtre)	EPA	Établissement composante	

				École nationale supérieure des arts décoratifs	Arts Plastiques	EPA	Établissement composante	
				École nationale supérieure des métiers de l'image et du son Paris (Fémis)	Cinéma	EPIC	Établissement partenaire	
				ENSA Paris Malaquais	Architecture	EPA	Établissement composante	
				Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	Spectacle vivant (Musique et danse)	EPA	Établissement partenaire	
Sorbonne Université	Association d'établissements	Décret n° 2018-265 du 11 avril 2018 portant association d'établissements à l'université Sorbonne Université	ILE-DE-FRANCE	Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt	Spectacle vivant (Musique et danse)	EPCC	Établissement associé	-
Alliance Sorbonne Paris Cité	CCT	Décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts et Arrêté du 24 décembre 2020 ASPC partenaire de l'université Paris Cité (Epex) - Ex Université de Paris	ILE-DE-FRANCE	ENSA Paris Val-de-Seine	Architecture	EPA	Établissement associé	-

Université Paris-Saclay	EPEX	Décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts et accord stratégique de coopération UPSaclay et ENSCI (2023)	ILE-DE-FRANCE	École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI-Les Ateliers)	Arts Plastiques	EPIC	Établissement partenaire	Accord stratégique de coopération
Université Paris-Est	COMUE	Décret n° 2020-1506 du 1er décembre 2020 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université Paris- Est », projet de convention territoriale en cours de rédaction en vue de la dissolution de la COMUE prévue à la fin de l'année 2025	ILE-DE-FRANCE	ENSA Paris Belleville	Architecture	EPA	Établissement associé	-
Université Gustave Eiffel	EPEX	Décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts (décret pérennisant le grand établissement en cours de signature)	ILE-DE-FRANCE	ENSA Paris Est	Architecture	EPA	Établissement composante	-
Normandie Université	COMUE	Décret n° 2018-757 du 28 août 2018 portant association d'établissements à Normandie Université et Décret n° 2022-1504 du 1er décembre 2022 modifiant le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université	NORMANDIE	École supérieure d'art et médias Caen-Cherbourg	Arts Plastiques	EPCC	Établissement associé	-
				École supérieure d'art et de design Le Havre - Rouen	Arts Plastiques	EPPC	Établissement associé	-
				ENSA Normandie	Architecture	EPA	Membre	-

CCT Nouvelle-Aquitaine	CCT	Arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale ret Arrêté du 5 juin 2024 portant approbation de la modification d'une convention de coordination territoriale	NOUVELLE-AQUITAINE	École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux	Arts Plastiques	EPCC	Membre	-
				École nationale supérieure d'art et de design de Limoges	Arts Plastiques	EPA	Membre	-
CCT Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine	CCT	Arrêté du 15 décembre 2022 portant approbation d'une convention de coordination territoriale	NOUVELLE-AQUITAINE	École européenne supérieure de l'image Poitiers - Angoulême	Arts Plastiques	EPCC	Membre	-
Université de Montpellier Paul-Valéry	EPEX	Décret n° 2024-840 du 16 juillet 2024 portant création de l'Université de Montpellier Paul-Valéry et approbation de ses statuts	OCCITANIE	ENSA Montpellier	Architecture	EPA	Établissement composante	-
				École nationale supérieure des Beaux-Arts de Montpellier	Arts Plastiques	EPCC	Établissement associé	-
				École nationale supérieure d'art dramatique de Montpellier	Spectacle vivant (Théâtre)	Association	Établissement associé	-

Université de Toulouse	EPEX	Décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts	OCCITANIE	ENSA Toulouse	Architecture	EPA	Établissement associé	Double parcours architecte/ ingénieur (Institut National des Sciences Appliquées)
Nîmes Université	EPEX	Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts	OCCITANIE	École supérieure des Beaux-Arts de Nîmes	Arts Plastiques	EPCC	Établissement composante	-
Université Côte d'Azur	Grand établissement	Décret n°2019- 785 du 25 juillet 2019 modifié portant création de l'Université Cote d'Azur et approbation de ses statuts et Décret n°2024- 845 du 16 juillet 2024 pérennisant les statuts de l'Université Côte d'Azur	PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR	Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower	Spectacle vivant (danse)	Association	Établissement composante	Participation au master Arts
				École nationale supérieure d'art - Villa Arson	Arts Plastiques	EPA	Établissement composante	

Figure 35 : regroupements auxquels les écoles de l'ESC participent

Les dispositifs d'aides financières en faveur de l'ESC

Le ministère de la Culture propose différentes bourses et aides afin de soutenir les étudiants rencontrant des difficultés financières et de favoriser leur réussite. Au titre de l'année universitaire 2024-2025, près de 50 M€ ont été consacrés à cette politique de soutien pour 12 000 étudiants.

Les bourses sur critères sociaux

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) du ministère de la Culture sont destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants. Elles s'inscrivent dans le paysage plus général de l'enseignement supérieur et permettent aux étudiants de l'ESC de bénéficier des mêmes dispositifs que l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Les bourses sur critères sociaux sont accordées aux étudiants confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Elles constituent une aide complémentaire à celle de la famille.

Les BCS sont versées par les CROUS aux étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur tel que défini à l'article 1 de l'arrêté du 23 décembre 2022 fixant les conditions et la procédure d'attribution des bourses et aides attribuées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture.

Chaque année, une circulaire du ministère de la Culture vient préciser les modalités d'attribution des BCS.

Les étudiants boursiers inscrits dans une formation dans les territoires ultramarins ont bénéficié d'une majoration de leur BCS de 300€ (360€ pour les boursiers bénéficiant du maintien pendant les grandes vacances universitaires).

L'aide spécifique allocation annuelle Culture

Depuis la rentrée 2021, l'aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC) a remplacé le fonds national d'aide d'urgence culture (FNAUC). Cette aide permet de répondre aux besoins de certains étudiants qui peuvent se retrouver dans une situation de précarité, notamment en cas de rupture de liens familiaux, mais qui ne remplissent pas toutes les conditions pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. La gestion et le versement de l'aide sont confiés aux services des CROUS qui ont versé près de 0,9 M€ à 183 étudiants au titre de l'année universitaire 2024-2025. Ce montant est stable par rapport à l'année universitaire 2023-2024 au cours de laquelle 182 étudiants avaient bénéficié de l'ASAAC.

L'aide à la mobilité Master

Depuis l'année universitaire 2022-2023, le ministère de la Culture a mis en place une aide à la mobilité en master. Cette aide d'un montant de 1 000 €, versée en une fois, est octroyée aux étudiants intégrant une formation menant à un diplôme du ministère de la Culture conférant grade de master, située dans une autre académie que son diplôme de licence. Pour être éligible à cette aide, l'étudiant doit être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique allocation annuelle culture et être inscrit dans une autre région académique que celle de l'obtention de sa licence.

En 2024-2025, 29 étudiants de l'ESC ont bénéficié de cette aide à la mobilité Master.

L'aide à la mobilité internationale

Initialement mise en place par le ministère pour les étudiants en architecture, l'aide à la mobilité internationale (AMI) a été élargie à tous les domaines de l'enseignement supérieur Culture en 2019.

D'un montant de 400 € par mois, elle est accordée aux étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une aide spécifique allocation annuelle culture dans le cadre d'un programme d'échange international ou pour effectuer un stage à l'étranger.

Les textes réglementaires en vigueur permettent également aux écoles d'attribuer une bourse de 152 € par mois aux étudiants non boursiers, dans la limite des crédits disponibles. Cette aide est attribuée en fonction de la situation financière de l'étudiant, de l'intérêt pédagogique, du soutien apporté par d'autres organismes, administrations ou collectivités territoriales et de la destination (coût du voyage, coût de la vie...).

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, plus de 2,2 M€ ont été consacrés à l'AMI dont 1,43 M€ en faveur des étudiants en architecture et paysage et 0,77 M€ pour les autres domaines. Ce chiffre est en progression d'environ 6% par rapport à l'année universitaire 2022-2023.

Le tutorat

Le ministère de la Culture encourage les actions de tutorat (accompagnement par un ou une autre étudiant/e) et souhaite voir augmenter le nombre d'étudiants qui en bénéficient.

L'objectif est de créer un lien interpersonnel entre deux étudiants qui constitue pour l'un un engagement dans la durée et pour l'autre un soutien durant son cursus. L'appui porte sur les besoins identifiés de l'étudiant et sur des thématiques telles que les choix d'orientation, le soutien pédagogique, le soutien à la vie étudiante, la création d'un réseau de connaissances, l'insertion professionnelle, ou tout autre forme de soutien. Les étudiants volontaires pour apporter ce soutien peuvent percevoir une rémunération dont le montant est précisé dans le contrat de travail préalablement signé avec l'établissement.

Au cours de l'année universitaire 2024-2025, le ministère de la Culture a invité les établissements à renforcer les dispositifs de tutorat et a consacré 456K€⁵ pour permettre notamment aux étudiants accompagnateurs d'être rémunérés, soit une hausse de 2,5 % des crédits par rapport à l'année précédente.

Les mesures en faveur du handicap

ACCESSIBILITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 instaure, pour les établissements d'enseignement supérieur, une obligation d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap en facilitant l'accès aux locaux, aux documents pédagogiques et/ou en aménageant si besoin les examens, les concours et les cursus.

L'accessibilité physique des bâtiments aux personnes en situation de handicap constitue un enjeu fort pour l'inclusion des établissements nationaux d'enseignement supérieur dans leur environnement urbain et pour l'accès de tous aux formations de l'ESC. Des efforts importants ont été faits pour la mise en accessibilité.

En mars 2025, sur les 36 établissements publics nationaux (EPIC et EPA, hors ENSA de la Réunion) de l'enseignement supérieur Culture, 34 sites sont considérés comme « accessibles » au sens de la loi « Handicap » du 11 février 2005 et seuls deux sont classés

⁵ Versement des crédits en 2024.

comme étant « partiellement accessibles »⁶. Afin de rendre ces deux structures accessibles, des études et travaux sont planifiés et/ou en cours.

En matière d'accessibilité pédagogique, l'objectif est de mettre en œuvre des adaptations raisonnables permettant à l'étudiant de suivre une scolarité dans les meilleures conditions.

Le décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, instaure une procédure simplifiée pour les candidats aux concours bénéficiant d'aménagements au baccalauréat et prévoit la portabilité dans le temps des aménagements accordés aux candidats aux examens. Ces dispositions sont applicables aux candidats et étudiants de l'enseignement supérieur culture. En février 2023, est parue une circulaire interministérielle sur les aménagements des examens et concours en application du décret de 2021.

Le ministère de la Culture accompagne la prise en charge de tout ou partie des frais engagés pour l'aménagement des examens et des concours et pour les aménagements pédagogiques des étudiants en situation de handicap. Il s'agit des frais induits par les aménagements pédagogiques recommandés par le médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au bénéfice des étudiants au vu de leur situation de handicap ou de leur état de santé. Les aménagements peuvent être spécifiques à un étudiant ou collectifs. Ils peuvent concerner, sans être exclusifs, des aides humaines (surveillance des tiers temps, aide à la prise de note, tutorat, traduction en langue des signes française, autres moyens de traduction...), des équipements, des aides techniques. La prise en charge des frais est conditionnée à la désignation préalable d'un référent handicap au sein de l'établissement. En 2023, 344 étudiants ont bénéficié d'aménagements pédagogiques pour un montant de 216 K€. En 2024, ce sont 463 étudiants qui en ont bénéficié pour un montant de 220K€, ce qui représente un effort financier de 2% par rapport à l'année précédente.

S'agissant de l'accessibilité téléphonique, les établissements de l'ESC recourent à un service spécifique permettant l'accessibilité de leur accueil téléphonique aux personnes sourdes et malentendantes. Par l'intermédiaire d'opérateurs spécialisés, les personnes sourdes peuvent joindre par téléphone les différents services en temps réel.

MESURES ARBITRÉES LORS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP (CIH) DU 6 MARS 2025

Placé sous l'autorité du Premier ministre, le dernier CIH a arbitré trois mesures pour le ministère de la Culture dont une concerne spécifiquement l'ESC, intitulée « Prendre en compte l'accessibilité dans la formation aux métiers de l'architecture ».

La première sous-action de cette mesure concerne les référentiels de compétences, d'activités et d'évaluation des écoles de l'Enseignement Supérieur Culture, qui ont été

⁶ Ces données sont issues du rapport diagnostic de l'IGAC « Mission d'évaluation de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux lieux culturels relevant ou labellisés par l'Etat » de mars 2025. Elles ne comptabilisent donc pas l'ENSA de la Réunion, devenue une ENSA à part entière en mars 2025.

revus en 2024 afin d'intégrer dans les diplômes d'architecture les compétences liées à l'accessibilité. L'évolution des maquettes pédagogiques se fait en conséquence, dans un dialogue entre le ministère et ses écoles nationales, afin que 100 % des étudiants soient formés à l'accessibilité.

Une seconde sous-action concerne l'élaboration d'un plan de formation à l'accessibilité pour les cent référents handicap nommés en 2024 dans les écoles d'art, de design et d'architecture. Le ministère de la Culture a transmis en juin 2025 aux écoles de l'enseignement supérieur Culture des fiches ressources à destination des référents handicap, personnels enseignants et personnels administratifs. Ces fiches recensent les formations/sensibilisations dédiées gratuites ou payantes ainsi que des ressources en fonction du type de handicap.

LE PROJET PISOURD / PILAB CREATION

Désignée en 2005 « site pilote » par le Ministère de la Culture, Les Beaux-Arts de Marseille mettent en application des modalités particulières d'accompagnement et d'accueil des étudiants sourds et malentendants. Ce programme met en place des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiants sourds ou malentendants aux études supérieures d'art et de design. Développé dans ce cadre, l'atelier PiLAB Création rassemble quant à lui les étudiants des Beaux-Arts de Marseille dans une mixité sourds/entendants et propose des activités de recherche et de création à partir de multiples questionnements liés au langage et à la perception.

Cet ensemble d'activités artistiques et pédagogiques qui vise à mieux inscrire le dispositif PiSOURD dans le projet général de l'École et l'enseignement de l'art et du design, aborde de multiples questionnements : transmission, interprétariat, traduction, échange et incommunicabilité, différence, signes, mots et gestes, dimension performative, attitudes créatives et critiques que viennent interroger des artistes et des auteurs venant autant de la danse, du cinéma, de l'écriture que des arts visuels, lors de Workshops, par exemple.

Un lexique de Langue des signes a par ailleurs été coconstruit dans le domaine de l'art et du design, dans une dimension linguistique et artistique, le projet PiSignaire. Ce projet, commencé en 2020, est constitué par un répertoire filmé de 350 signes environ, propre à l'école, à l'art et au design. L'objectif aujourd'hui est de poursuivre à son alimentation par de nouveaux termes, avec leurs définitions et des exemples, la finalité étant de pouvoir transmettre et de partager ces termes par la diffusion, avec des outils du numérique et par des projets de création.

Le projet est soutenu par le ministère de la Culture à hauteur de 73000 € par an.

La santé

Le ministère de la Culture porte une attention particulière au bien-être et à la santé des étudiants de l'enseignement supérieur culture.

En mars 2022, la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) a publié un plan pluriannuel en faveur du bien-être et de la santé des étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (2022-2027) avec pour objectif de garantir aux étudiants un environnement et un cadre d'études respectueux de leurs droits et favorables à leur bien-être et à leur réussite. Un bilan d'étape est réalisé annuellement. Celui de mai 2024 établit que 85% des actions ont déjà été réalisées, traduisant un engagement très significatif des ENSA-P et du ministère de la Culture.

Ce plan d'actions a vocation à se déployer au bénéfice de l'ensemble des étudiants de l'ESC.

Au titre de l'année 2024-2025, le ministère de la Culture a invité les établissements à élaborer une stratégie d'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention en matière de santé au bénéfice de leurs étudiants au regard de leurs besoins particuliers. Il a consacré 310 700€ à l'accompagnement de cette démarche.

Les besoins des étudiants peuvent être spécifiquement liés à leur discipline, concerner la médecine générale ou des soins spécialisés notamment de santé mentale, l'éducation à la santé ou encore la prévention.

La réponse à ces besoins doit s'appuyer sur l'offre existante de soins et de prévention du territoire, en particulier l'offre des Services de Santé Etudiante (SSE).

Le ministère de la Culture invite les établissements à mobiliser en priorité les droits à l'assurance maladie obligatoire et complémentaire des étudiants et la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Il invite par ailleurs les établissements à conventionner avec les services de santé des regroupements universitaires auxquels ils participent.

Les crédits versés par le ministère constituent donc un complément de financement aux écoles pour élaborer leur stratégie et les partenariats correspondants. Dans ce cadre, ils peuvent, à titre d'exemple, contribuer à faciliter l'accès des étudiants à l'offre des Services de Santé Etudiante (SSE) en encourageant les partenariats entre les établissements de l'ESC et les universités afin de garantir aux étudiants des conditions optimales de prises en charge, de délais et de tarifs ; mettre en place des interventions au sein des écoles sur la promotion de la santé, la lutte contre les addictions, l'alimentation, etc.; prendre en charge des dépassements d'honoraires, le cas échéant pour le recours à des consultations spécialisées en l'absence d'offre à tarif opposable (gynécologie, ophtalmologie, orthopédie, etc.).

La lutte contre les violences, harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) et les discriminations

Dans le cadre des objectifs de la feuille de route égalité du ministère de la Culture, les étudiantes et les étudiants constituent une cible prioritaire des politiques d'inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences.

Depuis plusieurs années, toutes les communautés des établissements sont vivement invitées à se former.

A cet égard, les personnels administratifs, techniques et d'enseignement des établissements nationaux, peuvent avoir recours au plan de formation ministériel.

De plus, le ministère de la Culture accompagne financièrement les établissements afin que chaque étudiant de l'ESC soit sensibilisé à la prévention et à la lutte contre les VHSS au moins une fois durant sa formation, de préférence au cours de sa première année de formation.

Les objectifs pédagogiques sont triples : comprendre les mécanismes des VHSS, les identifier et les qualifier dès leur survenance, connaître les recours et développer une « culture de témoins actifs ». Ainsi, pour l'année universitaire 2024-2025, le ministère de la Culture a attribué à chaque école de l'enseignement supérieur Culture un montant forfaitaire permettant une prise en charge totale ou partielle des frais induits par cette action de sensibilisation (total de 178 400 € versé en 2024).

En outre, une version mise à jour du guide « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles » a été diffusée au réseau des écoles. Les objectifs du guide sont d'identifier les situations répréhensibles et de savoir quelles ressources mobiliser en première instance. Il s'agit de permettre aux étudiants qui sont confrontés à ces situations d'être mieux armés.

De plus, une nouvelle cellule externe de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discriminations, de harcèlement sexuel et des agissements sexistes a été mise en service depuis le 8 octobre 2022, suite au renouvellement du marché ministériel. Cette cellule externe est à la disposition des agents du ministère de la Culture et de l'ensemble des étudiants de l'ESC. Les écoles disposent d'un kit de communication pour sensibiliser les communautés étudiantes et les informer des nouvelles coordonnées de la plateforme.

Enfin, depuis plusieurs années, le ministère engage l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur Culture à se mobiliser contre toute forme de discrimination. Des chartes éthiques ont vocation à favoriser la transmission d'une culture de l'égalité aux étudiantes et étudiants pour changer les représentations. Dès juin 2022, 46 écoles se sont dotées d'une charte, dont 86 % des 40 établissements publics nationaux, 31 % des établissements publics de coopération culturelle et 25 % des associations.

L'international

Le ministère de la Culture est fortement engagé dans une politique d'internationalisation de son enseignement supérieur, comme en témoigne par exemple ses liens étroits avec l'agence Erasmus ou les moyens financiers mis en œuvre pour soutenir la mobilité de ses étudiants.

MOBILITE SORTANTE

Programme Erasmus+

Depuis 2018, le ministère de la Culture et l'agence Erasmus sont liés par une convention qui permet à l'agence de développer son action en direction des établissements de l'ESC : mise en place de formation spécifique, création d'un réseau de « développeurs » qui assurent l'information et la mobilisation sur le programme et l'accompagnement individuel dans le cadre d'appels à projet.

Ce partenariat a permis aux établissements de l'ESC d'adopter la charte Erasmus Enseignement supérieur (étape préalable obligatoire à la participation des établissements d'enseignement supérieur aux différentes actions du programme Erasmus) et de développer la mobilité étudiante. En 2024-2025, 89 écoles de l'ESC sont « chartées » et offrent ainsi à leurs étudiants, enseignants et personnels la possibilité de participer au programme Erasmus+ et de bénéficier d'une expérience à l'étranger ainsi que de mettre en place des projets internationaux.

Corrélativement, on constate une progression du nombre de mobilités de près de 30 % entre 2017-18 et 2024-25.

Nombre de mobilités sortantes Erasmus+

Source : agence ERASMUS

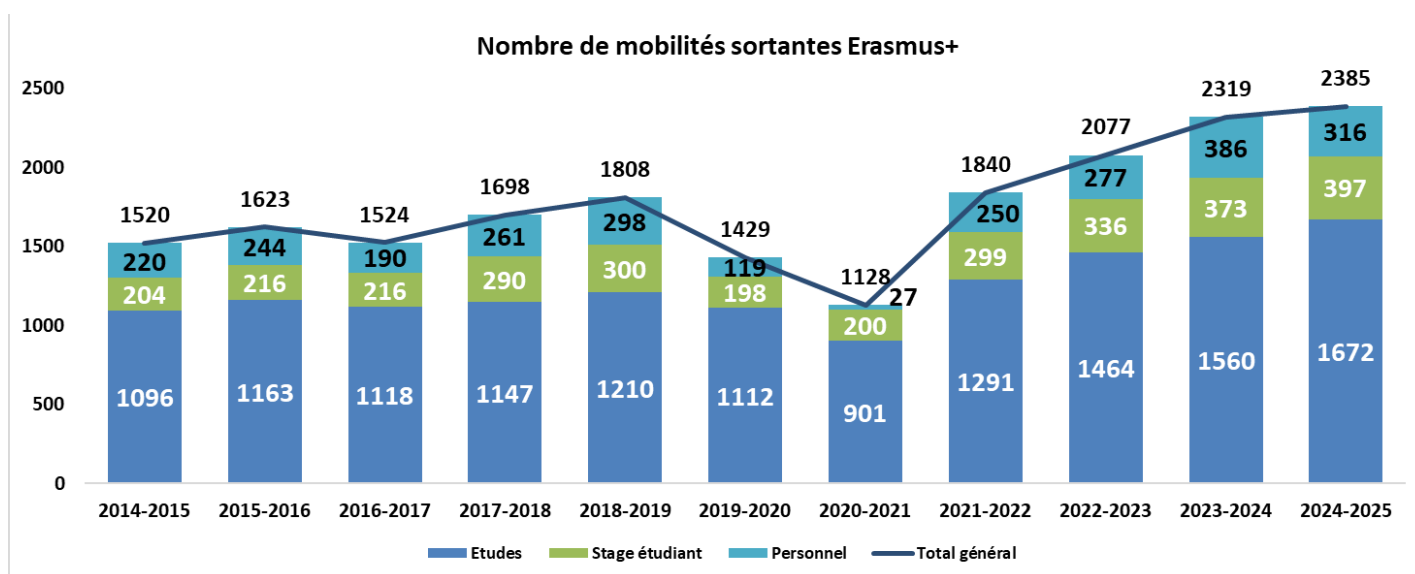


Figure 36 : nombre de mobilités sortantes Erasmus+ depuis 2014

En termes de pays d'accueil, l'Italie, suivie de l'Allemagne et de l'Espagne constituent les destinations majoritaires.

Principaux pays de destination des mobilités Erasmus+ (au départ de la France) selon le type de public en 2024-25

PAYS D'ACCUEIL	ÉTUDE	STAGE ETUDIANT	PERSONNEL	TOTAL
Italie	330	39	48	417
Allemagne	244	47	35	326
Espagne	175	55	39	269
Belgique	152	69	41	262
Grèce	105	16	12	133

Figure 37 : pays de destination des mobilités (2024-2025)

MOBILITE ENTRANTE

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, les écoles de l'ESC ont accueilli 15 % d'étudiants étrangers, comme l'année précédente.

L'accueil des étudiants internationaux est notamment favorisé par la participation du ministère à la plateforme CampusArt pilotée par Campus France, l'agence nationale française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil des étudiants internationaux en France et la mobilité internationale.

CampusArt est un programme unique de recrutement mutualisé et dématérialisé, créé en 2005 à la demande des établissements partenaires de Campus France et développé en partenariat avec les Ministères en charge de l'Europe et des Affaires Étrangères, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que de la Culture. Il est constitué :

- d'un site internet en français et anglais informant sur les études et diplômes d'art et d'architecture, valorisant les établissements ;
- d'une plateforme de candidature pour les étudiants ;
- d'une plateforme de recrutement pour les établissements d'enseignement supérieur adhérents. Près de la moitié des écoles de l'ESC sont présentes sur la plateforme, essentiellement des écoles supérieures d'art et de design.

A la rentrée 2024, 362 étudiants internationaux ont été admis en France dans des filières artistiques et architecturales via CampusArt, dont 105 étudiants en ESC.

Répartition des étudiants étrangers inscrits via CampusArt, par type d'établissement

Source : Campus France

ÉTABLISSEMENTS/NOMBRE D'INSCRITS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Écoles d'art publiques	142	169	149	137	108	139	105
Écoles d'architecture et de paysage publiques	3	9	12	1	0	2	0
Total	235	263	313	363	409	512	362

Figure 38 : inscriptions par CampusArt depuis 2018

La mesure de l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur est un objectif prioritaire du ministère de la Culture.

Le Département des études, de la prospection et des statistiques (DEPS-DOC) du ministère réalise, chaque année, une enquête sur le devenir des diplômés trois ans après l'obtention de leur diplôme. La dynamique créée par l'enquête annuelle a conduit les établissements à actualiser régulièrement leurs annuaires de diplômés, à constituer des observatoires de l'insertion et à développer des actions de soutien aux étudiants et aux diplômés, pour favoriser leur accès à l'emploi.

En 2024, l'enquête a porté sur les diplômés de 2021. Parmi ces derniers, plus du tiers ont répondu à l'enquête. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 90 % des diplômés déclarent exercer une activité professionnelle. Parmi ceux-ci, 81 % estiment que leur activité s'inscrit dans le domaine de leur diplôme. Le délai d'accès à la première activité est assez rapide dans l'ensemble, puisque 80 % des diplômés commencent leur première activité moins de 6 mois après l'obtention de leur diplôme. En résonance avec la formation, les statuts professionnels des diplômés sont variés et le taux de pluriactivité est important, notamment pour les diplômés des arts visuels et ceux du spectacle vivant.

Délai d'accès à la première activité selon la filière (en %)

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, ministère de la Culture, 2024.

	ARCHITECTURE	ARTS VISUELS	CINÉMA, AUDIOVI- SUEL	PATRIMOINE	SPECTACLE VIVANT	TOTAL
Déjà en activité pendant la formation	43	20	13	18	57	38
Immédiatement après le diplôme	16	28	39	34	22	22
Moins de 6 mois après le diplôme	22	22	37	28	8	20
Entre 6 mois et un an après le diplôme	8	11	11	9	6	9
Plus d'un an après le diplôme	10	18	0	11	6	11
Total	100	100	100	100	100	100

Figure 39 – Délai d'accès à la première activité selon la filière

On observe que le taux d'insertion des diplômés en architecture varie d'une année à l'autre, passant de 92 % pour les diplômés de 2019 à 92 % pour les diplômés de 2020 puis à 89 % pour les diplômés de 2021.

Dans le secteur des arts visuels, ce taux varie également, passant de 88 % pour les diplômés de 2019 à 83% pour les diplômés de 2020 et 85% pour les diplômés 2021.

Dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, ce taux évolue de 96 % pour les diplômés de 2019 en passant par 93 % pour les diplômés de 2020 et 92% pour les diplômés de 2021.

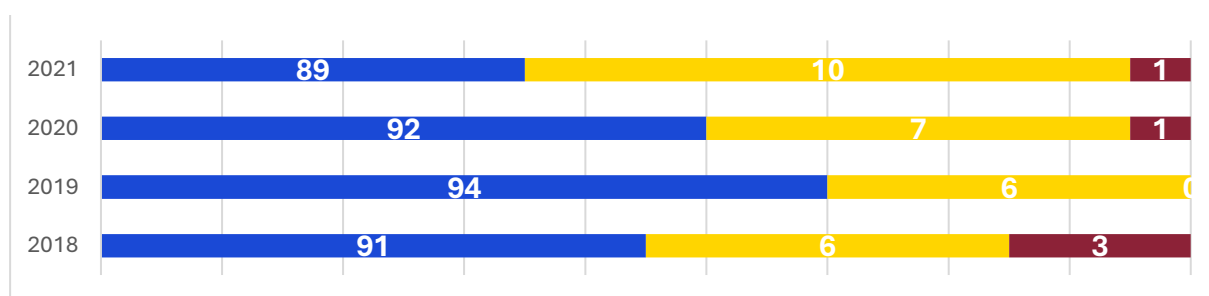
Dans le secteur du patrimoine, ce taux diminue de 4 points, partant de 94 % pour les diplômés de 2019 en passant par 89 % pour les diplômés de 2020 et pour atteindre 90 % pour les diplômés de 2021.

Dans le secteur du spectacle vivant, ce taux est stable depuis 2019, et s'établit à 95%.

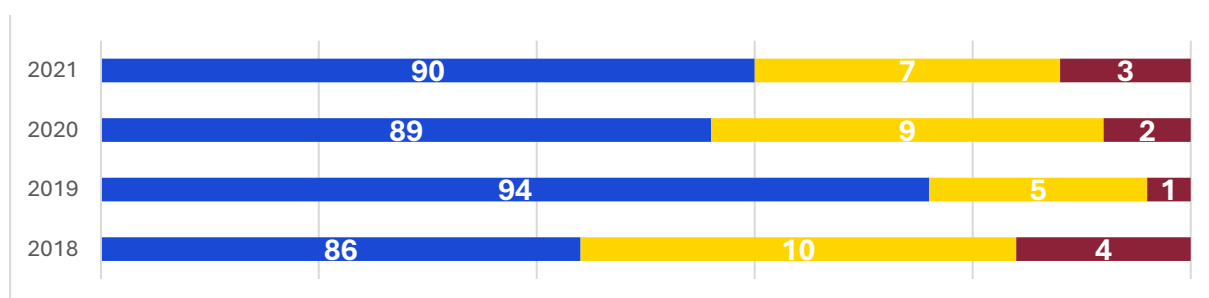
Taux d'insertion à trois ans selon la filière (diplômés 2018 à 2021) en %

- En activité
- En recherche d'emploi
- Sans aucune activité

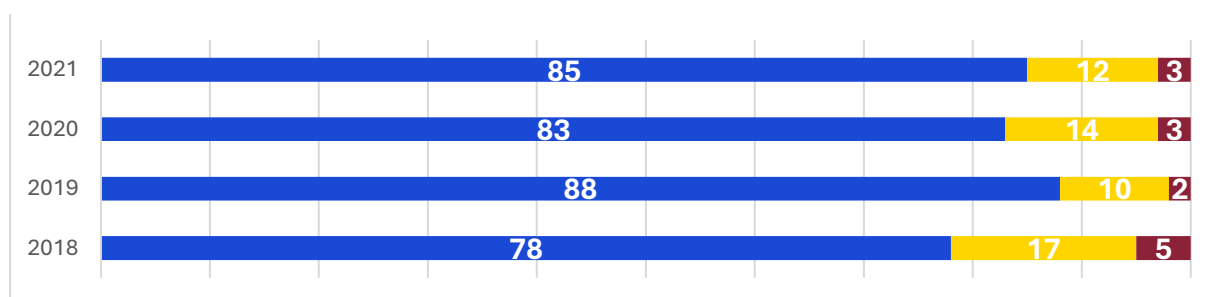
Diplômés en architecture



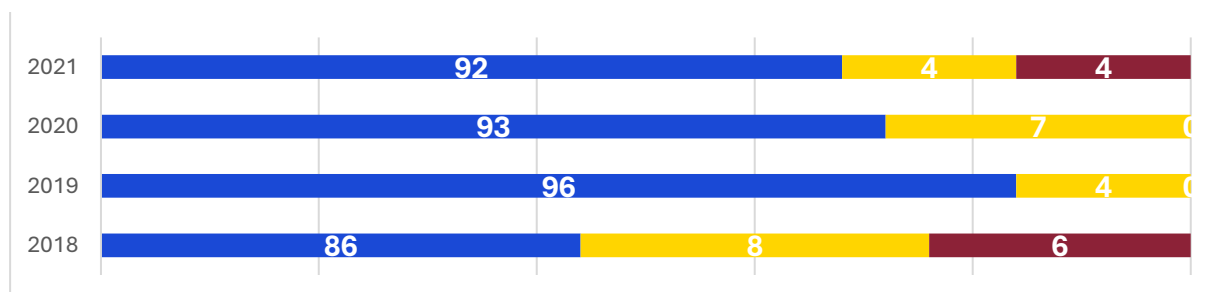
Diplômés en patrimoine



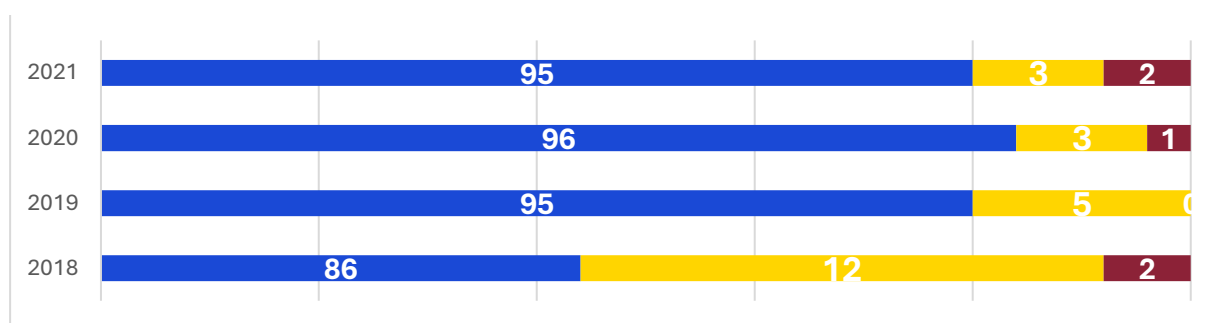
Diplômés en arts visuels



Diplômés en cinéma / audiovisuel



Diplômés en spectacle vivant



Total des diplômés de l'ESC

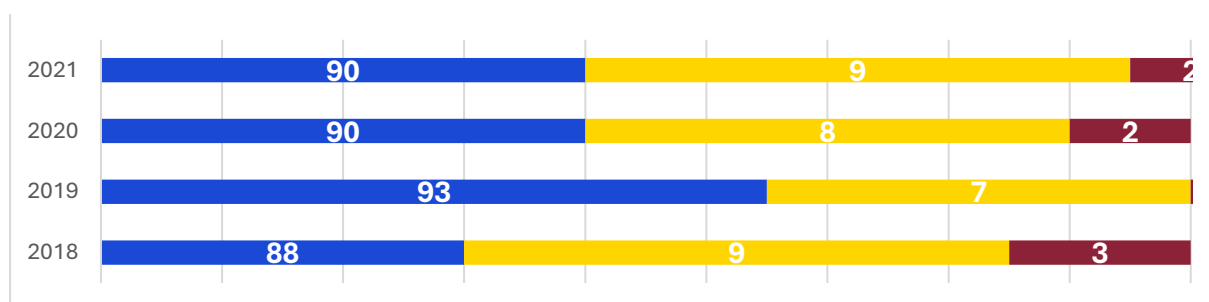


Figure 40 : Taux d'insertion à trois ans selon la filière (diplômés 2018 à 2021) en %

A noter également l'enquête sur l'insertion professionnelle et les parcours professionnels à 10 ans des diplômés des écoles nationales de l'enseignement supérieur Culture, réalisée en octobre 2024 (cf. faits marquants du présent rapport).

Le dispositif CulturePro

Lancé en 2015 à la suite des Assises de la jeune création, le dispositif CulturePro s'adresse aux 100 écoles de l'Enseignement Supérieur culture.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'encourager et de soutenir les initiatives favorisant la réussite du passage des étudiantes et étudiants à la vie professionnelle en sortie de diplôme. Depuis sa création, plus de 564 projets ont été financés pour un budget total de l'ordre de 12,2 M€.

BILAN DE L'ÉDITION 2024 (ANNEE UNIVERSITAIRE 24-25)

Sur les 136 dossiers déposés, la commission d'attribution, composée des DRAC et des directions générales du ministère, a retenu 114 projets pour un total de 2,2 M€.

Plus de la moitié des financements bénéficie au secteur des arts visuels, tandis que 41 % des crédits financent des projets dans le domaine du spectacle vivant et de l’architecture.

La région Île-de-France est la première bénéficiaire des crédits CulturePro avec 20 projets financés pour plus de 0,37 M€, suivi de la région PACA, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Répartition de l’enveloppe CulturePro par discipline

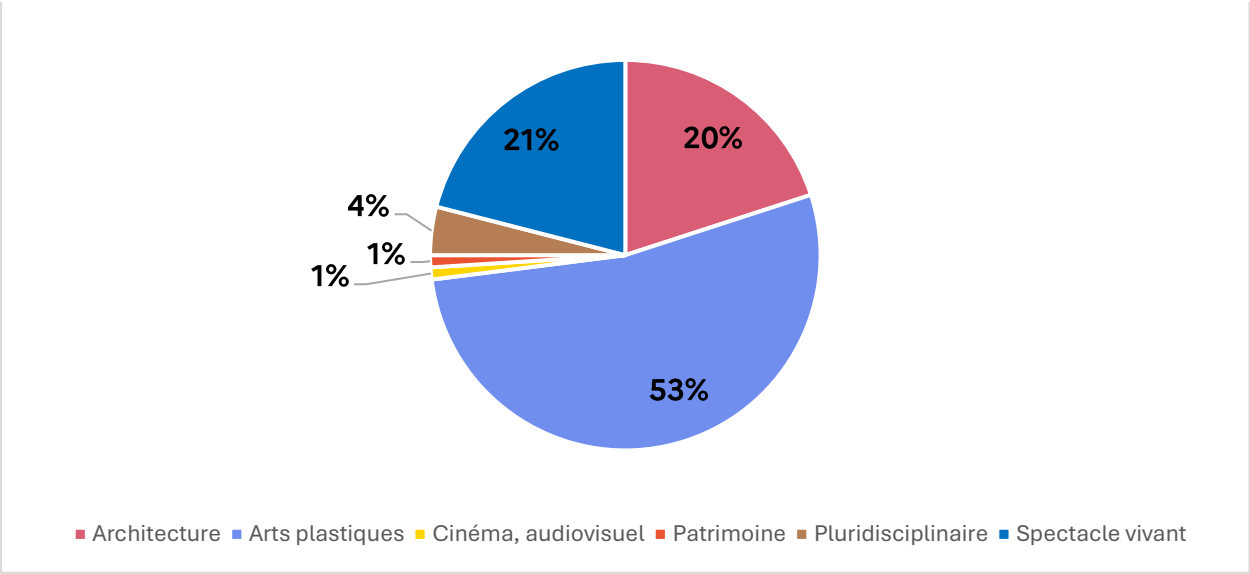


Figure 41 : Répartition de l’enveloppe CulturePro 2024 par discipline

Répartition de l’enveloppe CulturePro par DRAC

Région	PROJETS FINANCÉS	MONTANT ATTRIBUÉ	POURCENTAGE DE L'ENVELOPPE
La Réunion	1	32 000	1%
Martinique	1	33 000	2%
Centre-Val de Loire	2	45 000	2%
Bretagne	6	165 000	8%
Normandie	4	122 500	6%
Bourgogne-Franche-Comté	5	108 000	5%
Hauts-de-France	7	111 000	5%
Occitanie	11	164 000	7%

Grand Est	8	158 000	7%
Pays de la Loire	7	165 000	8%
Auvergne-Rhône-Alpes	9	192 300	9%
Nouvelle-Aquitaine	15	249 000	11%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	283 000	13%
Île-de-France	20	372 200	17%
Total	114	2 200 000	100%

Figure 42 : Répartition de l'enveloppe CulturePro 2024 par DRAC

En 2025, le dispositif a fait l'objet d'une journée de partage avec les DRAC et a été évalué par l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

Quelques exemples de projets soutenus par CulturePro en 2024

🚦 Le **projet SANA**, lancé par l'ENSA de Clermont-Ferrand en 2023, est un dispositif post-diplôme pour accompagner les jeunes entreprises d'architecture. Cet incubateur favorise les pratiques innovantes et propose des séminaires mensuels sur la gestion d'agences, le développement commercial et les techniques de construction. Les agences bénéficient également d'un suivi personnalisé pour leurs projets et premières commandes. Le premier cycle soutient 19 agences de différentes régions. Le second cycle de septembre 2023 à novembre 2024 vise à renforcer le programme d'accompagnement avec un volet technique et à valoriser le travail des agences en favorisant les collaborations et opportunités professionnelles.

En 2024, le projet a bénéficié d'un financement de 27 k€.

🚦 Le **dispositif JUMP#5**, porté par l'école supérieure d'art de TALM est un incubateur qui permet, chaque année, à 8 jeunes diplômés en arts plastiques ou en spectacle vivant de découvrir concrètement et aux côtés de pairs plus aguerris les multiples aspects des métiers de la création aboutissant à des réalisations interdisciplinaires et collectives.

Tout au long de l'incubation, les jeunes artistes bénéficient d'une mise à disposition de lieux de travail, de résidence et de restitution, d'un compagnonnage artistique, de matériel et accompagnement technique, d'une diffusion des deux projets réalisés en Région Centre Val de Loire, d'un temps collectif de formation et de plusieurs heures d'entretien individuel à la carte et de 1 000 euros de budget de production par groupe de quatre artistes et de la prise en charge des frais annexes.

En 2024, le projet a bénéficié d'un financement de 30 k€.

🚦 Basé à Rouen, l'**incubateur chorégraphique ACEAC** (Association pour la Création et l'Émergence dans les Arts Chorégraphiques) est le fruit d'un consortium

associant cinq établissements de l'enseignement supérieur culture : le CNSMD de Paris, le CNSMD de Lyon, le PNSD Rosella Hightower, le CNDC d'Angers et le PSPBB.

Il est né du constat de l'absence de passerelle entre la fin de la formation en danse et l'entrée dans la vie professionnelle. L'incubateur accompagne, chaque année, entre 10 et 15 jeunes diplômés ou étudiants en fin de cursus en danse, performance ou pratiques chorégraphiques.

L'accompagnement est pensé autour de deux piliers : d'une part, des modules de formation sur l'ingénierie de projet, la diffusion, les enjeux d'inclusion, la propriété intellectuelle et les statuts de l'artiste-auteur et d'autre part du mentorat artistique individualisé d'un total de 90 heures auprès d'artistes ou professionnels référents du domaine.

En 2024, le projet a bénéficié d'un financement de 37 k€.

L'apprentissage dans les établissements de l'ESC

L'apprentissage, qui associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans des établissements d'enseignement, offre de multiples opportunités. Il permet notamment de diversifier et démocratiser le recrutement des étudiants (qui perçoivent un salaire en tant qu'apprentis), de favoriser leur insertion professionnelle et contribue à développer les ressources propres des écoles.

Le développement de cette voie d'accès aux diplômes dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) constitue une priorité pour le ministère de la Culture.

L'AMI APPRENTISSAGE

Afin de développer l'apprentissage dans les établissements de l'ESC, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé au printemps 2024 par le ministère de la Culture. Cet AMI a financé en 2024 10 projets impliquant 25 établissements, pour un total de 347 147 €.

Ce dispositif a été reconduit en 2025, permettant de financer 8 projets impliquant 16 établissements pour un total de 303 200 €.

LES DIPLOMES OUVERTS A L'APPRENTISSAGE (RENTREE 2025)

A la rentrée 2025, les 28 établissements suivants de l'enseignement supérieur Culture proposent au moins un diplôme ouvert à l'apprentissage :

- en arts plastiques : l'ENSAD d'Orléans, l'ESAD TALM, l'ENSAM Caen-Cherbourg, l'ENSAD Limoges, l'ESBA Nantes – Saint Nazaire, l'ESAD Saint-Etienne, l'ENSAD, l'ENSCI, l'ENSBA et l'ESAD Reims ;
- en spectacle vivant : l'Académie Fratellini, l'ESCA, le CNSMDP, le PESMD Bordeaux-Aquitaine, le Pôle Aliénor, le PNSD Rosella Hightower, l'ERACM et la Comédie de Saint-Etienne ;
- en architecture : l'ENSA Paris-Est, l'ENSAP Bordeaux, l'ENSA Paris - Val de Seine, l'ENSA Paris – La Villette ; l'ENSA Versailles, l'ENSA Normandie, l'ENSA Marseille, l'ENSA Nantes ou encore l'ENSA Bretagne ;
- en audiovisuel : l'INA Campus.

DOMAINE	NOMBRE D'ÉCOLES DE L'ESC	DIPLOMES OUVERTS A L'APPRENTISSAGE	NOMBRE D'APPRENTIS/AN
Arts plastiques	10	Diplôme national d'art (DNA)	53
		Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)	
		Diplôme national supérieur d'art plastique (DNSAP) de l'ENSBA	
		Diplôme de designer textile de l'ENSCI	
		Master mode et matière de l'ENSAD en partenariat avec PSL	
Spectacle vivant	8	Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque	116
		DNSP de comédien	
		DNSP de musicien	
		DNSP de danseur	
		Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique	
Architecture	9	Master analyse du mouvement chorégraphie du CNSMDP	327
		Bachelor BIM de l'ENSA Paris-La-Villette	
		Diplôme d'études en architecture (DEEA)	
		Diplôme d'Etat d'architecture (DEA)	
		Master Transition Numérique et Environnemental dans le bâtiment (TNEB) de l'ENSA-P Bordeaux et l'ENSA Versailles en partenariat avec le CNAM	
Audiovisuel	1	Master Diagnostic et Réhabilitation des Architectures du Quotidien (DRAQ) de l'ENSA Normandie en partenariat avec l'Université du Havre	149
		Diplôme de motion design - conception graphique animée de l'INA Campus	
		Diplôme de technicien supérieur audiovisuel de l'INA Campus	
		Diplôme supérieur en création numérique de l'INA Campus	
		Diplôme de technicien supérieur audiovisuel de l'INA Campus	
		Diplôme de documentaliste multimédias - gestionnaire de médias et de données de l'INA Campus	
		Licence professionnelle - système audiovisuel numérique de l'INA Campus	
		Master patrimoines audiovisuels de l'INA Campus	
TOTAL		Master production audiovisuelle de l'INA Campus	645
		Master artisan de l'image de l'INA Campus	

Figure 43 : diplômes ouverts à l'apprentissage et nombre d'apprentis à la rentrée 2025

Les autres dispositifs d'insertion professionnelle

Plusieurs dispositifs croisent les enjeux de soutien à la création, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires. L'EAC permet aux écoles et à leurs étudiants de poser plus largement la question des publics.

ARTISTE INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE (AIMS)

AIMS est une formation diplômante d'un an de niveau post-master. Il a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire en leur permettant de développer un projet personnel dans le cadre d'une résidence longue sur une année scolaire au sein d'une des cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris - Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École des arts décoratifs de Paris, l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris et La Fémis.

Chaque artiste, sélectionné à l'issue d'un jury, bénéficie d'une bourse d'un montant de 12 000 euros. Ce programme, réalisé en association avec des villes situées en Île-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, reçoit également le soutien de la Fondation Culture & Diversité. Pour l'année 2024-2025, 7 étudiants en ont été bénéficiaires (2 pour le CNSMDP, 2 pour l'ENSAD, 1 pour les Beaux-arts, 1 pour La Fémis, 1 pour le CNSAD).

CRÉATION EN COURS - ATELIERS MÉDICIS

Création en cours est un dispositif d'insertion professionnelle qui s'adresse aux artistes diplômés depuis moins de cinq ans. Il consiste à financer un temps de recherche, d'expérimentation et de création.

Le dispositif est porté par les Ateliers Médicis qui conseillent et accompagnent les artistes pour la mise en œuvre de leurs projets et leur implantation sur le territoire. Les DRAC, en lien avec les Ateliers Médicis, aident les artistes à constituer un réseau de professionnels et identifient, sur le territoire concerné, les collectivités territoriales et les structures culturelles pouvant appuyer les jeunes artistes appelés à intervenir.

Ces ateliers comportent un temps de transmission auprès d'élèves de CM1 ou CM2 dont les écoles sont situées dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural, périurbain et en outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion et Polynésie française). L'articulation et la porosité entre création, partage et transmission sont au cœur de l'identité de ce programme.

111 projets artistiques sont réalisés en 2025.

De plus, les Ateliers Médicis et ses partenaires proposent chaque année des temps d'échanges et de formation pour préparer les artistes sélectionnés à intervenir dans les écoles et à identifier les moyens nécessaires au bon déroulé de leurs résidences.

78 diplômés, issus de 31 écoles Culture participent à ces résidences en 2025.

Écoles d'origine des diplômés participant au dispositif Création en Cours en 2025

Source : DG2TDC – SDFR

DOMAINE	ECOLES PARTICIPANT AU DISPOSITIF CREATION EN COURS
Architecture (4 écoles, 4 diplômés)	ENSA – Paris-Belleville (1 diplômé)
	ENSA - Nantes (1 diplômé)
	ENSA Paris – Malaquais (1 diplômé)
	ENSA – Versailles (1 diplômé)
Arts plastiques (19 écoles, 61 diplômés)	École des Beaux-Arts de Lyon (3 diplômés)
	École des Beaux-Arts de Marseille (5 diplômés)
	École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (3 diplômés)
	Ecole Nationale d'Arts de Paris-Cergy (1 diplômé)
	École des Beaux-Arts de Paris (5 diplômés)
	La Villa Arson (4 diplômés)
	École européenne supérieure d'art de Bretagne (4 diplômés)
	ENSArt Bourges (2 diplômés)
	Haute École des Arts du Rhin (3 diplômés)
	ESAC de Cambrai (1 diplômé)
	ÉSAD Tours-Angers-Le Mans (1 diplôme)
	ÉSAD Reims (2 diplômés)
	ÉSAD Saint-Etienne (4 diplômés)
	ENSArt Limoges (1 diplômé)
	ENSAD Paris (8 diplômés)
	ENSCI – Les Ateliers (5 diplômés)
	ENS de la Photographie – Arles (3 diplômés)
	ESA Lorraine (3 diplômés)
	Le Fresnoy (3 diplômés)
Cinéma (1 école, 1 diplômé)	La fémis (1 diplômé)
Spectacle vivant (7 écoles, 12 diplômés)	L'École du Nord (1 diplômé)
	Académie de l'Union (1 diplômé)
	CNSMD Lyon (2 diplômés)
	CNSMD Paris (3 diplômés)
	École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre Lyon (2 diplômés)
	École Supérieur d'Art Dramatique Paris (2 diplômés)
	École supérieure d'art dramatique du TNS (1 diplômé)

Figure 44 : écoles d'origine des diplômés participant au dispositif Création en cours 2025

L'ETE CULTUREL 2025

L'opération nationale Été culturel permet de proposer des actions artistiques et culturelles de proximité au plus près des habitants et des territoires.

Cette opération lancée en 2020 favorise la participation à la vie culturelle de tous les Français quelle que soit leur situation sociale ou géographique.

Elle s'adresse plus particulièrement à ceux qui ne partent pas en vacances et qui sont éloignés de l'offre culturelle.

De nombreux projets soutenus sont des actions de transmission (ateliers en centres de loisirs, stages de pratique artistique...) à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles, des personnes sous-main de justice, des personnes hospitalisées, des seniors en EPHAD ou personnes en situation de précarité grâce aux partenariats avec les associations nationales de solidarité.

Ce dispositif a permis de soutenir l'emploi artistique et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des établissements de l'enseignement supérieur culture. Près de 2 500 jeunes artistes ont été mobilisés et 42 établissements de l'enseignement supérieur Culture ont été mobilisés par les DRAC/DAC dans le cadre de l'opération.

Écoles d'origine des diplômés participant au dispositif « Été culturel »

Source : DG2TDC - SDPVC

DOMAINE	ÉCOLES PARTICIPANT AU DISPOSITIF ETE CULTUREL
Arts plastiques (28 écoles)	École des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire
	École européenne supérieure d'art de Bretagne
	École européenne supérieure de l'image d'Angoulême
	ENSArt Bourges
	ENSAD Dijon
	ENSAD Limoges
	ENSAD Nancy
	ENSAD Paris
	ENSBA Lyon
	ENSBA Paris
	ENSA Paris-Cergy
	ENSP d'Arles
	ESA Annecy Alpes
	ÉSA d'Aix-en-Provence – Felix Ciccolini
	ÉSA d'Avignon
	ÉSA de Nîmes
	ÉSAM Caen - Cherbourg
	ÉSA Nord Pas de Calais Dunkerque Tourcoing
	ÉSA Pyrénées
	ÉSAD Grenoble – Valence
	ÉSAD Le Havre-Rouen
	ÉSAD Toulon Provence Méditerranée
	ÉSAD Tours-Angers-Le Mans
	ÉSAD de Reims
	ÉSAD Saint-Étienne
	École supérieure des beaux-arts de Bordeaux
	ISBA Besançon
	La Villa Arson
Spectacle vivant (10 écoles)	Académie Fratellini – Ecole supérieure de cirque
	CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes
	CNSAD de Paris
	CNSMD de Lyon
	CNSMD de Paris
	École nationale supérieure des arts de la marionnette – Margareta Niculescu du Pôle international de la marionnette
	École supérieure du Centre national de danse contemporaine d'Angers
	École supérieure d'art dramatique du TNS

	Le Pont Supérieur – pôle d’enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire
	PESMD Bordeaux Aquitaine
Pluridisciplinaires (2 écoles)	École supérieure d’art de Lorraine
	Haute école des arts du Rhin de Strasbourg-Mulhouse
Cinéma (1 école)	La fémis
Patrimoine (1 école)	École du Louvre

Figure 45 : écoles participantes au dispositif « Été culturel » 2025

En outre, de nombreux jeunes artistes diplômés d’autres écoles de l’enseignement culture, notamment issus des conservatoires à rayonnement régional, ont grandement contribué aux actions déployées pour cet Été culturel 2025.

La recherche Culture

La recherche culture est encadrée par la stratégie ministérielle de la recherche (2023-2027). Elle couvre tous les domaines d'interventions du ministère : patrimoine, architecture et paysage, création et design, médias et industries culturelles et créatives, pratiques linguistiques, pratiques culturelles et sciences participatives.

La **recherche en faveur des patrimoines** comprend les recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, ainsi que les recherches en conservation et restauration.

Les recherches sont menées dans des services centraux et des services à compétence nationale (SCN) du ministère de la Culture tels que le LRMH (laboratoire de recherche des monuments historiques), et le C2RMF (centre de recherche et de restauration des musées de France), dans des établissements publics sous tutelle ou cotutelle comme l'INHA (Institut national d'histoire de l'art), l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public avec le CICRP (Centre inter-régional de conservation et de restauration du patrimoine) à Marseille et ArcNucléart à Grenoble), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes comprenant le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), le CEA (Commissariat à l'énergie atomique), ainsi que dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales.

Ces recherches peuvent faire appel à des partenaires privés (restaurateurs, architectes, etc.) ou bien s'effectuer dans le cadre de projets européens, soutenus grâce aux financements de la Commission européenne (projets de recherche ou d'infrastructures de recherche « E-RISH » pour les sciences du patrimoine ou Initiatives de programmation conjointe de recherche comme la Joint programming initiative (JPI) « Patrimoine culturel et changement global: un nouveau défi pour l'Europe »).

La **recherche architecturale, urbaine et paysagère** se caractérise par un développement significatif des coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P), les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences de l'ingénieur et des sciences et techniques, de la construction, de la conception, du numérique, de l'environnement, de l'information et de la communication.

L'objectif du ministère de la Culture est de renforcer structurellement la place de ces unités de recherche au sein de la recherche universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

La **recherche en faveur de la création** vise à produire de la connaissance sur les processus de création afin de nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, à former les artistes en arts visuels design, musique, danse, théâtre, arts du cirque, à l'esprit, à la méthode et aux acquis récents de la recherche. Elle développe de nouveaux outils critique de création et produit de nouvelles connaissances sur l'histoire des disciplines artistiques et de leurs différentes esthétiques permettant ainsi leur conservation et leur transmission. Elle s'appuie sur les organismes de recherche (CNRS...) et les universités dans le cadre de la réforme LMD et de l'accord-cadre entre le Ministère et le CNRS. 44 écoles supérieures d'art et de design sur 77 ont structuré des unités de recherche et construit des formations post master et la majorité des 33 écoles supérieures du spectacle vivant (dont le CNSAD, le CNSMDP et le CNSMDL) ont créé des formations doctorales de recherche-crédation avec l'Université (ex : SACRe avec PSL).

Les appels à projets « Recherche dans les écoles supérieures d'art et de design » (RADAR), « Recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, mime, art du geste » (RTAA) ou encore « Recherche et valorisation dans les écoles supérieures du spectacle vivant » (REVES), participent au renforcement des réseaux.

La **recherche transversale** se caractérise par une interdisciplinarité affirmée – convoquant les sciences humaines et sociales comme les sciences et technologies – et par une grande variété de sujets, d'objets, de techniques et de méthodes.

La structuration de la recherche dans l'ESRC

Le premier axe de la stratégie ministérielle de la recherche 2023-2027 vise à accompagner l'activité de recherche des Établissements publics nationaux (EPN) du ministère et celle des établissements publics de coopération culturelle (EPCC), notamment dans leurs liens avec les autres acteurs de la recherche.

Le ministère de la Culture se propose d'accompagner, au sein des écoles, l'organisation d'une gouvernance, d'un pilotage et d'une évaluation adaptés aux enjeux de la recherche, de renforcer le soutien à des programmes de financement doctoraux dans le domaine du patrimoine, de la création et de l'architecture, de promouvoir et valoriser les missions de recherche des enseignants de l'ESC, de favoriser la diffusion des résultats et produits de la recherche issus de l'ESC. Ainsi, diverses mesures ont été mises en œuvre en 2024 et 2025 dans les différents champs de la recherche culture.

TRAVAUX EN MATIÈRE DE PÉDAGOGIE ET DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE

Depuis 2023, les liens entre l'enseignement et la recherche dans les écoles d'architecture ont été renforcés grâce à divers évènements :

- L'arrêté approuvant le référentiel national d'équivalences horaires applicable aux enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture a été publié en juillet 2024. Il permet de consolider le régime des décharges d'enseignement ;
- Depuis juin 2023, les réseaux scientifiques thématiques des ENSA sont devenus des réseaux scientifiques et pédagogiques ;
- En octobre 2023, l'ENSA de Toulouse a accueilli les 7^e rencontres doctorales nationales en architecture. EN 2025, c'est l'ENSA de Versailles qui accueillera cet évènement.

DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA RECHERCHE DANS LES ÉCOLES D'ART, DE DESIGN ET DU SPECTACLE VIVANT

Diverses actions ont permis de soutenir la recherche-création :

- L'organisation d'une formation à « La recherche culturelle dans le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche » à destination notamment des responsables de recherche des écoles nationales, les 28 et 29 novembre 2024 ;
- L'organisation des 2^{èmes} rencontres nationales sur les recherches en musique en mars 2025 ;
- L'organisation de réunions régulières avec les responsables de recherche des écoles afin d'échanger autour des actualités relatives à la recherche au niveau national mais également au sein de chaque école.
- Le lancement de l'édition 2025 de l'appel à projets REVES (recherche et sa valorisation dans les écoles supérieures du spectacle vivant) qui a retenu 5 projets lauréats ;
- Le soutien à l'organisation de la deuxième édition « Faire, encore » du colloque international AD.Rec (Art Design Recherche Conférence), événement fédérateur des écoles d'art et de design pour la valorisation des recherches en art et design des écoles nationales et territoriales. L'évènement s'est tenu du 27 au 28 mai 2025 à la Cité du design de Saint-Etienne dans le cadre de la Biennale du design, et l'exposition associée s'est tenue du 22 mai au 6 juillet.

Des programmes de recherche structurants

Les deux premiers axes de la stratégie ministérielle de la recherche culture visent à accompagner et renforcer la structuration de la recherche culture ainsi qu'à lui donner une meilleure visibilité en valorisant les résultats et les innovations de cette recherche pour les publics et le monde socio-économique. L'accord-cadre entre le ministère de la Culture et le CNRS, le Programme national de recherche ICCARE, porté par le CNRS, l'Appel à manifestation d'intérêt SHS, porté par l'ANR, participent de ces objectifs.

L'ACCORD-CADRE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LE CNRS (2021-2025)

L'accord-cadre permet de mener et d'afficher une politique concertée dans des domaines de recherche communs. Il en précise les orientations, les objectifs et les modalités. Il facilite le développement des partenariats, avec la mise en place de coopérations contractuelles entre les laboratoires du CNRS, les services du ministère de la Culture et les établissements publics sous tutelle. L'accord-cadre a été signé pour la première fois en 1992, puis a été renouvelé en 1998, 2003, 2008, 2012, 2016 et 2021.

Le texte général de cet accord est accompagné d'annexes, annuellement mises à jour par avenant. Ces annexes recensent les collaborations au 1er janvier de l'année en cours, listent les équipes de recherche impliquées, les projets communs sur convention, les réseaux de recherche internationaux, les groupements d'intérêt scientifique (GIS), et les publications soutenues. Les coopérations peuvent prendre des formes diverses, comme :

- la création de structures opérationnelles de recherche communes (unités mixtes de recherche, de service, etc.), auxquelles des moyens financiers et humains sont alloués (pour le ministère de la Culture, il s'agit de personnel mis à disposition) ;
- la participation à des structures fédératives, par le soutien financier des deux organismes ;
- la participation par voie contractuelle d'un service du ministère de la Culture à des programmes développés par le CNRS, ou la constitution de programmes spécifiques communs ;
- la participation d'agents d'un organisme à des activités développées dans une unité relevant d'un autre organisme ou à des programmes identifiés faisant l'objet d'une convention particulière.

Cet accord-cadre est coordonné de manière transversale par la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), aujourd'hui Direction générale de la démocratie culturelle, de l'enseignement et de la recherche (DGDCCER). L'accord-cadre et ses avenants sont instruits avec les directions générales

du ministère. Les documents sont élaborés en lien avec le CNRS, en particulier avec la Direction d'appui aux partenariats publics (DAPP) et l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) qui coordonne l'accord-cadre pour le CNRS. Le suivi de l'accord est assuré par un comité de coordination regroupant des représentants du ministère de la Culture et du CNRS. En cours d'année, le ministère de la Culture et l'InSHS se rencontrent régulièrement afin de faire un point sur les collaborations et l'avancement des travaux.

L'accord a permis de structurer 41 UMR et, par ricochet, de développer de nombreux programmes de recherche :

- Dans le domaine de la création, la recherche est mise en œuvre au sein de 10 unités mixtes de recherche dans les champs de la musicologie (IReMus, CMBV/CESR), de l'ethno-musicologie (CREM/LESC), de l'informatique musicale (STMS-Ircam, SCRIME/LABRI), de l'acoustique, de la lutherie et de l'organologie (LAM, Musée de la Musique/Philharmonie), des arts du sonore (PRISM) et des arts numériques (Litt&arts).
- La recherche en architecture est mise en œuvre dans 6 UMR (EVS, IRSTV, AAU, AUSSER, Passages et LAVUE).
- La recherche en patrimoine est mise en œuvre au sein de 25 UMR dans les champs de l'archéologie (PACEA, Edytem, TRACES, CREA AH, CEPAM, LAMPEA, ARAR, ASM, Ausonius, Artehis, Arscan, Archimede, Iramat, Centre Camille Jullian, Archam, Halma), des matériaux (Centre de recherche sur la conservation), de l'histoire du droit (ISP, Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet), de la photographie, des patrimoines matériel et immatériel et de la patrimonialisation.

LE PROGRAMME NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES (ICC) : PEPR ICCARE

Lancé le 19 juin 2024, le programme national de recherche ICCARE a pour vocation de soutenir la recherche et de renforcer la qualité des ICC françaises. Il est doté de 25 M€ pour 6 ans, dans le cadre de la stratégie d'accélération France 2030 du PIA4/

Le programme doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. Il poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre le monde, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030.

Le pilotage scientifique du programme par le CNRS sera réalisé en liaison étroite avec la communauté nationale de recherche publique et privée. Le ministère de la Culture est membre du comité opérationnel.

Ce programme de recherche s'articule autour de 3 dispositifs :

- Un projet structurant : l'ICCARE LAB dont le but est de rassembler les communautés de recherche et professionnelles par secteur d'ICC et d'animer le dialogue entre la recherche et l'industrie.
- Six projets thématiques portés par des acteurs identifiés, moteurs de grandes thématiques.
- Des appels à manifestation d'intérêt pour faire émerger des consortia et les accompagner dans le montage de projets pour obtenir des financements ANR.

Ce programme propose des outils communs :

- Un site internet : <https://pepr-iccare.fr/> ;
- Une plateforme de rencontre entre les mondes de la recherche et des ICC ;
- Des « journées d'accélération » afin de favoriser les rencontres et les montages de projets communs ;
- Le financement de « petits projets » (inférieur à 50 k€) ;
- L'emploi de doctorants ou post-doctorants (un appel par an) ;
- Le support spécifique de l'IR* Huma-Num et de l'Equipex Continuum.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

Lancé par l'ANR en mars 2024, l'AMI – SHS soutient l'émergence de grands programmes de recherche autour de thématiques scientifiques prioritaires, à même de répondre aux grands défis sociétaux.

L'ANR valorise les projets capables de faire émerger des structurations nouvelles, des équipes leaders au niveau international dans les thématiques prioritaires identifiées, l'interdisciplinarité des recherches et les liens entre la recherche et les partenaires socio-économiques, publics ou culturels, dans le but d'accroître la capacité de transfert des résultats de la recherche dans le monde politique et socio-économique contemporain.

Cette AMI participe donc à la structuration de la recherche en SHS et à la recherche culture, notamment par la thématique relative à la préservation du patrimoine culturel. C'est pourquoi, dans le cadre de leur candidature à l'AMI, le ministère de la Culture a soutenu, via un courrier formulant un avis favorable à l'attention de l'ANR, les deux projets lauréats dans les domaines de recherche du ministère de la Culture SPHINX Sciences du Patrimoine : Héritage, Innovation, enjeuX (Sorbonne Université) et HERMES Patrimoines en devenir : stratégies émergentes (Sorbonne Nouvelle). Lancés le 8 septembre 2025 pour SPHINX et les 21 et 22 octobre 2025 pour HERMES, les deux projets sont dotés de 9 millions d'euros pour 5 ans.

La valorisation de la recherche

La valorisation de la recherche s'inscrit dans l'axe 2 de la stratégie ministérielle de la recherche : « promouvoir et valoriser la recherche et l'innovation pour la Culture ». Cet enjeu concerne tout à la fois la recherche produite par les équipes de recherche issues des établissements de l'ESRC et celle produite par les équipes des structures de recherche sous tutelle du ministère.

LA REVUE CULTURE & RECHERCHE

Créée en 1985, la revue *Culture & Recherche* présente et explicite la recherche culturelle menée au sein du ministère de la Culture ou ailleurs dans toutes ses composantes : patrimoines, architecture et design, création, médias, industries culturelles, développements technologiques appliqués au secteur culturel.

La ligne éditoriale

Chaque numéro est consacré à un axe prioritaire de l'action du ministère, dont les travaux sont menés par les acteurs et partenaires de la recherche culturelle financée et soutenue pour partie par le ministère de la Culture. La revue a pour objectif de rendre visible et lisible la recherche Culture auprès d'un public élargi de professionnels du secteur culturel et de la recherche. Elle offre un regard sur l'actualité de la recherche Culture développée au sein des différentes structures du ministère (établissements, structures de recherche, laboratoires, réseau des écoles de l'Enseignement Supérieur Culture) et de celles qui s'inscrivent, notamment, dans l'accord-cadre avec le CNRS, la stratégie ministérielle de recherche ou les appels à projets spécifiques.

Le comité éditorial

Le comité éditorial œuvre au sein de la Sous-direction des politiques transversales des enseignements, de la vie étudiante et de la recherche de la Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche. Ses membres représentent :

- La délégation générale à la langue française et aux langues de France ;
- La délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- Le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (secrétariat général) ;
- La direction générale de la création artistique ;
- La direction générale des médias et des industries culturelles ;
- La direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Fonctionnement du comité éditorial de Culture & Recherche

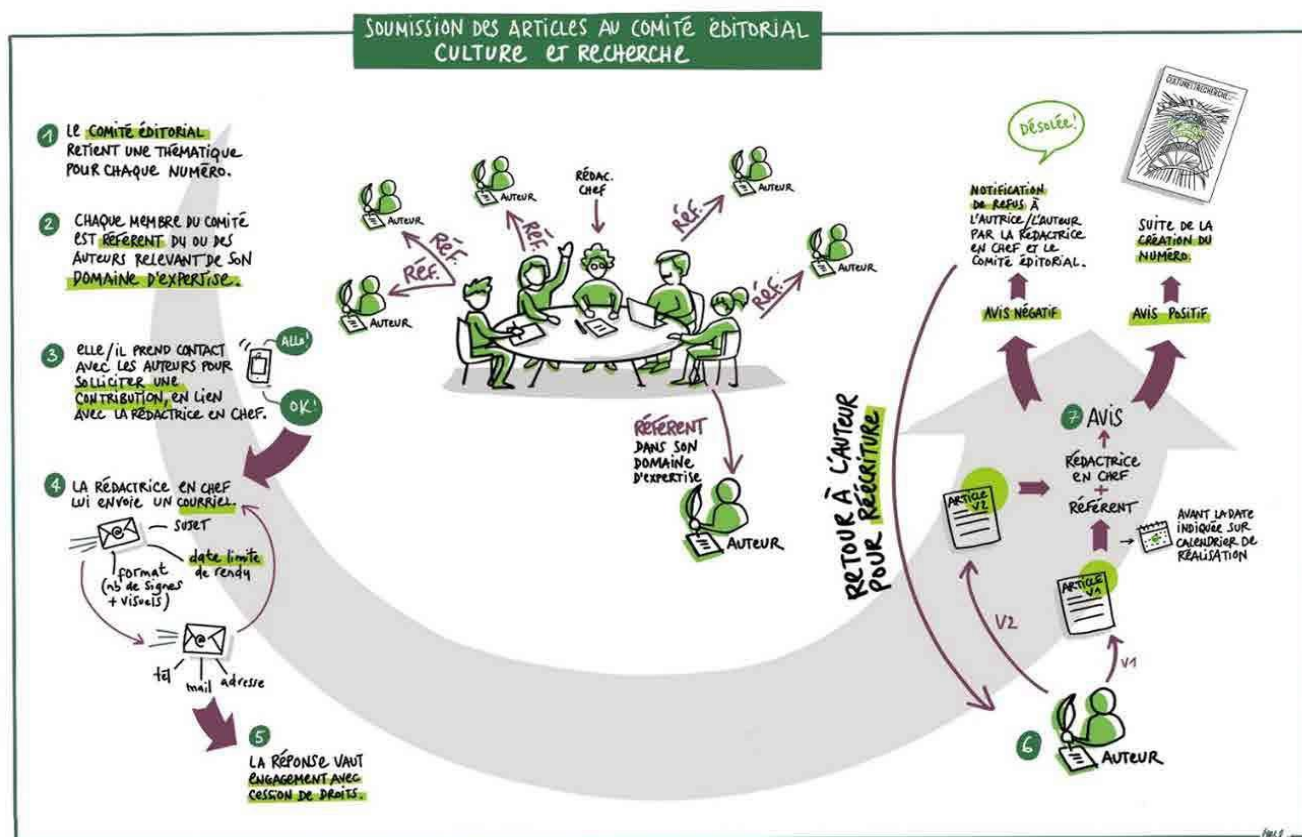


Figure 46 : fonctionnement du comité éditorial de Culture et Recherche ©Marion Martin-Laprade

La politique de valorisation et de diffusion de la revue

Culture & Recherche est une revue en « science ouverte ». Les autrices et auteurs qui proposent un article participent à une œuvre collective avec cession de droits (droits de reproduction, de représentation, d'adaptation ou de traduction).

L'autrice/l'auteur s'engage à ne proposer que des illustrations libres de droits ou des illustrations accompagnées d'une autorisation de reproduction signée des ayants droit. Les autrices et auteurs peuvent reproduire les textes publiés dans la revue dans une archive ouverte (ex. : HAL ou toute autre plateforme non « commerciale »), à condition de faire mention de la publication originale et de son lien de téléchargement sur le site internet du MC.

La licence Creative Commons de la revue est : – Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 4.0 International – CC BY-NC-ND 4.0.

N° 146

« Urgence écologique :
la recherche à l'épreuve »
Printemps — Été 2024



Figure 47 : Culture & Recherche
n°146 « Urgence écologique : la
recherche à l'épreuve »

Après le précédent numéro (n°145-décembre 2023) de *Culture & Recherche*, dédié à la création artistique face à l'urgence écologique, ce deuxième volet est consacré aux défis environnementaux de la recherche culturelle. Il en présente les différentes productions qui traduisent une attention renouvelée aux écosystèmes pour une cartographie écologique et humaine.

Au cœur du plus grand défi jamais affronté par l'Humanité, les communautés scientifiques inscrivent l'écologie non seulement comme objet propre de recherche, mais aussi comme une nouvelle forme d'humanisme, un engagement tourné vers la réitération de l'habitabilité de la Terre.

Les chercheurs et chercheuses investissent les domaines pluriels des patrimoines (archéologie, archives, monuments historiques, musées...), de l'architecture, des bibliothèques, des industries culturelles créatives, des langues, du tourisme. Tous et tous mobilisent des capacités à s'impliquer.

L'approche proposée dans ce numéro suit trois trajectoires : étendre l'inscription de l'écologie dans les politiques publiques de la recherche ; soutenir-concilier-réassurer pour une meilleure prévisibilité, acquérir et maîtriser de nouvelles connaissances. Toutes ces approches tentent de répondre à la mise en protection de ce qui fait « Culture commune », ce à quoi nous tenons.

La recherche culturelle investit aujourd'hui un espace-temps complexe : l'ère de la « transition écologique » est en train de devenir une « culture des transitions ».

N° 147

« Recherche et
intelligence artificielle »
Automne — Hiver 2024



**Recherche
et intelligence artificielle**

Figure 48 : Culture & Recherche
n°147 « Recherche et intelligence
artificielle »

L'intelligence artificielle (IA ou AI pour *Artificial Intelligence*) irrigue depuis plusieurs décennies l'ensemble de la société. Entre peur et fascination, elle est porteuse de changements radicaux, notamment pour la recherche Culture.

L'IA s'est développée durant plus de 70 ans et de nombreux jalons ont ponctué son développement, en lien avec une maîtrise des données de plus en plus grande et une puissance de calcul exponentielle, jusqu'à rencontrer le grand public avec des « agents conversationnels » de type *Chat GPT (Generative Pre-trained Transformers)* en 2022.

On distingue aujourd'hui « l'IA symbolique » (réseaux neuronaux et « systèmes experts »), de « l'IA d'apprentissage automatique » qui repose sur « l'apprentissage machine » et peut reproduire un certain nombre de tâches à partir de données et statistiques. « L'IA générative » est un domaine de « l'IA d'apprentissage » : elle est capable de générer automatiquement des contenus (texte, image, son, vidéo, etc.).

Ce numéro 147 de *Culture & Recherche* présente ces nouveaux usages de l'IA dans la recherche. Au-delà des avancées technologiques, des travaux souvent exploratoires sont menés, renforçant encore la recherche pluridisciplinaire et illustrant de nouveaux enjeux scientifiques, épistémologiques, méthodologiques et sociétaux. Dans ce contexte, trois axes transversaux ont été retenus :

- Susciter de nouveaux usages d'intelligence collective en impulsant de nouvelles méthodologies pour des connaissances exponentielles, en s'emparant des processus de création et du dialogue humain-machine ;
- Conscientiser l'impact de l'IA sur les méthodes d'enseignement et de recherche en expérimentant de nouveaux modes de production et de transmission de la recherche Culture avec une boîte à outils innovants ;
- Se positionner face aux enjeux et défis en s'emparant de la culture du risque et du principe de précaution.

N° 148

« Recherche Culture et politiques publiques – 40 ans » Printemps — Été 2025



© Transfaire 2025.

Figure 49 : Culture & Recherche n°148 « Recherche Culture et politiques publiques – 40 ans »

N° 149

« La recherche indisciplinée » Automne — Hiver 2025



© Astrid Guillaume.

Figure 50 : Culture & Recherche n°149 « La recherche indisciplinée »

À l'occasion des 40 ans de la revue créée en 1985, ce numéro explore les trajectoires suivies par la recherche Culture, notamment au prisme des 147 numéros parus de *Culture & Recherche* qui tissent un narratif de la politique publique de la recherche.

Ce 148^e numéro anniversaire poursuit cette inscription dans ce qui constitue la trame de la revue : l'actualité de la recherche, le recueil des sources et ressources, le dialogue entre les productions scientifiques et les modes de financement, la réception des mutations sociétales et la matérialité de la culture administrée, autant d'éléments qui nourrissent un débat inter-, pluri- et multidisciplinaire, en miroir de l'histoire administrative et épistémologique de la recherche Culture...

Pour initier cette analyse rétrospective et identifier des axes prospectifs, des acteurs et porteurs de stratégies, des enseignants-chercheurs et experts métiers du ministère de la Culture présentent les cheminements des politiques de recherche des dernières décennies : « là où nous sommes arrivés et ce vers quoi nous allons ».

Trois axes se dégagent de cette mise en commun :

- L'évolution des modes de production et de transmission des savoirs ;
- La transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les modes de valorisation de la recherche Culture.

Car, désormais, il ne s'agit plus seulement de produire des connaissances. Il est indispensable d'en restituer la complexité et d'accompagner notre pouvoir d'agir dans des contextes très évolutifs.

Les nouveaux modes de diffusion et de partage des productions scientifiques et pédagogiques auprès de l'ensemble des établissements et des structures de recherche participent pleinement de la construction d'une société de la connaissance valorisée dans tous les territoires. Car il n'existe pas de recherche sans valorisation ni diffusion.

A l'heure des réseaux sociaux et de l'immédiateté de l'information, l'existence de l'édition scientifique, les lieux et acteurs de sa production et de sa conservation, les données et les stratégies d'ouverture de la science par, avec et pour la société sont autant de fondations à consolider.

Dans le numéro précédent (n° 148 : Recherche Culture et politiques publiques – 40 ans), les modes de production, de structuration et de valorisation des connaissances étaient abordés au prisme des politiques publiques du ministère de la Culture. Ce nouveau numéro explore les méthodologies et les socles de compétences mobilisées dans la recherche Culture *indisciplinée*, au sens d'*indisciplinaire*.

Depuis le XIX^e siècle, les savoirs ont été structurés en disciplines, chacune trouvant son ancrage dans des institutions conçues pour les incarner. Cette démarche destinée à soutenir la production et la transmission de savoirs « spécialisés » a fortement caractérisé les domaines disciplinaires du champ de la Culture.

Deux enjeux vont modifier progressivement cette ordonnance : la complexification et la multiplication des enjeux sociétaux dans des trajectoires de mondialisation (« anthropocène ») et la volonté de sauvegarder une liberté de créer, en associant idées et objets de recherche. Ce dernier positionnement est à l'origine de trois néologismes : *interdisciplinaire*, *pluridisciplinaire* et *transdisciplinaire*. Ils désignent respectivement la manière dont un objet de recherche peut être étudié par plusieurs disciplines réunies, ou être abordé à leur intersection, ou encore être situé au cœur de plusieurs d'entre elles et traverser leurs frontières. Les recherches dites indisciplinées puisent leurs expressions dans l'histoire de ces trois approches de la recherche. Il ne s'agit plus de fusion, mais de déplacement et dépassement des frontières des champs disciplinaires au travers d'une démarche commune de recherche et de création. Des objets complexes de recherche, mobilisant des savoirs initialement éloignés les uns des autres par leur assignation disciplinaire, peuvent ainsi être saisis et situés.

Avec un regard exploratoire, quatre axes transversaux ont été retenus, non sans oublier que les questionnements portés par la recherche Culture sont intrinsèquement liés à l'histoire culturelle des mots et des idées :

- Dialoguer en hybridant disciplines et méthodologies ;
- Dépasser les frontières disciplinaires ;
- Expérimenter ensemble ;
- Habiter le monde sensible.

Les autrices et auteurs de ce numéro dessinent un « horizon disciplinaire ouvert » dans lequel la science par, avec et pour la société opère des modes de dissémination scientifique partagée dans une dynamique de communs.

La revue Culture & Recherche en chiffres

- ✚ 3 500 exemplaires imprimés et diffusés auprès des services et établissements culturels de collectivités territoriales, services et établissements du ministère, laboratoires de recherche, universités et grandes écoles, bibliothèques, institutions et structures culturelles en France et à l'étranger, associations et fondations, réseaux professionnels spécifiques en fonction du thème du numéro et lors de colloques, séminaires, journées d'étude, etc.
- ✚ 150 à 160 pages, 45 à 60 articles, 70 autrices et auteurs, en moyenne.
- ✚ 2 400 abonné(e)s à la version numérique en 2024 (1028 en 2021).

Tous les numéros sont consultables et téléchargeables sur le site internet du ministère de la Culture depuis : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/la-revue-culture-et-recherche/tous-les-numeros-de-culture-et-recherche>

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

La CSTI se décline, au ministère de la Culture à travers 4 grands objectifs :

- *Éduquer, former, sensibiliser aux sciences ;*
- *Rendre la CSTI accessible à tous, dans tous les territoires ;*
- *Favoriser la participation de tous les citoyens à la construction des savoirs ;*
- *Faire rayonner la CSTI à l'échelle nationale, européenne et internationale.*

Par son lien aux sciences et donc à la recherche, la CSTI s'inscrit pleinement dans la stratégie ministérielle de recherche (enjeu 4 notamment).

Le déploiement de la CSTI partout et pour tous vise à répondre à cinq enjeux :

- social : favoriser les facteurs d'inclusion et faire société ;
- politique : développer l'esprit critique et soutenir la participation citoyenne au débat démocratique ;
- éducatif : transmettre une culture commune et lutter contre toute forme de discriminations,

- artistique : développer les relations Arts-Sciences et favoriser l'émergence de futurs souhaitables ;
- éthique : garantir le développement de sciences et technologies respectueuses de l'éthique et de l'intégrité scientifique et expliciter le processus de construction des savoirs, afin que la science puisse être reconnue par tous comme un bien commun.

La CSTI désigne également l'écosystème diversifié des acteurs qui partagent la culture scientifique, technique et industrielle avec le grand public (les centres de sciences, musées de sciences et techniques, muséums, parcs naturels, aquarium, bibliothèques, universités, etc.).

UNIVERSCIENCE

Né le 1^{er} janvier 2010 du rapprochement du palais de la découverte (1937) et de la Cité des sciences et de l'industrie (1985), Universcience est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture qui a pour mission de « rendre accessible au plus grand nombre la culture scientifique, technique et industrielle » à travers la mise en place d'actions éducatives et d'une offre de médiation scientifique diversifiée.

La Cité des sciences et de l'industrie explore principalement les thématiques scientifiques par le prisme de leurs applications, de leurs enjeux techniques et industriels et de leur rapport à la société. Le Palais de la découverte s'intéresse aux sciences fondamentales, à la recherche « en train de se faire » et d'une manière générale à la compréhension de la démarche scientifique. En rénovation depuis 2020, le Palais de la découverte a transféré ses ateliers et un planétarium dans une structure éphémère entièrement écoconçue et installée dans le XVe arrondissement de Paris : les Étincelles du Palais de la découverte.

En 2024, Universcience a accueilli 1,9 million de visiteurs, une fréquentation en légère baisse par rapport à l'année précédente (2,45M de visiteurs accueillis en 2023) du fait de l'impact des Jeux olympiques et paralympiques de Paris et de la fermeture partielle de la Cité des enfants (5-12 ans) pour rénovation. Le blob.fr, 3^{ème} lieu numérique d'Universcience, a enregistré pour sa part près de 4,7 millions de vues de ses vidéos YouTube.

A la Cité des sciences et de l'industrie, l'année 2024 a été marquée par l'ouverture pérenne de la Cité des bébés – espace de découverte réservé aux 0-23 mois et à leurs accompagnants – ainsi que par la réouverture de La Géode. Du côté des expositions, le public a plébiscité les expositions permanentes (parmi lesquelles Urgence Climatique ou Mission Spatiale) mais également les expositions temporaires : Danser, conçue avec le Centre national de la danse, Grotte Chauvet, l'aventure scientifique ou encore Silence. Les expositions itinérantes ont, quant à elles, enregistré une fréquentation record hors les murs en 2024 : 12 expositions itinérantes ont attiré plus d'1,26M de visiteurs dans 16 musées et centres de culture scientifique en France et dans le monde.

En ce qui concerne l'esprit critique, 3^{ème} pilier du projet d'établissement d'Universcience, l'établissement a renforcé ses actions en direction des territoires : le Printemps de l'esprit critique, opération initiée en 2022, est devenue en 2024 un

événement national, avec 60 partenaires en France ayant proposé des médiations, ateliers, conférences et débats sur l'intelligence artificielle et l'esprit critique.

Chaque année, le Baromètre de l'esprit critique interroge le rapport des Français à la science et aux médias. En 2023, 81 % des Français déclaraient que la science fait partie de la culture et 58 % des sondés avaient fréquenté un lieu ou musée de science au moins un fois dans les trois années précédentes. En 2024, un focus sur l'intelligence artificielle concluait que 61 % des sondés (et plus de 70 % des moins de 34 ans) comparait l'intelligence artificielle à une révolution technologique majeure, du niveau de celle de l'imprimerie.

LE CONSEIL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

En janvier 2025, la ministre de la Culture a annoncé le développement de la culture scientifique comme une des priorités de l'année 2025. Un conseil de la culture scientifique, composé de représentants du secteur (associations, établissements culturels, centres de recherche...) a été constitué pour travailler à la rédaction d'une feuille de route déclinée en trois axes :

- L'identification des bonnes pratiques en matière de médiation scientifique,
- La valorisation des actions particulièrement innovantes ;
- La définition des priorités du ministère en matière de CSTI.

LES ACTIONS DU MINISTERE DE LA CULTURE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA CSTI

SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA CSTI

Créée en 1982, l'Amcsti regroupe près de 250 acteurs qui partagent la culture scientifique, technique et industrielle dont la diversité reflète la richesse : muséums, centres de sciences, planétariums, parcs naturels, maisons de l'environnement, parcs et jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, centres de loisirs scientifiques, associations d'animation scientifique, services d'universités, organismes de recherche, médiateurs indépendants, etc.

L'association fédère et accompagne les professionnels, assure un plaidoyer auprès de l'État et des élus nationaux pour faire reconnaître l'importance de la CSTI au cœur des enjeux de société et contribue au renouvellement des pratiques de médiation.

Le Congrès annuel de l'association s'est tenu à Montbéliard, capitale française de la culture en 2024 sur le thème de la culture industrielle ; en 2025, il était organisé à Orléans sur le thème « Cultiver la curiosité, façonner les futurs » et a réuni un nombre record de participants (plus de 450 personnes).

SOUTIEN A DES EVENEMENTS CSTI



La fête de la science

Initiée en 1991 et organisée chaque année au mois d'octobre, la Fête de la science attire plus d'un million de visiteurs autour d'événements dédiés à la découverte ou à la pratique des sciences. Plusieurs milliers d'événements sont proposés chaque année à travers la France par près de 3000 organismes culturels ou scientifiques – centres de sciences, musées, bibliothèques, associations de culture scientifique, organismes de recherche, établissements d'enseignement, etc. Le ministère de la Culture est associé à l'opération depuis 2016, notamment à travers la publication et la diffusion d'un ouvrage de vulgarisation à l'attention des jeunes. Ce petit livre de science présente des thèses de doctorat en cours dans la collection : « Sciences en bulles ».

Tiré à 63 000 exemplaires en 2024, le livre est distribué par le ministère de la Culture à travers les bibliothèques de lecture publique sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les outre-mer. Il est également mis à disposition des publics dans une centaine de bibliothèques universitaires, 11000 CDI des collèges et lycées français, sur les Villages des sciences et à travers le réseau des Instituts Français à l'étranger. Enfin, il est offert dans le réseau des librairies partenaires, pour tout achat d'un livre de science.

Biblis en folie

En 2025, Biblis en folie (qui coïncide avec le lancement de la Fête de la science) est l'occasion de poursuivre l'engagement du ministère de la Culture en faveur de la diffusion de la culture scientifique dans le réseau de lecture publique : 12 000 exemplaires d'une nouvelle BD éditée par le groupe Sciences pour tous du syndicat national de l'édition sont distribués au sein des médiathèques et bibliothèques mobilisées autour des sciences. Dans Mission Z, à la poursuite de l'intelligence, le scénariste Ollivier Pourriol et l'illustrateur Nathanaël Mikles partent à la recherche des intelligences, qu'elles soient « naturelles », « artificielles » ou « humaines ».

Leur récit s'inspire de huit thèses de doctorat et s'appuie sur de nombreuses références scientifiques, philosophiques, littéraires. A travers ce récit, il s'agit de sensibiliser aux enjeux scientifiques et sociaux posés par l'intelligence artificielle et ses usages et d'encourager le lecteur à prendre part aux débats qu'ils suscitent.

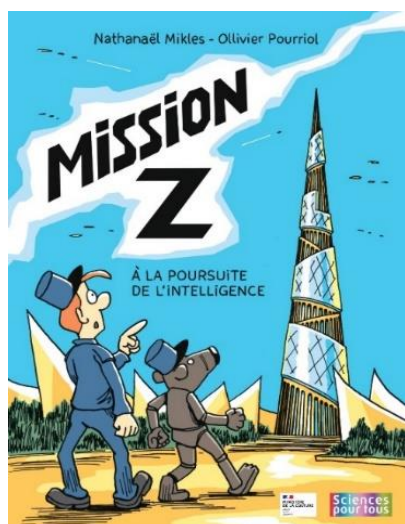


Figure 51 :
Page de couverture de la Bande Dessinée « Mission Z »
Crédits : Nathanaël Mikles

SOUTIEN A LA PUBLICATION DE LA RECHERCHE CULTURE

Fin 2024, le ministère a initié un partenariat avec le média en ligne The Conversation France afin d'encourager les enseignants-chercheurs de la Culture à faire connaître leurs problématiques de recherche au grand public et à contribuer aux débats de société. Réunis dans la série « Regards croisés : culture, recherche et société », une vingtaine d'articles ont été publiés au cours de l'année 2025 sur des thèmes aussi variés que la numérisation de l'archéologie, les ruralités françaises comme laboratoires d'innovation, les arts participatifs ou encore les secrets des chefs-d'œuvre de bronze khmers... Ces articles ont été proposés par 23 contributeurs et ont enregistré plus de 100 000 pages vues. Ils ont également été repris par RTBF, Sud-Ouest, Science et Vie, Futura.

SOUTIEN A LA VALORISATION MEDIATIQUE DES SAVOIRS

En 2025, à l'occasion du Sommet des nations-unies pour les océans, accueilli à Nice, l'Esprit sorcier TV a réalisé 5 capsules vidéos illustrant les recherches en lien avec l'océan menées dans les laboratoires de recherche du ministère de la Culture ou partenaires :

- **Olivia Hulot**, archéologue au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, étudie l'épave de « La Lune », vaisseau mythique de la flotte de Louis XIV qui gît par 90 mètres de fond au large de Toulon
- **Christine Paillard**, directrice de recherche CNRS en biologie marine, étudie les effets du réchauffement climatique sur la palourde en s'appuyant sur des artistes.
- **Olivier Adam**, professeur en bioacoustique à l'Institut Jean Le Rond d'Alembert, s'intéresse aux vocalises des baleines à bosse et en particulier aux sons émis par les femmes pour communiquer avec leur baleineau
- **Jean-Sébastien Guibert**, maître de conférences en Histoire et archéologie maritime à l'Université des Antilles, étudie les épaves militaires françaises aux Petites Antilles et reconstitue l'histoire d'une épave de navire français datant de la guerre d'indépendance.
- **Alain Nadaï**, sociologue CIREN et directeur de recherche CNRS et **Olivier Labussière**, directeur de recherche CNRS et géographe PACTE – Laboratoire de Sciences Sociales, coordonnent les recherches d'une quarantaine de scientifiques impliqués dans l'Observatoire Eolenmer pour mettre à jour les enjeux économiques, environnementaux mais aussi paysagers de l'implantation des éoliennes en mer.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE CULTURE

Le ministère de la Culture soutient les recherches participatives dans les disciplines relevant du champ culturel telles que les archives, l'archéologie, l'urbanisme, la linguistique, la musicologie, la communication, les patrimoines, les arts, l'architecture, le spectacle vivant, etc.

Depuis 2017 et l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère en vue de croiser les pratiques de recherche culturelle et les pratiques participatives, le réseau ParticipArc appuie et structure les dynamiques de recherche participative en lien avec la culture. Le réseau compte aujourd'hui 126 membres issus de 62 structures différentes. Il anime des journées d'étude et des rencontres.

En 2024-2025, plusieurs temps forts ont été organisés :

- En mars 2024, un colloque dédié aux démarches participatives pour la recherche et la valorisation du patrimoine archéologique, en partenariat avec la Société préhistorique française, le Muséum national d'Histoire naturelle et Archéorient ;
- Les 24 et 25 janvier 2025, des journées de réseau ont permis de valoriser des projets de recherche participative en cours, de renforcer l'échange de bonnes pratiques entre membres du réseau et d'appuyer les jeunes chercheurs intéressés par les méthodes des recherches participatives.
- Des participations annuelles au Salon dédié aux écritures alternatives en sciences sociales à Marseille (juin 2024 et juin 2025) et au Turfu Festival à Caen (avril 2024 et juin 2025).

SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES ARTS – SCIENCES EN FRANCE

Constitué en 2017, la Transversale des Réseaux Arts Sciences (TRAS) est composée d'une trentaine de structures artistiques, culturelles, universitaires et de recherche. Elle a réalisé, avec le soutien du ministère de la Culture en 2022 et 2023 une enquête nationale sur les acteurs et les actions du champ Arts - Sciences, destinée à produire un état des lieux des structures, des typologies d'action et des pratiques dans ce domaine.

L'enquête est née du constat d'un intérêt croissant pour les collaborations entre artistes et chercheurs qui permettent de porter un regard neuf sur la démarche scientifique, le processus de construction de la connaissance et la communication aux tiers. A travers la rencontre avec un artiste ou en utilisant l'approche sensible, le chercheur peut être amené à appréhender son sujet d'une manière nouvelle. L'enquête menée par TRAS a reçu 550 contributions dont près des 2 tiers issus du milieu culturel (lieux de création, de diffusion, centre d'art, musées, médiathèques, CCSTI, artistes indépendants, compagnies, etc.) et 1/3 issu du monde de la recherche (laboratoires, universités, organismes de recherche). Elle a notamment mis en évidence la nécessité de soutenir des structures facilitant les liens entre les écosystèmes au profit de projets Arts-Sciences.

En 2024, TRAS a également réalisé une étude comparative sur le plan anthropologique et ergonomique de 7 projets Arts Sciences Société afin de mettre en évidence leurs caractéristiques et les effets produits sur les écosystèmes concernés (artistes, chercheurs et professionnels/publics concernés).

SOUTIEN A LA DIVERSITÉ DES DISPOSITIFS DE MÉDIATION SCIENTIFIQUE

Lancé en avril 2024 lors du TURFU Festival, Obscigame est un projet national porté par Le Dôme (centre de science à Caen), l'association S[cube] de partage de la culture scientifique installé à Saclay, l'association Instant Science à Toulouse et le consortium kigai – Games for Citizens. Cet Observatoire, soutenu par le ministère de la Culture a vocation à recenser, structurer et animer les pratiques liées à l'usage du jeu dans la culture scientifique.

Pensé comme un observatoire vivant et contributif, il a pour ambition de rassembler les jeux, les personnes qui les conçoivent, les structures qui les utilisent et les chercheurs qui les étudient. Depuis 2023, la mise en commun des acteurs a permis de

constituer une base de données en ligne réunissant près d'une centaine de jeux. La dynamique de groupe a également permis à Obscigame de participer à une dizaine d'événements (dont le Turfu à Caen ou les Utopiales à Nantes), d'initier une série de webinaires sur le thème du Jeu en sciences, d'intervenir dans de nombreux événements professionnels et d'asseoir une légitimité nationale sur ces questions.

En 2025, le développement se poursuit pour pérenniser la plateforme, élargir les ressources partagées et renforcer la visibilité nationale sur le réseau et les actions collectives. En ligne comme sur le terrain, Obscigame est un levier pour faire émerger une nouvelle culture commune autour du jeu comme outil de médiation, de recherche participative et d'éducation scientifique.

Le budget de l'ESRC

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture soutient les activités dans le domaine de l'enseignement supérieur culture et de la recherche à travers son action 1 et son action 4.

A ce titre, les crédits en loi de finances initiale (LFI) 2024 sur les actions 1 et 4, s'élèvent à 434 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 430,9 M€ en crédits de paiement (CP), soit près de 52 % du budget total du programme 361 et 11 % du budget de la mission Culture. En 2025, les crédits en loi de finances initiale (LFI) sur les actions 1 et 4 s'élèvent à 483,4 M€ AE et 441,5 M€ en CP, soit 58 % du budget total du programme 361 et 11 % du budget de la mission Culture.

Action 1 : les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur

En 2024, les crédits à destination des établissements de l'ESC sont en hausse, avec + 25,58 M€ de mesures nouvelles en AE et +22,89 M€ en CP, soit une augmentation de 8% après transferts par rapport à la LFI 2023. Ces mesures nouvelles sont destinées à compenser la hausse du point d'indice et les conséquences de l'inflation pour les établissements de l'ESC, à renforcer les moyens des écoles d'architecture et des écoles de la création, et à soutenir les investissements structurants dans les établissements nationaux et territoriaux.

En 2025, les crédits de l'action 1 s'élève à 345,8 M€ en AE et 308,9 M€ en CP.

Extrait des données budgétaires 2024 et 2025 (en millions d'euros)

Sources : LFI 2024, LFI 2025

	LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) 2024		LFI 2025		EVOLUTION EN 2024- 2025 EN %	
	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	AE	CP	AE	CP
Crédits P361 « Transmission des savoirs et démocratie de la culture »	829,6	824,4	810,8	759,9	-2,3	-2,05
Dont Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle (action 1)	314,8	312	360,66	319,29	14,4	2,2

Figure 52 : évolution budgétaire 2024 -2025

La dotation des écoles nationales de l'ESC en LFI 2024 (P361)

Source : LFI 2024

ÉCOLES NATIONALES	BUDGET TOTAL AU PLF 2023 AE = CP (K €)	SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = CP (K €)	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COURANT (K€)	NOMBRE D'ETPT RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT	NOMBRE D'ETPT RÉMUNÉRÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT (SOUS-PLAFOND)
20 écoles nationales supérieures d'architecture (2024)	61171	57221	3950	1926	789
École du Louvre	2153	1908	245	54	32
Institut national du patrimoine	7962	7864	98	-	67
École nationale supérieure des beaux-arts	10307	9415	892	99	110
École nationale supérieure des arts décoratifs	12901	12383	518	65	152
École nationale supérieure de création industrielle	4648	4352	296	-	68
7 Écoles nationales d'art en région	14789	11584	3205	265	103
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	4251	4093	158	18	41
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	29440	27538	1902	93	349
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	15451	14616	835	-	206

Centre national des arts du cirque	3 554	3 425	129	-	37
TOTAL	166 627	154 399	12 228	2 520	1 954

Figure 53 : Dotations écoles nationales 2024

Les dotations aux écoles nationales et territoriales sont complétées par des allocations de crédits fléchés en gestion. En 2024, près de 5 M€ ont été versés aux établissements d'enseignement supérieur culture dans le cadre de la campagne d'allocation de crédits destinée à l'accompagnement de la vie étudiante, l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la structuration des établissements et l'insertion professionnelle via le dispositif CulturePro.

Écoles nationales de l'ESC financées par le P361

Source : LFI 2025

ÉCOLES NATIONALES	BUDGET TOTAL AU PLF 2025 AE = CP (K €)	SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE=CP (K€)	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COURANT (K€)	NOMBRE D'ETPT RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT	NOMBRE D'ETPT RÉMUNÉRÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT (SOUS-PLAFOND)
21 ENSA-P	60 469	56 972	3 497	1 926	789
École du Louvre	2 153	1 908	245	54	32
Institut national du patrimoine	7 962	7 864	98	-	76
École nationale supérieure des beaux-arts	10 497	9 605	892	98	111
École nationale supérieure des arts décoratifs	12 902	12 383	518	65	152
École nationale supérieure de création industrielle	4 649	4 352	296	-	68
7 écoles nationales d'art en région	14 858	11 653	3 205	264	105
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	5 351	5 193	158	18	41
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	29 440	27 538	1 902	93	349
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	15 452	14 616	835	-	206
Centre national des arts du cirque	3 554	3 426	129	-	37
TOTAL	167 287	155 510	11 775	2 518	1 966

Figure 54 : Dotations écoles nationales 2025

Action 4 : les dépenses consacrées à la recherche

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture soutient la recherche culturelle à travers son action 4. Les crédits, conformément aux enjeux définis dans la stratégie de recherche du ministère de la Culture (2023-2027), sont destinés à renforcer la structuration de la recherche dans les établissements de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC), à promouvoir et valoriser la recherche produite par l'ensemble de la communauté scientifique Culture (ESC, SCN, Unités de recherche, etc.), ancrer la recherche culture dans l'espace européen et international, développer le dialogue entre recherche, sciences, culture et société.

En 2024, les crédits en loi de finances initiale (LFI) s'élèvent à 119,49 M€ en AE et 118,93 M€ en CP, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2023, et se répartissent comme suit :

- 109,16 M€ en AE et en CP en faveur de l'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, dit Universcience ; à la suite du décret n°2024- 124 du 21 février 2024 portant annulation des crédits sur le budget de l'État, le montant des crédits est de 93,7 M€ en CP et en AE.
- 10,33 M€ en AE et 9,76 M€ en CP en faveur de la recherche culturelle, répartis comme suit : recherche en faveur des patrimoines (5,18 M€ en AE et 4,61 M€ en CP), recherche en faveur de la création artistique (1,28 M€ en AE=CP) et recherche transversale (3,87 M€ en AE=CP).

En 2025, les crédits de l'action 4 du programme 361 s'élèvent à 122,74 M€ en AE et 122,18 M€ en CP, et se répartissent comme suit :

- 113,41 M€ en AE et en CP en faveur de l'établissement public Universcience ;
- 9,33 M€ en AE et 8,76 M€ en CP en faveur de la recherche culturelle, répartis comme suit : recherche en faveur des patrimoines (4,25 M€ en AE et en CP), recherche en faveur de la création artistique (1,49 M€ en AE=CP) et recherche transversale (3,59 M€ en AE et 3,02 M€ en CP).

LA RECHERCHE EN FAVEUR DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE : 4,25 M€

Sources : LFI 2024 et 2025

	LFI 2024		LFI 2025	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel	1 849 654	1 287 676	1 287 676	1 287 676
LRMH	634 458	634 458	634 458	634 458
C2RMF	1 014 556	452 578	452 578	452 578
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)	200 640	200 640	200 640	200 640
Subventions pour charges de service public	1 965 586	1 965 586	1 598 876	1 598 876
INHA	283 848	283 848	283 848	283 848
INRAP	488 542	488 542	370 667	370 667
Recherche patrimoniale avec les ENSA	1 193 196	1 193 196	944 361	944 361
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	451 140	451 140	451 140	451 140
LRMH	153 614	153 614	153 614	153 614
C2RMF	297 526	297 526	297 526	297 526
Dépenses d'intervention	911 688	911 688	911 688	911 688
CICRP	213 580	213 580	213 580	213 580
Recherche patrimoniale	698 108	698 108	698 108	698 108

Figure 55 : crédits en faveur de la recherche patrimoniale 2024-2025

LA RECHERCHE EN FAVEUR DE LA CREATION ARTISTIQUE : 1,49 M€

Sources : LFI 2024 et 2025

	LFI 2024		LFI 2025	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention	1 278 159	1 278 159	1 489 799	1 489 799
Recherche dans le domaine de la création	823 961	823 961	1 278 159	1 278 159
Recherche dans le domaine de l'art par les écoles supérieures d'art	454 198	454 198	211 640	211 640

Figure 56 : crédits en faveur de la recherche en création artistique 2024-2025

LES RECHERCHES TRANSVERSALES : 3,23 M€

Sources : LFI 2024 et 2025

	LFI 2024		LFI 2025	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses de fonctionnement	1 342 211	1 342 211	1 059 179	497 201
Crédits gérés par la DGD CER	1 342 211	1 342 211	1 059 179	497 201
Dépenses d'intervention	2 527 579	2 527 579	2 527 579	2 527 579
Accord-cadre CNRS	1 210 000	1 210 000	1 210 000	1 210 000
Culture scientifique, technique et industrielle	476 190	476 190	476 190	476 190
Recherches pluridisciplinaires	841 389	841 389	841 389	841 389

Figure 57 : crédits en faveur des recherches transversales 2024-2025

L'ACCORD-CADRE CNRS

Les moyens attribués par le CNRS

Source : DG2TDC

DOTATION GLOBALE DU CNRS	
AVENANT 2025	2 253 596 €
AVENANT 2024	2 327 500 €
AVENANT 2023	2 316 235 €
AVENANT 2022	2 316 479 €
RENOUVELLEMENT 2021	1 550 872 €
AVENANT 2020	1 559 400 €
AVENANT 2019	1 615 850 €
AVENANT 2018	1 570 350 €

Figure 58 : dotations annuelles globales du CNRS pour l'accord – cadre

Source : DG2TDC

PERSONNELS AFFECTÉS PAR LE CNRS							
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chercheurs							
310	267	261	252	370	359	347	354
Ingénieurs techniciens / Administratifs							
220	216	212	220	306	298	287	294

Figure 59 : personnels affectés par le CNRS

Les moyens attribués par le ministère de la Culture

Les moyens inscrits dans l'avenant annuel au titre des collaborations entre le ministère et le CNRS concernent :

- des agents du ministère de la Culture mis à disposition des unités de recherche hors et en cotutelle,
- une subvention sur des crédits du programme 361, correspondant au soutien de base d'unités en cotutelle, au soutien à des programmes de recherche et au développement d'actions de valorisation (publications, colloques...).

MONTANT GLOBAL ATTRIBUÉ PAR LE MINISTÈRE DEPUIS 2018 (MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS)	
AVENANT 2025	4 231 472 €
AVENANT 2024	4 301 064 €
AVENANT 2023	4 107 440 €
AVENANT 2022	3 996 347 €
RENOUVELLEMENT 2021	3 911 722 €
AVENANT 2020	4 037 073 €
AVENANT 2019	3 802 291 €
AVENANT 2018	3 946 880 €

Figure 60 : montant annuel global attribué par le ministère depuis 2018

	LES AGENTS MIS À DISPOSITION	
	AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	AU 1 ^{ER} JANVIER 2024
AGENTS INSCRITS DANS L'AVENANT 2024, DONT UN À TEMPS PARTIEL (60 %)	22	23
RÉPARTIS DANS 7 UNITÉS EN COTUTELLE	16	11
RÉPARTIS DANS 8 UNITÉS DONT LE MINISTÈRE DE LA CULTURE N'ASSURE PAS DE COTUTELLE	6	12

Figure 61 : agents mis à disposition des unités de recherche par le ministère de la Culture

COÛT CHARGÉ REPRÉSENTÉ PAR CES AGENTS	
AVENANT 2025	2 400 600 €
AVENANT 2024	2 519 256 €
AVENANT 2023	2 251 962 €
AVENANT 2022	2 346 227 €
RENOUVELLEMENT 2021	2 245 022 €
AVENANT 2020	2 477 673 €
AVENANT 2019	2 386 388 €
AVENANT 2018	2 534 831 €

Figure 62 : coût annuel chargé représenté par ces agents

FINANCEMENT DES PROJETS ET DES UMR PAR LE MINISTÈRE	
AVENANT 2025	1 830 872 €
AVENANT 2024	1 781 807 €
AVENANT 2023	1 855 478 €
AVENANT 2022	1 650 120 €
RENOUVELLEMENT 2021	1 666 700 €
AVENANT 2020	1 559 400 €

AVENANT 2019	1 415 903 €
AVENANT 2018	1 412 049 €

Figure 63 : subvention globale versée par le ministère de la Culture

Répartition de la subvention 2024

- 1 000 000 € inscrits en base ;
- 760 166 € pour des actions supplémentaires, répartis comme suit : 680 166 € pour l'animation du réseau Frantiq, les recherches menées dans la Grotte Cosquer et la Grotte Chauvet, le soutien aux publications et 80 000 € pour SCRIME (Studio de création et de recherche en informatique et musiques expérimentale) et STMS (Sciences et technologies de la musique et du son) ;
- 149 184 € correspondants au montant des contrats de courte durée d'accompagnement à la recherche pour les unités de recherche.

En 2024, 3 nouveaux programmes de recherche ont été inscrits à l'accord cadre :

- Maison des Sciences de l'Homme Monde : projet STEAM (Studio expérimental d'archéologie des médias) ;
- Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (UMR 8058) : Programme de recherche avec Histoires d'archives coloniales : les archives des administrations en Algérie des années 1830 à nos jours ;
- Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme : La fabrique des écritures ethnologiques : Formation par la recherche en anthropologie filmique sur le patrimoine culturel immatériel avec Nicolas Adell.

Sources et objet de la subvention 2025 du ministère de la Culture du P361

- 1 000 000 € inscrits en base ;
- 748 300 € pour des actions supplémentaires répartis comme suit : 670 800 € pour l'animation du réseau Frantiq, les recherches menées dans la Grotte Cosquer et la Grotte Chauvet, le soutien aux publications et 77 500 € pour SCRIME (Studio de création et de recherche en informatique et musiques expérimentale) et IREMAM (Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans) ;
- 149 912 € correspondants au montant des contrats de courte durée d'accompagnement à la recherche pour les unités de recherche.

En 2025, 5 nouveaux programmes de recherche ont été inscrits à l'accord-cadre :

- Projet MAESTRO porté par le laboratoire Arscan ;
- Un projet concernant « Le régime de propriété des biens mobiliers culturels religieux, des nationalisations de la fin du XVIII^e siècle aux attributions consécutives à la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat », porté par l'ISP ;
- Le projet « Ecrire avec l'IA » porté par le laboratoire Litt&Arts en collaboration avec la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ;
- Le programme de consolidation/désacidification des papiers de presse du CRC ;
- La Fédération de recherche Chimie analytique du patrimoine culturel E-RIHS.

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC)

Rappel des axes politiques et stratégiques

Créé par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de 2016, le CNESERAC a pour mission de formuler des préconisations et des avis relatifs aux problématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture (ESRC) dans l'objectif d'une évolution qualitative et adaptée des formations et programmes de recherche portés par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture.

Représentatif de la complexité des parties prenantes des filières de l'architecture, du patrimoine, des arts et design, du spectacle vivant et de l'audiovisuel, le CNESERAC joue un rôle majeur et unique de représentation et de concertation.

Il doit assurer la cohérence des formations et de la recherche Culture au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés et émet un avis sur les dossiers de demande de création de diplômes nationaux ou d'accréditation des écoles culture pour la délivrance de ces diplômes, hors architecture.

Présidé par la ministre ou son représentant, le CNESERAC comprend 77 membres titulaires (dont 69 membres ont un pouvoir délibératif), élus ou nommés pour 5 ans.

Parmi eux, les représentants des étudiantes et des étudiants ont un mandat de deux ans. L'ensemble des membres a été renouvelé en 2023.

Il peut être également consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les travaux du CNESERAC tiennent compte des évolutions sociales, économiques et sociétales et intègrent les priorités ministérielles dont le fil rouge reste l'accès à la culture au plus grand nombre et la création de la culture avec tous.

Le CNESERAC travaille en étroite relation avec les directions générales du ministère, tutelles pédagogiques des écoles dans leur champ de compétence.

Le schéma qui suit rend compte de la composition du CNESERAC :

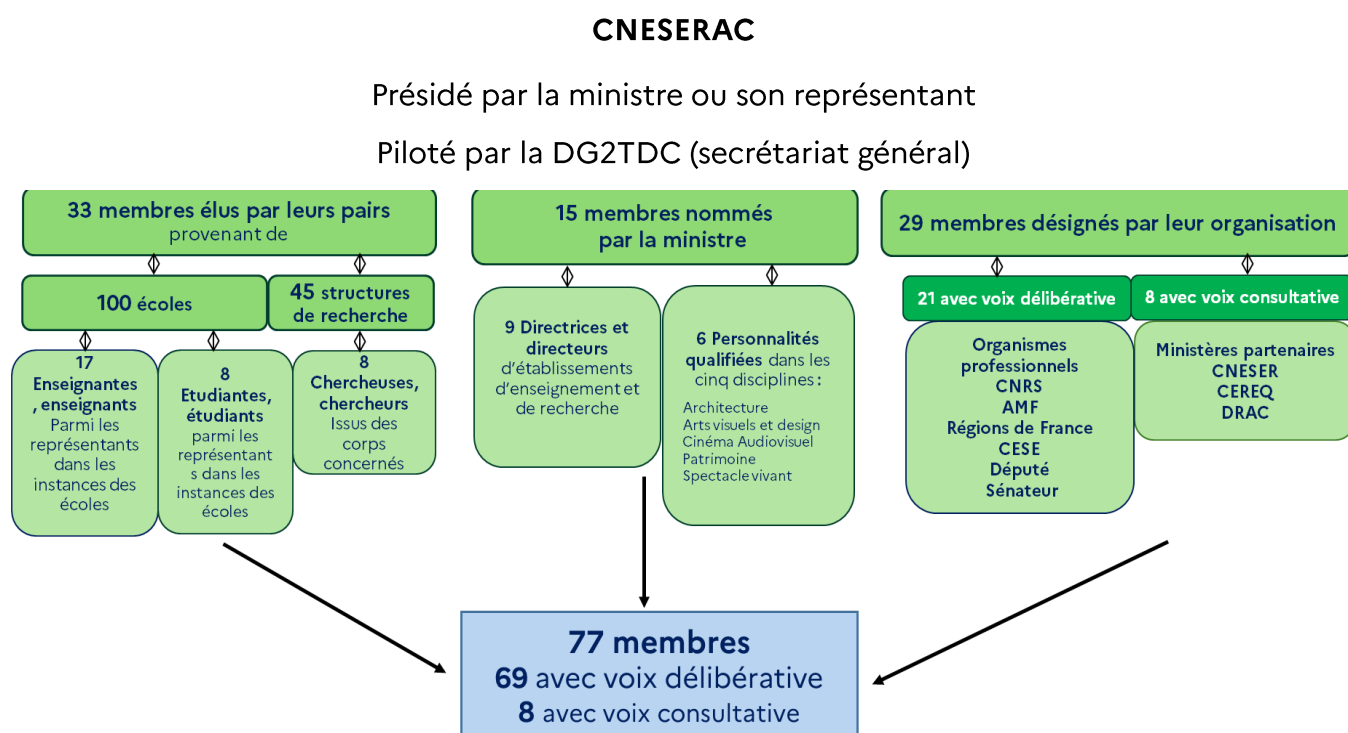


Figure 64 : composition du CNESERAC

Le schéma qui suit rend compte de l'organisation du CNESERAC :

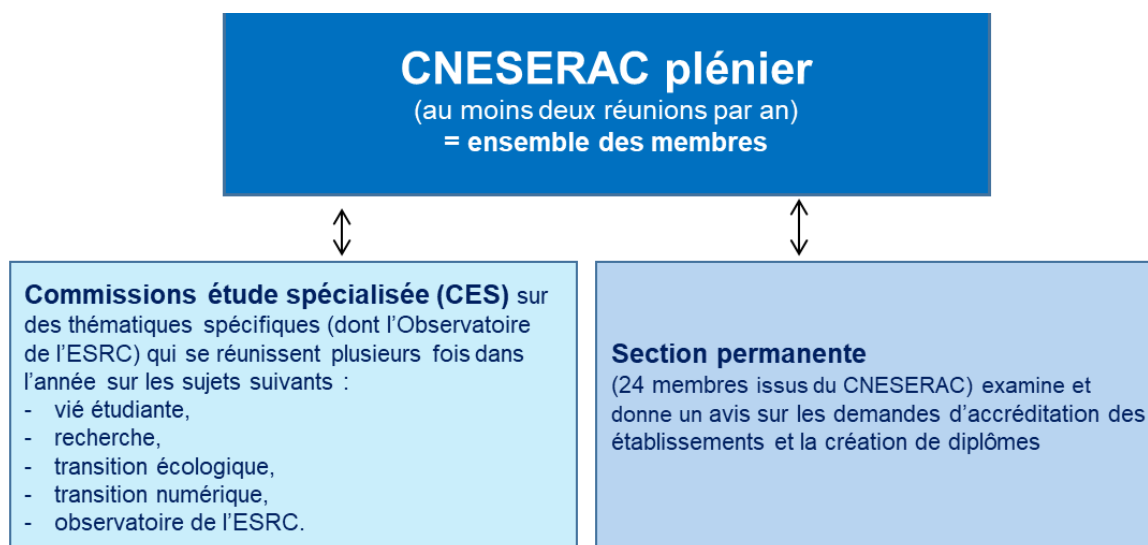


Figure 65 : fonctionnement du CNESERAC

Les principales actions en 2024-2025

La section permanente de 24 membres représentatifs de l'ensemble des collèges de l'instance, a pour principale mission d'examiner et d'évaluer les demandes d'accréditation des établissements délivrant des diplômes nationaux.

Deux séances se sont tenues au premier trimestre 2025 afin d'examiner les dossiers de 11 écoles (cf. chapitre Accréditations-habilitations).

Les Commissions d'étude spécialisées (CES) du CNESERAC travaillent sur des sujets précis en vue d'éclairer les orientations des évolutions nécessaires aux établissements, aux formations et aux métiers.

Ces travaux portent sur la mise en œuvre des plans d'actions visant aux déploiements des deux stratégies ministérielles qui intègrent les sujets approfondis dans les Commissions d'études spécialisées.

- La **commission « Vie étudiante »** travaille sur la diversité, l'inclusion et le handicap, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel, l'accès aux dispositifs de santé et de vie étudiante. En 2024-2025 cette CES a contribué à la rédaction de questionnaires envoyés aux écoles : l'un concernait l'engagement étudiant (résultats présentés en plénière en juin 2024) et l'autre l'enquête vie étudiante (premiers résultats présentés à la CES du 21 mai 2025, cf. faits marquants du présent rapport). La CES vie étudiante a également contribué à la rédaction d'une charte des relations pédagogiques, qui devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2025.

- La **commission « Recherche »** a priorisé les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie ministérielle de la recherche 2023-2027 et a présenté un point d'étape de la mise en œuvre de cette stratégie.
- La **commission « Transition écologique »** travaille sur l'impact des mesures de cette transition sur les établissements et les maquettes pédagogiques des formations, en lien avec l'évolution afférente des métiers. Une enquête sur la transition écologique dans les écoles, menée en partenariat avec la Mission transition écologique du ministère de la Culture, a été lancée au début de l'année 2025. Les résultats de cette enquête seront disponibles à l'automne 2025 et permettront d'évaluer les besoins de modification des contenus des enseignements et de formation des enseignants, axes prioritaires de travail au sein du CNESERAC.
- Une première **commission « Transition numérique »** a eu lieu le 13 mai 2025 : elle a permis de présenter les orientations du Ministère en la matière, les pratiques numériques dans l'ESRC et les impacts écologiques du numérique (sensibilisation amenée à être également proposée aux écoles).
- Une nouvelle **commission « Observatoire de l'ESRC, de l'insertion professionnelle, des métiers et des pratiques »**, dont les objectifs sont de mettre en commun, de produire et de diffuser des données sur les étudiants des écoles, sur les parcours des diplômés et sur les filières professionnelles dans le champ de l'ESRC, a été créée au 1er janvier 2025. Une charte relative au fonctionnement de cette CES a été adoptée par les membres à la séance plénière du CNESERAC du 7 juillet 2025. L'étude d'insertion à 10 ans (cf. faits marquants du présent rapport) est une première pierre à l'édifice et le recensement des données existantes est en cours.

Le CNESERAC se réunit également en séance plénière deux fois par an. Le rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture est présenté lors de la séance de décembre.

Perspectives 2026

Les travaux de la commission « vie étudiante » porteront notamment sur les thèmes suivants :

- Les plans d'actions des stratégies ministérielles de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Un schéma de la vie étudiante dans les écoles ;
- Un guide de l'engagement étudiant ;
- Le plan handicap ;
- L'accessibilité des établissements.

Au sein de la commission « recherche », la structuration de la recherche des établissements et les actions en faveur de la recherche constituent les travaux à mener en priorité.

Dans le cadre de la commission « transition écologique », les travaux porteront notamment sur :

- L'évaluation de l'enquête en cours sur la transition écologique dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture ;
- Une publication et valorisation des résultats de cette enquête ;
- Un plan d'action transition écologique.

En ce qui concerne la commission « transition numérique », les travaux porteront notamment sur le lancement d'une enquête relative aux impacts de la transition numérique dans les établissements de l'ESC et la mise en œuvre des outils OGESCA et RenoiRH au sein des établissements de l'ESC.

Enfin, les objectifs de la commission « Observatoire de l'ESRC » sont le recensement et la mise à disposition des données existantes, ainsi que le lancement d'études complémentaires.

Principaux sigles

A

ANR — Agence nationale de la recherche

B

BnF — Bibliothèque nationale de France

C

C2RMF — Centre de recherche et de restauration des musées de France

CEA — Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CESE — Conseil économique, social et environnemental

CGI — Commissariat général à l'investissement (jusqu'en 2018)

CICRP — Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine

CNESER — Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNESERAC — Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels

CNRS — Centre national de la recherche scientifique

CNSMD — Conservatoire national supérieur de musique et de danse

ComUE — Communauté d'universités et d'établissements

CPU — Conférence des présidents d'université

CSTI — Culture scientifique, technique et industrielle

D

DG2TDC — Direction générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

DGCA — Direction générale de la création artistique

DGDCER — Direction générale de la démocratie culturelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche

DGLFLF — Délégation générale à la langue française et aux langues de France

DGMIC — Direction générale des médias et des industries culturelles

DGPA — Direction générale des patrimoines et de l'architecture

DRASSM — Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines

E

ENSA-P — École nationale supérieure d'architecture et de paysage

EP — Établissement public

EPA — Établissement public administratif

EPCC — Établissement public de coopération culturelle

EPIC — Établissement public à caractère industriel et commercial

EPN — Établissement public national

EPSCP — Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Équipex — Équipement d'excellence

ESC — Enseignement supérieur Culture

ESRC — Enseignement supérieur et recherche Culture

EUR — École universitaire de recherche

G

GIP — Groupement d'intérêt public

H

HCERES — Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

HDR — Habilitation à diriger des recherches/habilité à diriger des recherches

I

Idex — Initiative d'excellence

IGAC — Inspection générale des affaires culturelles

IGAENR — Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

INP — Institut national du patrimoine

INRAP — Institut national de recherches archéologiques préventives

I-Site — Initiative Science-Innovation-Territoires-Économie

L

Labex — Laboratoire d'excellence

LCAP — Loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine

LMD — Licence Master Doctorat

LRMH — Laboratoire de recherche des monuments historiques

M

MEAE — Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères

MESR — Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche

MNHN — Muséum national d’histoire naturelle

O

OST — Observatoire des sciences et techniques

P

PIA — Programme Investissements d’avenir

PRES — Pôle de recherche et d’enseignement supérieur

R

RNCP — Répertoire national des certifications professionnelles

S

SCN — Service à compétence nationale

SGPI — Secrétariat général pour l’investissement

SMESC — Stratégie ministérielle de l’enseignement supérieur Culture

SMR — Stratégie ministérielle de la recherche

SNCSTI — Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle

SNR — Stratégie nationale de recherche

StraNES — Stratégie nationale de l’enseignement supérieur

V

VAE — Validation des acquis de l’expérience

Table des illustrations

- 05** Figure 1 — Carte des écoles de l'enseignement supérieur Culture par régions
- 33** Figure 2 — Effectifs étudiants de l'ESC selon la spécialisation disciplinaire des établissements (2024-2025)
- 36** Figure 3 — Arts plastiques : 41 écoles / 52 sites
- 37** Figure 4 — Écoles pluridisciplinaires : 3 écoles / 8 sites
- 38** Figure 5 — Musique et danse : 15 écoles / 17 sites
- 39** Figure 6 — Théâtre, cirque, marionnettes : 15 écoles/ 15 sites
- 40** Figure 7 — Patrimoine : 2 écoles / 3 sites
- 40** Figure 8 — Cinéma, audiovisuel : 2 écoles / 2 sites
- 41** Figure 9 — Architecture 22 écoles/ 23 sites
- 43** Figure 10 — Effectifs enseignants des établissements nationaux ETPT T2 – T3 au 31/12/2024
- 43** Figure 11 — Répartition des enseignants titulaires par domaine – au 31/12/2024
- 44** Figure 12 — Répartition des agents en activité, par types de structures – au 31/12/2024
- 44** Figure 13 — Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2024
- 44** Figure 14 — Répartition femmes-hommes par corps au 31/12/2024
- 46** Figure 15 — Processus d'accréditation des écoles sous tutelle du ministère de la Culture
- 48** Figure 16 — Écoles examinées par le CNESERAC en 2025
- 50** Figure 17 — Structures habilitées à préparer le DE de professeur de danse
- 53** Figure 18 — Diplômes en architecture et paysage
- 53** Figure 19 — Diplômes en patrimoine
- 53** Figure 20 — Diplômes en arts plastique et design
- 54** Figure 21 — Diplômes en spectacle vivant
- 54** Figure 22 — Diplômes en cinéma et audiovisuel
- 56** Figure 23 — Nombre diplômés en architecture 2023
- 57** Figure 24 — Nombre diplômés en arts plastiques et design 2023
- 58** Figure 25 — Nombre diplômés en cinéma et audiovisuel 2023
- 58** Figure 26— Nombre diplômés en patrimoine 2023

59	Figure 27 — Nombre diplômés en spectacle vivant 2023
61	Figure 28 — Dossiers de VAE traités depuis 2020
62	Figure 29 — Répartition des demandes de VAE, au niveau national, par discipline, dans les établissements de l'ESC (en %)
62	Figure 30 — Répartition femmes-hommes des candidats à la VAE depuis 2020
63	Figure 31 — Répartition par âge des candidats à la VAE depuis 2020
63	Figure 32 — Situation par rapport à l'emploi des candidats à la VAE depuis 2020
64	Figure 33 — Niveau de formation des candidats à la VAE depuis 2020
75	Figure 34 — Nombre d'écoles de l'ESC participant à un regroupement universitaire
84	Figure 35 — Regroupements auxquels les écoles de l'ESC participent
92	Figure 36 — Nombre de mobilités sortantes Erasmus+ depuis 2014
93	Figure 37 — Pays de destination des mobilités (2024-2025)
94	Figure 38 — Inscriptions par CampusArt depuis 2018
96	Figure 39 — Délai d'accès à la première activité selon la filière
98	Figure 40 — Taux d'insertion à trois ans selon la filière (diplômés 2018 à 2021) en %
99	Figure 41 — Répartition de l'enveloppe CulturePro 2024 par discipline
100	Figure 42 — Répartition de l'enveloppe CulturePro 2024 par DRAC
102	Figure 43 — Diplômes ouverts à l'apprentissage et nombres d'apprentis à la rentrée 2025
104	Figure 44 — Écoles d'origine des diplômés participant au dispositif Création en Cours 2025
106	Figure 45 — Écoles participantes au dispositif « Été culturel » 2025
114	Figure 46 — Fonctionnement du comité éditorial de Culture et Recherche
115	Figure 47 — Culture & Recherche n° 146 « Urgence écologique : la recherche à l'épreuve »
115	Figure 48 — Culture & Recherche n° 147 « Recherche et intelligence artificielle »
116	Figure 49 — Culture & Recherche n°148 « Recherche Culture et politiques publiques »
116	Figure 50 — Culture & Recherche n°149 « La recherche indisciplinée »
120	Figure 51 — Page de couverture de la Bande Dessinée « Mission Z »
125	Figure 52 — Évolution budgétaire 2024-2025
126	Figure 53 — Dotations écoles nationales 2024

- 126** Figure 54 — Dotations écoles nationales 2025
- 128** Figure 55 — Crédits en faveur de la recherche patrimoniale 2024-2025
- 128** Figure 56 — Crédits en faveur de la recherche en création artistique 2024-2025
- 129** Figure 57 — Crédits en faveur des recherches transversales 2024-2025
- 129** Figure 58 — Dotations globales annuelles du CNRS pour l'Accord – cadre
- 130** Figure 59 — Personnels affectés par le CNRS
- 130** Figure 60 — Montant annuel global attribué par le ministère de la Culture depuis 2018
- 131** Figure 61 — Agents mis à disposition des unités de recherche par le ministère de la Culture
- 131** Figure 62 — Coût annuel chargé représenté par ces agents
- 132** Figure 63 — Subvention globale versée par le ministère de la Culture
- 134** Figure 64 — Composition du CNESERAC
- 135** Figure 65 — Fonctionnement du CNESERAC